

LE MAIRE DRAPEAU :

Elections honnêtes grâce à un corps policier réorganisé

QUEBEC (DNC) — Le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, a déclaré hier que son administration au lieu de ne s'attaquer qu'au problème de la fraude électorale, a pris les dispositions nécessaires pour assurer la protection du public en tout temps par la réorganisation du service de la police.

M. Drapeau dit qu'avec le service de la police réorganisé il est convaincu qu'à Montréal on n'assistera plus, le jour des élections, aux manifestations de force et aux troubles dont on a été témoin dans le passé.

C'est à la suite d'une intervention de M. Pierre Desmarais et de Me Jean-Pierre Goyer, qui au nom de la Ligue d'Action Civique ont réaménagé le Comité des bills privés de l'Assemblée législative, des amendements à la charte de Montréal afin d'enrayer la fraude électorale, que Me Drapeau a fait cette affirmation.

MM. Desmarais et Goyer ont fait part de leur surprise de constater que le Bill de Montréal, cette année, ne contient aucune clause particulière destinée à enrayer la fraude électorale. Ils ont rappelé que Me Drapeau alors qu'il était président honoraire de la Ligue d'Action Civique, avait lui-même dressé toute une liste de mesures qui devaient être adoptées pour assurer des élections honnêtes et aucune de ces mesures n'est prévue dans le bill.

M. Drapeau a fait remarquer que la Commission Champagne n'a retenu aucune des mesures proposées par la LAC et que pour sa part l'administration municipale en est venue à la conclusion que le problème était beaucoup plus vaste et que ce n'était pas seulement en temps d'élection qu'il fallait protéger le public, mais en tout temps. C'est pourquoi l'administration a consacré tous ses efforts à la réorganisation du service de la police et Me Drapeau s'est dit convaincu que grâce à la coopération étroite qui existe maintenant entre les tribunaux et la police, les auteurs de troubles en temps d'élection n'auront plus la chance de s'échapper facilement.

Si le mandat de quatre ans est agréé par voie de référendum

Montréal pourra recourir à l'élection générale pour trancher un conflit entre le Conseil et l'Exécutif

Par Marcel Thivierge

QUEBEC. — Désormais toute situation grave résultant du désaccord entre le comité exécutif et le conseil municipal ou entre les membres de l'exécutif et le conseil ou entre les membres de l'exécutif pourra être réglée par le déclenchement d'une élection générale.

Telle est le sens d'un amendement à la charte de Montréal adopté hier, après deux heures de discussion au comité des bills privés de la législature. Il n'y a eu qu'une seule dissidence: celle de M. Jean Meunier, député libéral de Bourget.

Cet amendement ne sera cependant en vigueur que si au cours des élections du 28 octobre prochain les électeurs consentent par référendum de porter de trois à quatre ans le mandat du maire et des conseillers.

L'article prévoit qu'en tout temps, le Conseil seul, par résolution adoptée par le vote affirmatif d'au moins 30 des 45 conseillers, ou le comité exécutif seul par une pétition signée par tous les membres, peut demander au lieutenant-gouverneur en conseil de déclencher une élection générale.

Le premier ministre, M. Jean Lesage, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau et le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, ont été les principaux défenseurs du référendum et du système permettant à l'exécutif ou au conseil municipal de sortir d'une impasse en demandant la permission de déclencher une élection générale.

SE SÉPARANT NETTEMENT DE KENNEDY LA-DESSUS

Macmillan répète qu'il est prêt à aller à une réunion "au sommet" dès que cela pourra sembler utile

LONDRES. — Le premier ministre Macmillan a confirmé hier que le ministre des affaires étrangères, lord Home, conférerait pendant deux jours à Genève, avec ses collègues américains, Dean Rusk, et soviétique, Andreï Gromyko, avant l'ouverture de la conférence sur le désarmement. Les trois ministres doivent examiner une fois de plus la possibilité de conclure prochainement un traité portant interdiction permanente des expériences d'armes nucléaires.

Dans une brève réponse au dernier message du premier ministre soviétique, le chef du gouvernement britannique a déclaré aussi qu'il est pleinement disposé à participer personnellement aux travaux de la conférence sur le désarmement, en d'autres mots à participer à une conférence "au sommet" dès qu'il aura l'impression que la présence des chefs de gouvernement peut offrir un réel intérêt.

La lettre de M. Macmillan

a été remise à M. Khroutchev mardi soir; samedi dernier, le premier ministre britannique avait reçu, comme le président Kennedy, une lettre dans laquelle le chef du gouvernement soviétique acceptait deux propositions anglo-américaines: que la conférence sur le désarmement commence à l'échelon des ministres des affaires étrangères; que préalablement à la conférence des "18", les ministres américains, soviétique et britannique s'entretiennent pendant deux jours sur le problème des expériences nucléaires.

M. Macmillan, dans sa lettre, se dit enchanté de la réponse positive du gouvernement soviétique et annonce que lord Home sera à Genève le 12 mars pour les deux jours d'entretiens à "trois".

La réponse de M. Macmillan souligne une fois de plus les divergences qui existent entre lui et le président Kennedy: celui-ci n'est disposé à

Voir page 2: Macmillan

M. Daniel Johnson et M. Paul Dozois, député U.N. de St-Jacques, tout en acceptant le référendum se sont opposés à la façon dont on s'y prenait pour provoquer des élections. "Ce système, ont-ils prétendu, peut donner lieu au chantage entre l'exécutif et le conseil".

UN CLIMAT DE CONFIANCE

Le premier ministre a soutenu qu'il ne faisait aucun doute qu'un mandat d'une durée plus longue serait à l'avantage de la bonne administration de Montréal. "La responsabilité, a-t-il dit, des administrateurs de Montréal est telle qu'ils n'ont pas trop de quatre ans pour mettre en oeuvre le pro-

gramme qu'ils auront préconisé au cours des campagnes électorales. Je suis assuré que la population comprendra ce problème. Si la population n'est pas de mon avis, car je ne suis pas infallible..."

M. Jean-Jacques Bertrand: Ah..."

M. Lesage: "Le député de Missisquoi se croit peut-être infallible..."

Plusieurs députés parlent en même temps. Le président du comité intervient:

"A l'ordre! A l'ordre!"

Voir page 2: MONTREAL POURRA RECOURIR



Quelques membres de la délégation de "La Voix des femmes" avant leur départ hier pour Ottawa. On remarque Mme Thérèse Casgrain, Mme André Laurendeau, Mme Georges-A. Roy, Marion Catto, Pearl Francoeur, Ann Gertler et Mme L. N. Tucker, présidente nationale.

M. GREEN ENCOURAGE "LA VOIX DES FEMMES":

"Ne vous laissez pas de réclamer l'abolition des armes nucléaires"

OTTAWA (DNC) — Le gouvernement Diefenbaker est irrémédiablement opposé à la reprise des essais nucléaires d'affaires extérieures, aux centaines de déléguées de "La Voix des femmes" venues demander au gouvernement de renoncer aux armes nucléaires pour le Canada. Le ministre a fait cette déclaration au nom du premier ministre John Diefenbaker. Celui-ci accueillit la délégation mais, après quelques mots d'encouragement aux déléguées, dut se rendre aux Communes pour s'acquiescer de ses fonctions parlementaires.

Le ministre des affaires extérieures affirma que le gouvernement doit le fait partie avec le premier plan de ses préoccupations l'élaboration d'un programme de désarmement et, tout particulièrement, celle d'un accord en vue de la suspension des expériences nucléaires.

Dirigée par Mme Thérèse Casgrain, de Montréal, la délégation comprenait plusieurs centaines de femmes. Quelques-unes de celles-ci avaient même amené leurs enfants avec elles, estimant, comme le disait une d'elles, que "les enfants sont encore plus impliqués que nous dans la lutte contre l'armement nucléaire".

Dans son mémoire au gouvernement, "La Voix des Femmes" déclare qu'elle est encouragée par la reprise des pourparlers de désarmement. "Nous voulons aussi, dit le document, réitérer notre inquiétude au sujet de la population du Canada et, en fait, des familles du monde entier, qui vivent encore constamment sous la menace d'une guerre".

"Nous voulons réaffirmer notre droit à la vie", proclame "La Voix des Femmes". "Cette vie, nous et nos enfants voulons en jouir, non pas dans des abris souterrains ou dans des cavernes, mais dans les vastes étendues d'un univers dont les frontières reculent sans cesse. Nous affirmons une fois de plus que nous croyons la chose possible".

A cet appel pathétique, M. Howard Green devait répondre par des mots d'encouragement. "Ne vous laissez pas de réclamer l'abolition des armes nucléaires, dit-il aux déléguées, et tâchez de prendre contact avec les femmes d'autres pays, pour clamer votre horreur d'un conflit nucléaire et votre droit à la vie. Continuez, même si vous soulevez, autour de vous, les sourires ironiques de ceux qui vous prennent pour des déséquilibrées".

Dans son mémoire, la Voix des femmes condamne la reprise des essais nucléaires, l'autonomie de la Russie et la rupture du moratoire intervenu à cet effet. Elle prie aussi le gouvernement canadien d'intervenir auprès du président Kennedy pour qu'il ne mette pas à exécution sa menace de reprendre les essais nucléaires.

La Voix des femmes a aussi prié le gouvernement de s'engager à faire partie du club antinucléaire proposé par la Suède aux Nations Unies, pays dont la résolution a été appuyée par le Canada. "Nous n'ignorons pas, dit le document, ce qu'une telle déclaration implique, mais nous croyons que c'est une procédure essentielle si l'on veut confirmer le sérieux des intentions du Canada".

da, en tant que puissance non-nucléaire capable de prendre

Voir page 2: Voix des femmes M. Green: "ne vous laissez pas..."



M. Green: "ne vous laissez pas..."

Mesure considérable pour la réduction des tarifs

Washington conclut avec 24 pays (dont le Canada) des accords divers: le plus important concerne le marché commun

M. Fleming confirme aux Communes

OTTAWA. — Le ministre des finances, M. Donald Fleming, a annoncé hier aux Communes les premiers résultats d'une année complète de négociations qui se sont poursuivies à Genève entre le Canada et les Etats-Unis en vue d'en arriver à des réductions tarifaires mutuelles. En vertu de cet accord, les tarifs seront réduits sur quelque 128,000,000 de produits échangés annuellement par les deux pays. Ces réductions tarifaires, qui s'appliquent à toute une variété de produits agricoles, de poissons, d'articles de bois et de produits manufacturés, entreront en vigueur sur publication d'un avis de trente jours. Ces concessions tarifaires profitent aussi à tous les pays membres du GATT (General agreement on trade and tariffs). M. Fleming a précisé que toutes ces réductions tarifaires devraient profiter considérablement aux exportateurs canadiens.

WASHINGTON — La Maison Blanche a annoncé hier que les Etats-Unis viennent de conclure, à Genève, une importante série d'accords sur la réduction des tarifs douaniers avec 24 pays. Ces pays ont accepté de réduire leurs tarifs sur divers produits américains dont ils ont acheté en 1960 pour \$1,600,000,000; les Etats-Unis de leur côté ont consenti des réductions de même importance pour des produits en provenance de ces pays, produits dont ils ont acheté en 1960 pour \$1,200,000,000. Ces négociations ont été les plus considérables et les plus complexes menées dans toute l'histoire de GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce), organisme créé voici 23 ans.

L'accord de loin le plus important est celui que Washington a signé avec la Communauté économique européenne. Les deux parties ont en effet accepté de se consentir mutuellement une réduction moyenne de 20 pour cent sur les tarifs concernant la plupart de leurs produits industriels (davantage dans certains cas: 24 pour cent par exemple pour les automobiles).

Signification politique Il est entendu d'autre part que les E.-U. et la CEE vont poursuivre les négociations sur la réduction des tarifs intéressant les produits agricoles. Pour les Etats-Unis, il était impossible d'aller plus

L'avenir de la C.C.E. est en jeu

Par Jules LeBlanc

L'avenir de la Conférence canadienne sur l'éducation est incertain: le Comité national de la C.C.E., qui groupe les représentants de ses 76 organismes-membres, tenait hier soir une importante réunion pour décider de l'avenir de l'organisme.

Il s'agit de savoir: 1) s'il y a lieu de tenir, dans quelques années, une autre conférence, semblable à celle qui doit prendre fin aujourd'hui; 2) s'il y a lieu de maintenir l'organisme qui existe actuellement.

La décision du comité national sera discutée cet après-midi lors de la séance de clôture du congrès devant les quelque 2,000 délégués qui ont participé à ces assises.

A moins d'un revirement de dernière heure, il semble bien que le Comité national dira non dans les deux cas. C'est du moins ce qu'indique une rapide enquête menée hier dans différentes catégories de congressistes par le représentant du DEVOIR.

De façon générale, les associations directement intéressées à l'éducation — celles qui groupent des éducateurs au sens large du terme, — seraient opposées à la tenue d'assises qui auraient l'ampleur et l'envergure de celles qui s'achèvent. Et ce, aussi bien chez les Canadiens français que chez les Canadiens anglais.

Les éducateurs invoquent que, dans leurs formes actuelles, ces assises demandent une trop grande préparation, — il a fallu plus de deux ans pour préparer la présente conférence. Ils signalent qu'un trop grand nombre de commissions (7, chacune étant divisée en 6 à 8 comités de travail) sement la confusion et entraînent la dispersion des efforts.

Par contre, toujours de façon générale, les associations "profanes", c'est-à-dire celles qui ne s'intéressent pas directement aux questions éducatives, seraient favorables à l'organisation d'une nouvelle conférence et au maintien de l'organisme

Voir page 2: L'AVENIR



Un soldat de l'ordre, indifférent à l'inscription "OAS tue les traîtres", monte la garde afin de prévenir toute démonstration. (Photo Keystone)

Algérie: brève éclaircie dans la terreur

ALGER. — Eclaircie dans la haine et la terreur en Algérie, hier: un défilé franco-musulman de réconciliation dans la petite ville de Mers-el-Kébir et une manifestation d'amitié par quelque 2,000 Musulmans envers la France.

Petite ville d'environ 20,000 habitants près de la grande base navale du même nom, Mers-el-Kébir avait continué à vivre paisiblement depuis le début de la rébellion et n'avait pas connu cinq attentats depuis le début des hostilités en 1954. Mais la semaine dernière, des terroristes musulmans égorgèrent chez elle une Française et ses deux enfants, âgés de trois et de cinq ans. Ce fut le signal d'une explosion de violence entre les deux communautés, et d'une violence telle que Musulmans et Européens se sont séparés physiquement, les Musulmans

désertant la ville, campant dans les environs et n'osant plus retourner travailler à la base, de peur d'être lynchés. Les associations franco-musulmanes d'anciens combattants ont pris l'initiative de la réconciliation.

Harmonie revenue

Sous les auspices de ces associations, environ deux mille travailleurs musulmans ont fait un défilé dans les rues de la ville, hier, en brandissant des drapeaux français. En peu de temps, des milliers d'Européens et de Musulmans étaient rassemblés dans le square central. Le maire de la ville, un Européen, son adjoint un Musulman et d'autres orateurs représentant les deux communautés ont demandé à tous d'oublier ce qui vient de se passer et de recommencer à vivre dans l'harmonie. Les Musulmans ont reçu la promesse qu'ils pouvaient circuler sans crainte et ont décidé

À EVIAN

Négociations en bonne voie

EVIAN. — C'était hier la première journée de ce qui doit être la toute dernière phase des négociations de paix entre le gouvernement français et le gouvernement provisoire de la république algérienne. Les entretiens se déroulent dans le plus strict huis clos et il a été convenu par les deux camps de ne pas accorder de conférence de presse afin de ne pas risquer de commettre d'indiscrétions ou d'aviver davan-

CINÉMA

Alain Resnais à Montréal

Par Jean Basile

Alors que tout le monde, à Montréal, ne s'attendait qu'à voir le célèbre auteur de "Hiroshima, mon amour" et de "L'Année dernière à Marienbad", est arrivé à Montréal hier soir où l'accueillait, à l'aéroport, le docteur Ostiguy et Patrick Straram, respectivement directeur et secrétaire du Centre d'Art de l'Élysée, qui l'avaient invité, et un seul journaliste.

Dans une entrevue exclusive, accordée à cette occasion au représentant du DEVOIR, Alain Resnais a tout aussitôt affirmé qu'il venait beaucoup moins à Montréal pour présenter son film (dont la première de gala a lieu ce soir, à l'Élysée) que pour prouver son attachement à la cause du cinéma en étant là toujours où sa présence pourrait, dans la mesure du possible, contribuer au succès de ceux qui se battent pour le 7e Art.

Alain Resnais est un homme jeune, à l'oeil bleu et perçant, au sourire facile, grand, vêtu d'un simple "Duffle coat", qui a bien voulu répondre aux questions que nous lui avons posées avec une modestie et une simplicité absolument totales qui ne se sont pas démenties un instant. "Monteur de profession, a-t-il dit, c'est presque par hasard que j'en suis venu au long métrage et parce qu'on me l'a proposé. N'étant pas masochiste, je n'ai pas pu refuser une offre aussi alléchante mais ni autrefois, ni maintenant, je n'ai couru ni ne cours jamais après un film. Tout compte fait, je préfère faire, tout simplement, le montage d'un film honnête plutôt que réaliser, moi-même, un long métrage qui ne me plaît pas absolument". Questionné sur

Voir page 2: Resnais

PREMIER-MONTREAL

L'écart tend à s'accroître entre les pays nantis et les pays pauvres

Par Jean-Marc Léger
(Lire en page quatre)

Voir page 2: Algérie

Voir page 2: Négociations

POUR UNE FIXTURE DE CHOIX

CHEZ **Rosemont** Votre centre d'achats s'il s'agit de fixtures

Bureau-chef: 2090 rue Moreau
Montréal 4 - LA. 6-1681



L'USINE ET LA SALLE D'EXHIBITION
SOUS LE MEME TOIT. POUR MIEUX VOUS SERVIR

UN APPEL URGENT!

... à tous ceux qui désirent enrayer le chômage dans notre province tout en économisant de 40% à 50% sur l'achat de leurs fixtures électriques. Rosemont fabrique plus de 3,000 modèles de fixtures — INUTILE DONC D'ALLER AILLEURS! Achetez dans le Québec des produits du Québec — votre argent vous reviendra plusieurs fois!



RAL 632 RM-3008 RAT-441-B \$13.45 RB-1000 RAT 160 12" RCO-CH-5

Voyez plus de 3 000 différents modèles en montre!

RAT-642-8 \$15.50

Modèle 1000 tel qu'illustré: COMPLETEMENT AUTOMATIQUE

Le seul radiateur automatique de 1000 watts avec élément scellé et renforcé dans un circuit de tuyaux contenant le gaillon de protection sous 30 lbs de pression, sur roulettes.

\$53.00

EPARGNEZ DE 40% A 50 %

MAISON 100% CANADIENNE-FRANCAISE

Le nom qui domine dans la province de Québec

Rosemont LES INDUSTRIES COOPÉRATIVE

BUREAU-CHEF A MONTREAL: 2090 rue MOREAU LA. 6-1681

Représentants: SHERRBOOKE 1, A. Bergeron, U.N. 2-1082

OTTAWA: D. Huot, CE. 4-8035

GASPESIE: Rivière-du-Loup: Antonio Beaulieu, U.N. 2-1082

LAC ST-JEAN: Rivière: Georges Gagnon, TEL. 214

COTE-NORD: Baie-River: Paul Larouche, 383-3529

CHICOUTIMI: Alain Tremblay, 543-4882

SUCCURSALE A QUEBEC: Magasin et entrepôts
696, rue St-Joseph (Coin du Pont, Québec, P.Q.)
Tel. 529-9719

L'avenir...

(Suite de la première page)

actuel qui est chargé de la préparer.

Selon nos différents informateurs, c'est la thèse des éducateurs qui va l'emporter au cours de la réunion du Comité national — nous écrivons ces lignes à dix heures, à peine avant le début de cette réunion. Il n'y aurait donc plus d'assises de l'envergure de celles qui ont lieu présentement; quant à l'organisme chargé de les mettre au point, et qui s'appelle également la Conférence canadienne, sur l'éducation, il serait appelé à disparaître à brève échéance.

Telle était la situation en fin d'après-midi mardi.

Depuis lors, il s'est produit un événement qui a bouleversé les positions établies et fait renaitre les discussions. Il s'agit de la suggestion qu'a formulée au banquet de mardi soir le président honoraire de la C.C.E., le Dr Wilder Penfield. Dans son discours, l'éminent neurologue a présenté un projet concernant l'avenir de l'organisme.

Il a proposé que ce dernier soit converti en un Conseil canadien de l'éducation qui, existant en permanence, grouperait une vingtaine de personnes représentant toutes les couches de la société en même temps que les diverses catégories d'éducateurs. La solution Penfield prévoit que ce Conseil verra à organiser, à intervalles réguliers, des conférences, qui auraient un thème unique.

Cette proposition a pris tout le monde par surprise. (Le Dr Penfield, qui devait parler de la recherche, a décidé de changer le sujet de sa causerie à la dernière minute, ou presque.) Hier, plusieurs groupements étudiaient la solution Penfield et semblaient prêts à modifier leurs positions initiales. Dans plusieurs cas, il semble que le Comité national recevra au moins deux ou trois versions amendées de la solution Penfield.

Quelle sera l'attitude des groupements proprement francophones au cours de cette réunion?

De sources certaines, nous avons appris que l'Association canadienne des éducateurs de langue française, qui est le porte-parole le plus prestigieux (sinon le plus important) du Canada français auprès de la C.C.E., présentera une résolution.

Cette résolution établira que l'A.C.E.L.F. est opposée à ce qu'il y ait d'autres assises organisées suivant la formule actuelle.

Toutefois, l'A.C.E.L.F. reconnaît l'utilité, voire la nécessité d'avoir des conférences canadiennes sur l'éducation qui permettent aux éducateurs de se renseigner les "profanes" et de connaître leurs opinions et qui permettent à ces derniers comme au grand public de savoir ce qui se passe dans l'éducation au Canada. La résolution précise que la publicité qui entoure de telles délibérations ne peut qu'être fructueuse pour la compréhension des problèmes éducatifs.

Aussi, l'A.C.E.L.F. préconise-t-elle la tenue de conférences qui réuniront un nombre limité de participants — des éducateurs et des profanes qui seraient triés sur le volet au sein d'organismes d'envergure canadienne — et qui ne porteraient que sur un seul sujet, comme par exemple, la formation professionnelle des instituteurs ou l'éducation des adultes.

La résolution que doit présenter l'A.C.E.L.F. comprend une troisième partie, à savoir: si le comité national de la C.C.E. accepte la formule préconisée ci-dessus, qu'un comité soit immédiatement formé pour étudier la composition et le mode de financement de l'organisme qu'il faudra créer pour organiser ce nouveau centre d'assises.

Resnais...

(Suite de la première page)

la télévision, Alain Resnais de répondre: "J'aurais horreur, et je n'ai jamais vu, un de mes films à la télévision. Mais je pense que ce moyen de diffusion artistique est essentiel pour la formation d'un public. Mais mes films..." (suit une mimique très expressive).

"Quelle a été votre réaction devant le succès?" L'A. Resnais se fait un long moment, songeur, pour enfin dire, l'air le plus convaincu du monde: "Je n'ai pas l'impression d'avoir du succès simplement parce que je me rends compte que j'ai moins de temps libre pour lire, flâner, ne rien faire." Enfin, la question rituelle: "Quels sont vos projets?" — "J'en ai deux actuellement: 'Le temps du retour', de Cavrol, et 'Aventures d'Harry Dickson'. Pour le premier, les dialogues sont terminés; le second est moins avancé. Pour le reste, tournage, distribution, etc..."

Je ne sais rien."

Interrogé par Patrick Stram sur la technique cinématographique, laquelle, selon certains, absorberait Alain Resnais au point de lui faire perdre de vue le contenu, le metteur en scène de répondre: "La technique sert à transmettre les émotions. Un contenu sans technique ne peut passer."

Sur ce, le jeune Alain Resnais qui fera, cette nuit, et inconnu, le tour de Montréal "by night" avant d'enregistrer, demain matin, quelques émissions de radio (aucune de télévision sur sa demande expresse) et de recevoir la presse et le tout-Montreal des Arts et des Lettres qui ne manquera pas de venir souhaiter la bienvenue sur le sol canadien à l'un des plus honnêtes, des plus enrichissants et des plus intéressants de nos cinéastes, nous connaissons.

Montréal pourra recourir...

(Suite de la première page)

M. Lesage: "J'ai été interrompu par le député de Missisquoi..."

M. Gérard Thibault (U.N. de Mercier): "On n'a même pas le droit maintenant de dire: 'Ah'..."

M. Lesage: "Je comprends que le député de Mercier ne peut pas dire autre chose que 'Ah'..."

Le premier ministre reprend son discours pour affirmer que, contrairement à certaines prétentions, il était préférable que le référendum ait lieu le même jour que les élections, car il y aurait plus de gens qui y participeraient.

Abordant la formule suggérée pour déclencher des élections générales, M. Lesage a dit que le moyen du vote de non-confiance avait été rejeté par le rapport Champagne. Même ce moyen n'évite pas les difficultés dans les chambres régies par le système parlementaire britannique. M. Lesage a cité l'exemple de M. Diefenbaker, en 1957, alors qu'il avait décrété des élections générales afin de corriger une situation intenable.

"Il est impossible, a-t-il dit, même avec notre système parlementaire d'aplanir toutes les difficultés. Qu'on ne se fasse donc pas d'illusions. Les difficultés qu'un système parlementaire presque millénaire n'a pas réussi à aplanir, qu'on n'imagine donc pas que nous allons pouvoir les éviter à la ville de Montréal. C'est pourquoi, j'ai confiance au système suggéré par l'administration de Montréal, j'ai confiance également dans les élus du peuple à tous les niveaux de l'administration. Les représentants du peuple de Montréal, conseillers et membres de l'exécutif, pourront, j'en suis sûr, prendre leurs responsabilités et ne pas provoquer des élections, à moins de raisons très graves. Je me refuse à croire que les élus du peuple de Montréal ne soient pas des gens raisonnables..."

UN SYSTEME ILLOGIQUE

M. Daniel Johnson a déclaré qu'on était obligé de "se trier les meninges et faire de longs discours pour tenter de défendre un système illogique". "A entendre le plaidoyer du premier ministre, on peut croire que cet amendement est une chose arrangée d'avance et qu'il ne sert à rien d'en parler..."

si on a un maire qui n'a pas la confiance de la majorité du conseil et qu'on le foule à l'exécutif comme on le fait à l'article 79, c'est là qu'est tout le problème. Nous ne devons pas faire un système pour le maire actuel, le président de l'exécutif actuel, le parti actuel; mais pour les autres aussi, pour l'avenir... J'abonde dans le sens de M. Dozois dit que ce système va donner lieu au chantage. L'exécutif pourra toujours laisser planer sur la tête du conseil la menace d'une élection générale pour lui faire accepter un projet..."

"On tourne en rond, a poursuivi le chef de l'opposition, parce qu'avec cette formule on veut donner à Montréal une partie du système parlementaire sans lui donner tous les mécanismes. Pourquoi ne pas prendre tout le système? L'inconvénient c'est qu'on en choisit une partie et le tout finira sur la table du lieutenant-gouverneur en conseil. Ça a l'air arrangé!"

M. Jean Meunier a dit que si on ne modifiait pas l'article 79 qui fait du maire un membre de l'exécutif, il enregistrait sa dissidence à l'article 231.

Le maire Drapeau a fait remarquer qu'on semblait prendre pour acquis que les difficultés dans le passé s'étaient élevées entre le maire et les autres membres de l'exécutif. "L'opposition, a précisé M. Drapeau, est venue non pas de cette source, mais bien d'une certaine partie du conseil municipal. La situation est devenue telle que le gouvernement au moyen de bills a dû lui-même intervenir. Nous ne demandons pas l'intervention du gouvernement provincial. Nous voulons un moyen plus démocratique: celui d'en appeler au peuple, de mettre la solution des difficultés entre les mains de l'électorat."

M. Pierre DesMarais, de l'Action civique, s'est dit convaincu que la population de Montréal accepterait le mandat de quatre ans. "Dans ce cas, a-t-il dit, le comité devrait accorder tout de suite ce mandat, cela éviterait de distraire la population, par un référendum, des importants problèmes qui feront l'objet de la prochaine campagne électorale..."

Finalement l'amendement a été adopté.

Comités...

(Suite de la première page)

teur des loisirs, c'est par plus d'un million que se chiffrent les subventions aux diverses oeuvres de loisirs, ainsi que l'assistance financière et les bourses pour la formation de moniteurs.

Ces deux comités d'étude ne tiendront pas de séances publiques, mais consulteront, au besoin, les divers organismes publics ou privés susceptibles de leur renseigner. Le ministre de la jeunesse leur a demandé de lui soumettre des rapports préliminaires dans un délai de six mois. Voici la liste des membres de ces deux comités:

Comité d'étude sur l'éducation des adultes:

M. Claude Ryan, président général de l'Action catholique canadienne; M. Fernand Jolicoeur, directeur du service d'éducation du Conseil des Syndicats nationaux; M. Napoléon Leblanc, doyen de la faculté des sciences sociales de l'université Laval; M. Gérard Fortin, professeur de sociologie à l'université Laval; M. Jean-Marie Couët, secrétaire de l'Association diocésaine de l'UCC; M. Sanguay-Lac-Saint-Jean; le Dr E. G. Finlay, assistant principal de l'université Sir George Williams; Mlle Andrée Desautels, du Conservatoire de musique de la province.

M. Claude Ryan agira comme président; M. Fernand Jolicoeur, comme secrétaire.

Comité d'étude sur les loisirs, les sports et l'éducation physique:

M. René Bélisle, surintendant de la division de la récréation au service des parcs de la ville de Montréal;

M. Roger Dion, professeur de récréation à l'université d'Ottawa et directeur de la Commission des loisirs de la ville de Hull;

M. le chanoine Jean-Paul Tremblay, docteur en service social, de Chicoutimi;

M. Roch Roy, professeur d'éducation physique à l'université Laval;

M. Jean-Marc Dion, bachelier en éducation physique et spécialiste en organisation communautaire, de Québec;

M. Pierre Leclerc, directeur de la Fédération des oeuvres de terrains de jeux du diocèse de Québec;

Mlle Nicole Bourget, monitrice en éducation physique pour la Commission des écoles catholiques de Montréal;

Mlle Sybil Ross, adjointe à l'exécutif du "Montreal Council of Social Agencies";

M. René Bélisle agira comme président et M. Roger Dion, comme secrétaire.

Ouvrage historique sur Louiseville

OTTAWA. — La tranquille petite municipalité de Louiseville, qui se prépare à célébrer le tricentenaire de sa fondation, a fait l'objet d'un volume écrit par un professeur de l'université d'Ottawa, le R. P. Germain Lesage, o.m.i. Dans son livre intitulé "Histoire de Louiseville", le R. P. Lesage, qui en est à son neuvième ouvrage, traite de sa ville natale et y décrit la vie des familles, le développement commercial et religieux de cette localité, depuis son origine en 1665.

Experts de l'impôt américain à Montréal

M. Jérôme-T. Gaspard, conseiller général des Etats-Unis à Montréal a annoncé hier que des représentants du bureau de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis seront au consulat général, 1538-1564 avenue McGill, du 12 mars au 16 avril, afin de conseiller et d'aider dans la préparation de déclarations d'impôt sur le revenu des Etats-Unis.

Tout citoyen américain âgé de moins de 65 ans et ayant un revenu brut de \$600 ou plus, ou âgé de 65 ans et plus et dont le revenu brut s'élève à \$1,200 ou plus, pour l'année imposable, est tenu de soumettre une déclaration d'impôt. Les étrangers sont redevables d'impôt américain pour tout revenu perçu des Etats-Unis.

Le mandat de la Commission Salvas a été prolongé

(Suite de la première page)

QUEBEC (DNC). — Le Conseil des ministres a prolongé, hier, jusqu'au premier juin prochain le mandat de la Commission Salvas qui devait expirer le quinze mars prochain.

On n'a fourni aucune explication officielle à cette prolongation de mandat. On sait que les membres de la Commission Salvas préparent actuellement leurs rapports des enquêtes sur la vente du réseau gazier de l'hydro-Québec à la Corporation de gaz naturel et sur les méthodes du service des achats sous l'Union nationale.

Les estimations budgétaires déposées hier prévoient pour 1962-63, le gouvernement déboursant \$50,000 pour cette commission d'enquête. A cette somme, il faut ajouter les \$175,000 du budget de 1961-62 et les \$127,410 du budget de 1960-1961.

Montréal pourra créer une commission des monuments historiques

QUEBEC (DNC). — La ville de Montréal obtiendra le pouvoir de créer une Commission des monuments historiques mais certains pouvoirs attribués à cette commission dans l'esprit des promoteurs devront être modifiés.

En étudiant cette clause du bill de Montréal, hier, le comité des bills privés de l'Assemblée législative a manifesté son opposition aux exemptions de taxes prévues par l'amendement à la charte soumis par Montréal en faveur des immeubles acquis par la Commission et qui pourraient être loués pour fins commerciales à condition que le locataire conserve le caractère historique de l'immeuble.

Le premier ministre, M. Jean Lesage a dit qu'il s'opposait catégoriquement à de telles exemptions de taxes. Il a suggéré aux avocats de la cité, MM. Pierre Cimon et Philippe Beauregard de rédiger une nouvelle clause qui permettrait à la commission d'acquiescer des immeubles et qui lui permettrait aussi de les louer mais sans les exempter de taxes dans un tel cas.

La commission portera le nom de Jacques-Viger, premier maire de Montréal. Elle sera chargée de l'étude de toute question ayant trait à la préservation, dans le vieux Montréal, de la physionomie historique du quartier borné par la rue Henri, à l'est, le fleuve St-Laurent, au sud, la rue McGill, au nord, ainsi que de toute autre partie de la cité, selon les circonstances.

Aussi canadienne que son nom l'indique

CANADIAN OIL COMPANIES, LIMITED

FABRICANTS DES GAZOLINES • HUILES À MOTEUR

WHITE ROSE

MONTROSE

DISQUES 30 A 70% D'ESCOMPTE

Disques Richmon 12" HI-FI

.99

QUANTITÉ LIMITEE PLUSIEURS AUTRES

Disques London Stéréo

Rég. \$6.98 et \$5.98

198

CHACUN

QUANTITÉ LIMITEE

COMMANDES POSTALES 50¢ par 3 disques pour frais de poste et d'emballage

MONTROSE

3168 EST BELANGER - RA. 9-2833

Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 10 p.m., samedi à 6 heures

Négociations...

(Suite de la première page)

On ne sait pas combien de temps durera cette dernière phase des pourparlers: quatre à cinq jours, croient certains observateurs, huit à dix, prétendent d'autres. La ville d'Evian est puissamment gardée, toutes les voitures qui y entrent ou en sortent sont fouillées; l'hôtel où se déroulent les négociations a pris l'aspect d'une forteresse.

La délégation du GPRA est arrivée de Genève à Evian à bord de trois hélicoptères. L'heure prévue hier matin. Elle s'est immédiatement dirigée, sous puissante escorte, vers l'hôtel du Parc où ont lieu les entretiens.

Volonté commune d'aboutir

Signe des temps: alors qu'au début des premières — et infructueuses — négociations d'Evian, le printemps dernier, la délégation française avait simplement salué d'un signe de tête les délégués du GPRA à leur arrivée, hier, les ministres français ont donné la main aux chefs de la délégation algérienne. On s'est mis à l'oeuvre aussitôt. Les deux délégations ont travaillé pendant deux heures dans la matinée, puis ont de nouveau conféré pendant trois heures dans l'après-midi, après quoi les hélicoptères ont ramené les délégués du GPRA à Genève, de l'autre côté du lac Lemman.

Tout indique que les deux délégations sont fermement résolues à en arriver à un accord complet et définitif. Il a été admis que l'entente qui intervient ne sera aucunement mise en question. De part et d'autre, on se montre confiant d'aboutir à l'accord définitif dans quelques jours.

Selon certaines rumeurs, le GPRA aurait exigé de Paris le renforcement de la lutte contre l'organisation de l'armée secrète et l'adoption de mesures telles que l'OAS ne puisse pas sérieusement nuire à l'ordre public à partir de la proclamation du cessez-le-feu. Il est même possible que le GPRA fasse d'un engagement de Paris à ce sujet une condition de la signature du projet d'accord.

Les autres questions importantes à régler sont les suivantes: 1) le calendrier de l'évacuation des forces françaises d'Algérie, étant entendu cependant qu'environ 100,000 hommes pourront rester dans le pays pendant trois années suivant le référendum qui doit conduire à l'indépendance; 2) l'amnistie pour les milliers de détenus politiques musulmans dans les prisons françaises; 3) la composition de l'exécutif provisoire qui doit administrer l'Algérie entre le cessez-le-feu et le référendum, ainsi que la nature des pouvoirs du haut commissaire français qui doit conseiller cet exécutif.

Nouvel édifice municipal pour Sainte-Adèle

C'est dimanche prochain, le 11 mars, à 4 heures, que se déroulera la cérémonie officielle d'ouverture du nouvel édifice municipal de la paroisse de Sainte-Adèle, à la hauteur de la route no 11 de l'autre côté du carrefour.

M. le chanoine Hubert Julien, curé de l'église de l'Immaculée-Conception, procédera à la bénédiction du nouvel édifice et de ses dépendances.

M. Lionel Bertrand, secrétaire provincial et député du comté de Terrebonne, présidera la cérémonie à titre d'invité d'honneur du maire Lionel Patry.

Algérie...

(Suite de la première page)

de reprendre leur travail à la base aujourd'hui.

Près de 9,000 ouvriers et employés travaillent à la gigantesque base navale de Mers-el-Kébir, dont une moitié d'Européens et autant de musulmans. Cependant, cette réconciliation n'a pas empêché la poursuite du terrorisme ailleurs dans le pays. Dans la seule ville d'Alger, six personnes ont été tuées et quatre blessées, par des attentats de l'OAS ou du FLN.

A Paris, d'autre part, la gendarmerie a annoncé l'arrestation de 190 personnes soupçonnées d'appartenir à l'OAS ou de collaborer avec celle-ci. Une partie de ces personnes ont été relâchées après interrogatoire mais les autres — dont trois anciens députés "poujadistes" — sont encore détenues.

De plus, à Paris, un tribunal militaire a imposé la dégradation et une peine d'emprisonnement de trois ans avec sursis à un jeune officier de la marine de guerre, le lieutenant Jacques Roy, qui avait tenté de créer un réseau de l'OAS au sein de certaines unités de la marine. Il avait voulu y gagner son supérieur mais ce dernier le mit immédiatement aux arrêts avant de le déferer à la justice militaire.

Le peuple des aurores boréales

Voici le peuple le plus honnête du Canada... les Esquimaux! Certains d'entre eux, vous dit SÉLECTION du Reader's Digest de mars, sont d'ascendance anglaise ou écossaise... d'autres auraient pour ancêtres des indigènes des îles Fidji. Lisez comment, dans la région la plus désolée du monde, ces gens paisibles et heureux trouvent leur plaisir à lutter contre une nature impitoyable. Achetez SÉLECTION aujourd'hui!



Le problème du taxi sera soumis à la Régie provinciale des transports

Par Jean-Marc Laliberté

Les propriétaires de taxis font une demande à Québec

QUEBEC (DNC) — Un groupe de propriétaires de taxis de Montréal vient de faire parvenir au gouvernement un télégramme dans lequel il demande la création d'un permis métropolitain et la formation d'un organisme indépendant pour régir l'industrie du taxi dans la métropole.

Les signataires du télégramme sont : Niagara Enterprises (détenteur 52 permis); Mme Cécile Deschamps (2 permis); Glendale Motor (45 permis); Martin Bercevic (95 permis); Jacob Sobel (75 permis); Sogre Enterprises (22 permis); Robert Fecteau (10 permis); CDA Motor (16 permis); Métropole Radio Taxis (369 permis).

Les boueurs d'Ottawa ont déclaré la grève

OTTAWA — Des amas de poubelles et de boîtes de carton étaient enlignés hier matin le long des principales artères de la capitale alors que 127 boueurs déclaraient la grève, demandant des augmentations de salaire.

Les services sanitaires d'Ottawa, une entreprise privée qui avait pris le service en 1960, alors détenu par un département de la cité, ont dit qu'ils maintiendront le service et ont fait appel à des conducteurs de camion et des boueurs non syndiqués.

Le syndicat demande \$1.74 l'heure pour les proposés à la cuillerette des ordures ménagères et \$1.79 pour les conducteurs de camions. Actuellement, les premiers reçoivent \$1.45 l'heure et les seconds \$75 par semaine.

Contrôle du poids du pain par l'ACC

L'Association canadienne des consommateurs espère contrôler le poids du pain dans le Québec après avoir établi ses services de vérification des produits de consommation sur une base nationale, affirme Mme A.F.W. Plumtree, présidente de l'ACC.

Dans un bulletin adressé aux membres de la division du Québec, l'ACC précise que "si la ménagère n'est pas très attentive, elle peut acheter un pain qui pèse 24 onces, mais dont le poids peut varier entre 18 et 22 onces." Ces pains trompeurs sont faits par des boulangers peu consciencieux, dont le tour consiste à mettre dans un moule de 24 onces moins de pâte que la quantité normale.

Les sous-contrats dans les services publics

Jean Marchand: une attitude défaitiste et irresponsable

"Certains administrateurs municipaux semblent incapables de s'acquiescer de leurs responsabilités quant à l'administration des services publics", déclare aujourd'hui le président général de la CSN, M. Jean Marchand.

La CSN, de poursuivre M. Marchand, s'inquiète grandement des tendances que l'on décèle depuis quelque temps chez les administrateurs municipaux, à confier l'exécution des services publics à des agences privées. Tout récemment, on a entendu plusieurs municipalités déclarer qu'elles avaient, par exemple, remercié leurs policiers et confié tout le travail à une agence de détectives privées. Cette maladie de sous-contrats n'est d'ailleurs pas nouvelle. On se souviendra qu'il y a quelques années, le problème s'était posé à Montréal, en ce qui concerne l'enlèvement des ordures ménagères.

"Nous espérons, de dire M. Marchand, que l'opinion publi-

QUEBEC (DNC) — C'est la Régie provinciale des transports qui aura la tâche de tenter de trouver une solution à l'épineux problème du taxi à Montréal. Le premier ministre, M. Lesage, a fait accepter hier cette suggestion par le Comité des bills privés, alors qu'on discutait d'un article ayant pour but de permettre à la cité de Montréal de limiter le nombre de permis de taxi que peut posséder un propriétaire et de réglementer ou de prohiber l'affichage à l'intérieur et à l'extérieur des taxis.

M. Lesage a précisé qu'on devait accepter l'amendement proposé par Montréal, en attendant le rapport de la Régie, à la condition, cependant, qu'on y ajoute un paragraphe protégeant les droits acquis des propriétaires de taxis.

Le comité a accepté la proposition du premier ministre. M. Lesage a déploré le fait que la Corporation de Montréal métropolitain n'a pas soumis le rapport qu'elle devait préparer concernant le problème du taxi dans la région de Montréal et ce, en vertu d'une disposition de sa charte adoptée l'année dernière.

Le député libéral de Verdun, M. George O'Reilly, qui est membre de la CMM en sa qualité de maire de la ville de Verdun et le procureur des municipalités de banlieue, Me Édouard Martel, ont fait remarquer que ce sont les représentants de Montréal qui ont empêché la Corporation de soumettre son mémoire.

Lorsque le moment est venu pour le conseil de la Corporation d'approuver le mémoire préparé par un sous-comité, ce sont les représentants de Montréal qui l'ont bloqué.

Le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, a tenu à préciser que le mémoire avait été préparé par un sous-comité de quelques membres et qu'il n'y a rien d'irrégulier à ce que la majorité des membres de la Corporation ait refusé de faire siennes les recommandations du sous-comité.

M. Lesage a alors fait valoir que le gouvernement avait en quelque sorte ordonné, l'an dernier, à la Corporation, de faire une étude, et qu'aujourd'hui, alors que le délai est expiré, le gouvernement n'a rien devant lui, c'est-à-dire qu'il n'est pas plus avancé qu'il y a un an.

C'est alors que M. Lesage a proposé que le problème soit soumis à un organisme quasi judiciaire, soit à la Régie des transports. "Dici à ce que la Régie ait fait rapport, la ville de Montréal continuera à régir l'industrie du taxi, dans ses limites, comme elle l'entend."

Avant que cette décision ne soit prise, les représentants des grandes compagnies de taxi de Montréal se sont opposés à ce que la ville ait le pouvoir de réglementer le nombre de permis, que peut détenir un même propriétaire de taxi.

Mes Claude Béland, au nom du taxi LaSalle et de l'Association des propriétaires-unis du taxi, et Pierre Côté, au nom du taxi Diamond, ont affirmé qu'une restriction dans le nom-

bre des permis que peut détenir un même propriétaire serait une entrave à la liberté de commerce. Tous deux ont aussi affirmé que dans l'ensemble les chauffeurs de taxis sont mieux traités comme employés de grandes firmes que comme employés de petits propriétaires.

Me Georges Lachance, représentant l'Association des employés du taxi de Montréal, a réclaté que tout le problème soit référé à un organisme existant ou à être créé. Il a soutenu que son groupe ne veut pas entrer en controverse avec les dirigeants municipaux, mais qu'il désire que le problème soit étudié dans son entier. "Nous réclamons qu'il soit référé à un organisme indépendant, dit-il, parce que les chauffeurs de taxis qui ont des opinions à faire valoir veulent savoir à qui s'adresser."

Me Gérard Lévesque, procureur de l'Association du taxi de Québec est intervenu dans le débat à titre d'information. Il a fait valoir qu'à Québec les autorités ont eu à faire face aux mêmes problèmes qu'en face de Montréal. "Nous avons trouvé la solution, dit-il, dans des échanges de vues entre l'Association que je représente et les autorités municipales. Afin d'exercer un contrôle sur tous les permis, nous avons trouvé le moyen de faire revenir à la ville tous les permis dont les propriétaires veulent se défaire. La ville a sa liste d'attente et quand un permis est libéré le chef de police fait en suite le requérant en tête de liste. S'il le juge apte, il recommande que le permis lui soit accordé et dans le cas contraire il en recommande un autre."

M. Lucien Tremblay, président du Comité exécutif, a affirmé que la ville doit avoir le pouvoir de réglementer le taxi parce qu'il n'est pas de cette industrie comme des établissements commerciaux ordinaires. "Si l'on prend l'exemple des restaurants, dit-il, nous admettons volontiers que la ville ne peut en réglementer le nombre, car il s'agit là de commerces qui s'exercent sur la propriété privée. Mais il ne faut pas oublier que le commerce du taxi s'exerce dans la rue, c'est-à-dire sur la propriété publique et la ville ne peut pas permettre que des cartels ou des trusts se forment dans cette industrie."

M. Saultier a dit que le problème du taxi à Montréal est un problème social de première grandeur auquel il faut apporter une solution sans tarder.

Me Lucien Tremblay et Raymond Mondor ont aussi parlé en faveur de la réglementation du taxi, mais le débat que l'on prévoyait devoir être très long a pris fin lorsque le premier ministre a suggéré de référer tout le problème à la Régie des transports.

Dr Gélinas: l'annulation des contrats avec 18 hôpitaux ne cause aucun tort aux patients

QUEBEC. — Le Dr Jacques Gélinas a fait savoir hier qu'aucun préjudice n'avait été causé aux malades par le non-renouvellement pour 1962 des contrats de 18 hôpitaux privés avec la Commission d'assurance-hospitalisation.

Le nouveau président de la commission a attribué l'abandon des contrats à des exigences médicales. Les institutions concernées sont des hôpitaux privés à but lucratif, dont les services sont doublés d'hôpitaux pour malades chroniques. Dans les deux cas, les exigences médicales ne sont pas les mêmes.

Tous les malades qui y ont consenti, soit une cinquantaine, ont été transférés sans frais dans d'autres institutions. Visités depuis dans leurs nouveaux locaux, ils se sont déclarés très satisfaits.

Les exigences en matière d'hospitalisation de patients chroniques a v a i e n t m a i n t e n s fois été rappelés aux autorités des maisons lors de visites de fonctionnaires de l'assurance-hospitalisation. Une lettre officielle en date du 2 octobre 1961 spécifiait ces standards.

Les institutions qui ne s'y sont pas conformées ont été

avisées en décembre que leurs contrats ne seraient pas renouvelés. Le Dr Gélinas a précisé que seulement deux ont cru devoir protester.

Sur le total de 18, 15 sont situés à Montréal ou dans un rayon de 40 milles.

Enfin, le Dr Gélinas a déclaré que les patients des institutions abandonnées par l'assurance-hospitalisation seront référés au bien-être social si leur situation les y admet. Il ne saurait être question de subventions à des gens riches retirés dans ces maisons.

AUX ABORDS DU CANAL LACHINE Inauguration d'une usine de carton gaufré de \$8 millions

M. Bona Arsénault, ministre des terres et forêts du Québec, a inauguré officiellement hier la première fabrique de carton gaufré construite au Canada depuis 30 ans.

L'usine de Turcot Paperboard Mills Co., est située sur les bords du canal Lachine, à Montréal. C'est une nouvelle filiale de Kruger Organization Ltd. de Montréal, et elle dispose des plus grosses machines à carton gaufré au Canada. Dès ses débuts en production, la nouvelle cartonnerie, d'une capacité annuelle de 30,000 tonnes, s'est classée parmi les plus importantes fabriques de carton au Canada.

Les agrandissements projetés doubleront presque sa capacité première de production. Le terrain, les bâtisses et l'outillage de la nouvelle fabrique représentent un placement total d'environ huit millions de dollars.

La nouvelle fabrique a été conçue en vue de produire 200 tonnes par jour mais à cause des perspectives actuelles du marché, on projette d'activer la machine à une vitesse de production de 70 à 100 tonnes par jour.

Turcot Paperboard Mills emploiera environ 100 personnes et utilisera des matières premières achetées en majeure partie dans la province de Québec.

Kruger Organization, qui contrôle onze compagnies de pâte et papier et d'aluminium sur trois continents, a terminé au cours des six derniers mois la construction d'une papeterie de cinq millions de dollars en Amérique du Sud, acquis une usine de transformation et une manufacture de sacs de papier en Amérique du Sud, ajouté une centrale électrique d'un million de dollars à une autre papeterie en Amérique du Sud. Le mois dernier, elle a fait l'acquisition d'un moulin à papier dans le New Hampshire.

Budget: un délai est accordé à Montréal

QUEBEC, (DNC). — En vertu d'un bill spécial du gouvernement, l'administration municipale de Montréal obtiendra un délai pour le dépôt de son budget et l'adoption de celui-ci par le Conseil municipal.

En vertu des dispositions de la charte, l'administration devait déposer son budget de 1962-63 au plus tard le 15 de mars et le Conseil municipal avait jusqu'au 15 avril pour l'adopter.

Hier après-midi, le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, a informé le premier ministre, M. Jean Lesage, et les membres du Comité des bills privés de l'Assemblée législative qui sont à étudier le bill de Montréal que son administration est menacée de faire techniquement défaut à ses obligations relatives au dépôt du budget.

"Depuis deux semaines nous siégeons ici et il est fort probable qu'il nous faudra revenir la semaine prochaine", a dit Me Drapeau. "Il nous sera donc impossible de déposer le budget avant le 15 mars, comme le veut la loi."

M. Drapeau a souligné qu'il est arrivé à plusieurs reprises dans le passé que l'administration municipale a obtenu un délai pour le dépôt du budget. "Je suis convaincu, a dit Me Drapeau, que cette année encore, dû aux circonstances, le gouvernement et la Chambre nous permettront de retarder le dépôt de notre budget, mais je ferai remarquer que pour ne pas être pris en défaut technique il faudrait que le bill autorisant ce délai soit approuvé avant, jeudi prochain, le 15 mars."

Le premier ministre Lesage a donné l'assurance que tout serait fait pour régulariser la situation. Après être sorti quelques minutes du comité, M. Lesage est revenu en annonçant qu'avec la collaboration de Me Claude Duhamel le bill sera rédigé aujourd'hui pour être déposé demain et subir sa première lecture. La Chambre basale en disposera en deuxième et troisième lecture mardi prochain et le Conseil législatif mercredi afin que le bill soit sanctionné au plus tard jeudi le 15.

Ce bill accordera à l'administration jusqu'au 15 avril pour déposer son budget et au Conseil municipal jusqu'au 30 avril pour l'adopter. Ce n'est donc que dans la semaine après Pâques que le conseil étudiera le budget.

La Chambre de Commerce de Montréal: Gouvernement métropolitain pour tout le territoire de Ville-Marie

La Chambre de commerce du district de Montréal vient de proposer la formation d'un gouvernement métropolitain dont la juridiction s'étendrait sur toutes les municipalités de l'île de Montréal, de la rive sud, de la rive nord et de la rive Vaudreuil-Soulanges, en s'inspirant du tracé naturel des cours d'eau de la région.

Cette proposition qui constitue l'opinion officielle de la Chambre de commerce du district de Montréal découle des recommandations d'un comité de la Chambre, dont le rapport a été déposé à l'unanimité le 21 février par le Conseil d'administration de la Chambre.

Ces recommandations ont été transmises aux autorités de la Cité de Montréal, au gouvernement provincial et à la Corporation du Montréal métropolitain.

Le territoire

La Chambre affirme que le

territoire mentionné plus haut couvre une zone urbaine complète qu'elle identifie sous le nom de "Grande Région".

A l'intérieur, il est possible de prévoir une division de territoire en "Petites Régions", plus ou moins contiguës l'une à l'autre.

La Chambre est d'avis que le territoire de "Ville-Marie" ou "Grande Région" pourrait être divisé en arrondissements groupant une population minimum de 50,000 et une population maximum de 100,000. Ces arrondissements ne coïncideraient pas nécessairement avec les limites des municipalités actuelles. Montréal, par exemple, pourrait être divisé en un certain nombre d'arrondissements. Une ou deux municipalités pourraient former un arrondissement.

L'arrondissement aurait une vocation locale pour administrer les besoins locaux. Son administration serait assurée par l'élection d'un maire et des conseillers.

Le gouvernement métropolitain

Le conseil métropolitain serait composé d'un président élu directement par la population et d'un nombre de conseillers équivalant au nombre d'arrondissements. Ces conseillers, qui ne seraient ni maires, ni conseillers de leur arrondissement, seraient élus directement par la population de leur arrondissement.

Ce conseil métropolitain s'occuperait à satisfaire les besoins inter-municipaux et métropolitains. Ces besoins pourraient se définir comme ceux n'affectant en rien le comportement ou le caractère propre de l'arrondissement.

Le projet prévoit un système de pérennité entre les arrondissements. On pourrait également adjoindre à ce gouvernement métropolitain un organisme consultatif composé des maires des arrondissements.

La SSJB de Montréal: fonder une faculté d'agronomie dans la région

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal réclame l'installation d'une Faculté d'agronomie dans la région métropolitaine et elle demande, en conséquence, au gouvernement provincial de reconsidérer toute la question avant de prendre une décision finale dans le sens du rapport de la Commission Régionale.

Voici les principales raisons de cette attitude: a) la prospérité de l'agriculture dépend largement des consommateurs

de la région de Montréal; b) les terres les plus fertiles et les fermes les plus rentables sont situées dans la région économique de Montréal; c) les étudiants intéressés à poursuivre des études en agronomie se recrutent principalement dans cette même région; d) il serait injuste d'obliger ces étudiants à s'éloigner de la région où ils sont appelés à faire carrière ou à fréquenter une institution anglophone; e) les institutions canadiennes

françaises d'enseignement supérieur de la région de Montréal sont en mesure de fournir à la Faculté d'agronomie tous les chercheurs et tous les professeurs dont celle-ci aura besoin.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal demande donc au gouvernement provincial de reconsidérer toute la question avant de prendre une décision finale au sujet de la localisation de cette faculté d'agronomie. De plus, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal constate avec inquiétude que le rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement agronomique propose de donner à cette Faculté des structures académiques anglo-américaines. Cette proposition apparaît elle aussi inacceptable. L'enquête qui se poursuit actuellement sur l'ensemble de notre système d'enseignement oblige, déclare la SSJB, tous ceux qui ont la responsabilité de l'orienter à ne pas prendre de décisions prématurées à ce sujet.

La CSN: hausse justifiée des prévisions budgétaires

La CSN n'est pas étonnée du gonflement des prévisions budgétaires du gouvernement provincial. L'amélioration de notre régime de sécurité sociale et les réformes dans le domaine de l'éducation doivent nécessairement se traduire par une augmentation des dépenses gouvernementales. La population doit s'attendre à payer pour les services accrues que nous exigeons de l'Etat, a déclaré M. Jean Marchand, président de cet organisme.

Toutefois, avant de songer à un relèvement de l'impôt ou des taxes, il faudra exiger une contribution plus généreuse de la part des entreprises qui exploitent nos ressources naturelles, a-t-il ajouté.

La CSN regrette de constater que l'on continue à traiter le ministère du travail en parent pauvre. "Bien que ce ministère ait un des plus petits budgets (\$4,919,500) on a jugé à propos de le réduire de \$242,000, soit une diminution de 7 p.c. C'est de beaucoup la plus grosse compression parmi les quelques postes budgétaires sur lesquels le gouvernement a décidé de réaliser des économies."

Dans une société industrielle comme la nôtre, personne ne niera l'importance d'un ministère du travail bien équipé et efficace. D'autant plus que la juridiction du travail, à part quelques secteurs tombant sous l'autorité fédérale, appartient au gouvernement provincial. Voilà un endroit tout désigné pour élaborer et mettre en application une politique autonome. Malheureusement, nous devons nous rendre compte que le gouvernement n'a pas encore décidé d'assumer toutes ses responsabilités dans ce domaine. Une foule de problèmes qui intéressent hautement l'industrie et les travailleurs resteront encore sur la table. L'automatisation, le chômage technologique une gazette provinciale du travail, un service de recherches et de statistiques bien outillé, le renforcement du service de conciliation sont autant de sujets dont le budget ignore l'importance et l'urgence. D'autant plus que certaines lacunes gouvernementales peuvent coûter des millions à la province sous forme de conflits, d'arrêts de travail, etc.

Nous comprenons que le gouvernement, devant les multiples réformes qu'il doit effectuer, doit établir un ordre prio-

ritaire des besoins et des urgences, tout ne peut être fait en même temps. Mais, à notre avis, le ministère du travail pourrait occuper, dans les préoccupations gouvernementales, un autre rang que celui qui lui assigne le budget.

La campagne de la Fraternité française s'ouvre le 15 avril

QUEBEC, (D.N.C.) — La huitième campagne annuelle de fraternité française s'ouvrira le 15 avril à travers le Canada et les Etats-Unis. Elle sera sous la direction conjointe du Conseil de la vie française et de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec. Le président actif de la campagne est M. Armand Godin, de Montréal.

Cinq éminentes personnalités du Canada et des Etats-Unis ont bien voulu accorder leur patronage à cette souscription: M. Paul Comtois, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, M. Louis Robichaud, premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. René Lévesque, ministre de l'Université de Montréal, le juge Alfred Monnin, de la Cour d'appel du Manitoba, et M. Archibald Lemieux, industriel bien connu, de Worcester, Mass. Quelque trois cents comités paroissiaux de la Société Saint-Jean-Baptiste du Québec sont déjà à l'œuvre dans les diocèses de la province afin de recueillir le montant de cent mille dollars

qui sera distribué aux œuvres culturelles françaises au Canada et aux Etats-Unis. De son côté, le Conseil de la vie française apporte une participation active à la souscription en collaboration avec les sociétés patriotiques hors du Québec pour que tous les Canadiens français et les Franco-Américains fournissent leur quote part à cette campagne.

M. Lapalme parlera devant l'Alliance française de N.-Y.

Me Georges-Émile Lapalme, procureur général et ministre des affaires culturelles de la province de Québec, quittera Montréal vendredi soir, à sept heures, par avion, pour se rendre à New-York.

M. Lapalme sera le conférencier d'honneur à l'Alliance française de New-York, à l'Auditorium, lundi soir le 12 mars. Il traitera du sujet suivant: "Le français en Amérique, son passé, son avenir".

BYRRH

vin APÉRITIF
au Quinquina
Servir très frais
EMBOUTILLÉ EN FRANCE
En vente dans tous les
magasins de la G.L.C. - Numéro 3408.

VIENT DE PARAÎTRE (ENFIN!) UN LIVRE DRÔLE...

CHEZ MIVILLE... COMME SI VOUS ÉTIEZ!

Miville Couture • Jean Mathieu • Jean Morin • Le père Ambroise • Roger Lesourd • Louis-M. Tard • Albert Brie • Paul Legendre
Les meilleurs sketches et les meilleures blagues de "Chez Miville" avec 35 caricatures de Normand Hudon

EN VENTE PARTOUT AU PRIX RIDICULE DE \$1.00 (ARGENT REMIS À QUI N'A PAS RI...)

LES ÉDITIONS DU JOUR, 3411 rue Saint-Denis, Montréal, Tél. VI 9-2228

EDITORIAL

L'écart tend à s'accroître entre les pays nantis et les pays pauvres

Avant même d'avoir été effectivement mise en route, l'Alliance pour le progrès est compromise: les États-Unis hésitent devant la grave malaise politique qui règne dans certains pays (spécialement au Brésil), tandis que divers gouvernements, comme celui du Chili, ne taisent plus leur irritation devant les lenteurs et les exigences de Washington. A l'autre bout du monde, la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie, réunie à Tokio, entend un groupe d'experts affirmer que la progression de l'économie dans cette partie du monde, pendant la décennie 1950-1960, est restée gravement en-deçà des objectifs minimum qu'on s'était fixés, et que la situation est alarmante. En Afrique, plusieurs pays: Ghana, Maroc, d'autres encore, traversent une période de difficultés économiques aiguës et le niveau de vie tend à régresser plutôt qu'à s'améliorer.

Ces faits et nombre d'autres nous obligent à reconnaître que, loin d'être gagnée, la bataille du sous-développement reste entière: l'offensive n'a même pas été sérieusement entamée malgré les \$75 à \$80 milliards consacrés depuis une quinzaine d'années à l'assistance économique et technique sous les formes les plus variées. On peut évidemment invoquer de nombreuses raisons à cet état de choses: insuffisance de l'effort consenti compte tenu des besoins, absence de coordination entre les programmes d'assistance, mauvaise utilisation des ressources mises à leur disposition par plusieurs des pays sous-développés victimes de la pénurie de cadres compétents et, parfois, d'une administration pléthorique ou d'une corruption généralisée, variation effrayante des cours des matières premières qui a fait perdre certaines années aux pays africains, asiatiques et latino-américains plus qu'ils ne recevaient comme assistance directe, etc.

Quelle qu'ait été l'influence de ces divers facteurs, la vérité brutale est que quinze ans environ après le début de l'assistance organisée et systématique au tiers monde, douze ans après que cet effort eut commencé à prendre une importance réelle, le taux de croissance économique de ces pays est encore tragiquement insuffisant, le niveau de vie de ces populations ne s'est que peu relevé, est souvent demeuré sensiblement le même, à parfois régressé.

Le cas de l'Extrême-Orient est à cet égard particulièrement significatif et pathétique. C'est la partie du monde où la "décolonisation" s'est accomplie en premier lieu, au lendemain de la dernière guerre, où a été appliqué le plus considérable effort d'assistance, c'est aussi la région du monde la plus peuplée: on y trouve plus de la moitié de la population du globe: 1.600.000.000 hommes sur 3.000.000.000 environ. Or, le rapport préparé par les économistes des Nations Unies sur les résultats obtenus pendant la période 1950-1960 est profondément décevant, voire décourageant, et doit commander un sursaut dans ces pays eux-mêmes aussi bien que dans les pays "nantis", si on entend s'épargner une catastrophe.

L'ampleur de la révolution à accomplir est illustrée dans la constatation suivante: en 1938, le niveau de vie aux États-Unis était en moyenne quinze fois plus élevé qu'en Inde; en 1952, il était trente-cinq fois plus élevé; en 1960, il lui était devenu trente-huit fois supérieur. Loin de se réduire, l'écart tend à s'aggraver: cela ne pourra pas durer indéfiniment.

Or, que dit la Commission économique de l'ONU pour l'Asie? "Que les résultats obtenus (dans la décennie 1950-1960) sont restés fort en-deçà des prévisions... que la mesure de l'expansion économique a été nettement insuffisante comparativement aux exigences de la situation... que le bilan est extrêmement décevant". Les seuls progrès réels ont été enregistrés dans le secteur de la production manufacturière et dans l'industrie lourde, mais ces progrès ont été extrêmement variables allant d'une expansion-record au Japon à la stagnation

au Pakistan et en Indonésie. Par contre, dans l'agriculture, l'accroissement de la production a été de 2,5 p.c. à peine, alors que l'augmentation de la population était du même ordre, voire légèrement supérieure, avec le résultat que la production par tête d'habitant n'a pratiquement pas bougé en 1950 et 1960. Or, les deux tiers de la population de l'Asie vivent de l'agriculture. On comprend que les auteurs du rapport qualifient de "particulièrement décevant" le bilan dans le secteur agricole. Le rapport reconnaît l'utilité de l'assistance étrangère, économique et technique, mais souligne que les bénéficiaires ne lui ont pas fait rendre, de loin, tout ce qu'elle aurait pu donner.

Spécialiste des problèmes des pays sous-développés, Gabriel Ardan écrit en 1960 dans son ouvrage "Le monde en friche": "On peut se demander si les peuples sous-développés ne deviendront pas plus nombreux et plus pauvres devant des pays plus riches qui n'utilisent pas tout leur espace et toutes leurs ressources... et si alors ils ne seront pas tentés de refaire la colonisation à rebours". Et Ardan de prédire qu'après une patience séculaire, les peuples sous-développés sont à la veille de sortir de la résignation et que si nous n'y prenons garde, l'explosion peut être violente. Pendant combien de temps, un tiers de la population mondiale disposera-t-il de 85 p.c. des ressources globales alors que les deux tiers doivent se partager les 15 p.c. qui restent?

En Occident comme dans les pays communistes d'Europe, on commence à se rendre compte que l'effort consenti jusqu'ici a été dérisoire comparativement aux besoins et que la politique suivie dans le domaine de l'assistance n'est peut-être pas la bonne.

Dans la définition et la mise en œuvre d'une politique efficace d'assistance (qui ne soit pas simple palliatif, qui vise à permettre aux pays du tiers monde de sortir du sous-développement), il faut tenir le plus grand compte de quatre impératifs: 1o) l'importance primordiale de l'assistance technique, l'envoi d'experts pour une longue période étant plus urgente encore que les capitaux; 2o) l'obligation pour les pays sous-développés de mettre au point des plans réalistes d'expansion et de s'y tenir, tout en se donnant une administration parfaitement intégrée et compétente; 3o) l'accroissement substantiel des capitaux investis, que ce soit par des pays, des groupes de pays ou des organisations et banques internationales; rappels à ce propos que les experts établissent à environ \$30 milliards le montant requis annuellement au lieu des \$6 à \$7 milliards présentement affectés à cette fin; 4o) enfin, la non-ingérence et le respect absolu de la neutralité et de l'indépendance des jeunes États.

Il convient de redire aussi que l'assistance aux pays sous-développés n'est pas une forme quelconque de l'aumône: c'est malheureusement trop souvent ainsi que l'aide à l'étranger est conçue en Amérique et notamment au Canada. Certes, la distribution de surplus alimentaires par des gouvernements et l'envoi de colles de vivres par des associations de bienfaisance ont leur utilité dans l'immédiat: cela n'a rien à voir avec la lutte au sous-développement qui n'est pas une bonne oeuvre mais une action massive, lucide et tenace, menée scientifiquement pour permettre au tiers monde de se donner une économie moderne, de s'engager le plus tôt possible et dans les meilleures conditions possibles dans la voie d'un développement réel, conduisant à un relèvement du niveau de vie et à une répartition plus équitable des richesses mondiales.

C'est en termes de dignité humaine, d'efficacité, d'équilibre mondial, de paix mondiale, qu'il faut envisager la lutte au sous-développement dont la réussite intéresse les pays "nantis" tout autant que le tiers monde.

Jean-Marc LEGER

Education, unilinguisme et culture "Canadien"

Montréal a l'honneur de recevoir la deuxième Conférence canadienne de l'éducation. Des délégués venus de tous les secteurs — tant géographiques que sociaux — étudieront ensemble le problème capital de notre temps. On a signalé que leur nombre et leur diversité expriment l'intérêt singulièrement accru des Canadiens pour l'éducation.

Cet énorme congrès fait le désespoir des journalistes: même une équipe aguerrie n'arrive pas à rendre compte de tout ce qui s'y dit et fait d'important. C'est d'autant moins possible que la Conférence pousse l'étude des problèmes dans toutes les directions. On en retire, de l'extérieur, le sentiment d'un problème devenu infiniment complexe, devant lequel il faut se hâter, mais sur quoi il faut d'abord et surtout réfléchir.

Souplesse et personnalité
On aura noté l'insistance de certains conférenciers devant l'extraordinaire rapidité de l'évolution mondiale. Comment former de jeunes êtres destinés à vivre dans une société dont nous ne savons guère ce qu'elle sera?
Il faut, répondent ceux qui semblent les plus clairvoyants, tenter de susciter des person-

Au Canada

Des problèmes plus particuliers se posent au Canada. M. Paul Gérin-Lajoie l'a souligné avec force dès la réunion d'ouverture. Il a marqué le besoin qu'éprouve le Canada français d'un "État national", et rap-

BLOCS NOTES

pelé sur quoi se fonde son autonomisme en matière d'école et de culture:

Quel gouvernement autre que celui de la seule province dont la population est en majorité de pensée et d'expression française serait capable d'adopter avec sagesse et justesse les mesures qui permettraient à la culture française de se développer dans ce pays avec le dynamisme qui le caractérise?

A la séance du lendemain, un délégué protestait contre ces propos du ministre de la Jeunesse, qu'il a qualifiés de politiques et de partisans. Le président de l'assemblée a rappelé ce protestataire à l'ordre, en lui signifiant que M. Gérin-Lajoie avait usé légitimement de sa liberté. Ce qui nous paraît évident. Il est peut-être

démocrate, cependant, qu'une expression d'opinion aussi étonnante n'ait pu amener un échange d'opinion.

Car la Conférence canadienne de l'éducation, même si elle se tient à Montréal, est d'abord un phénomène anglo-canadien. Ce qu'on y propose — comme l'a signalé le Nouveau Journal — a été pensé en anglais, par des Anglo-Canadiens, selon des schémas intellectuels anglo-américains. Plusieurs éducateurs canadiens-français nous ont déclaré s'y sentir un peu comme "à l'étranger": c'est une expérience stimulante, comme l'est un voyage; mais les mots français ne font pas la culture et l'inspiration soient françaises.

C'est en même temps une occasion de rencontrer des hommes d'une autre mentalité, et de les informer de nos réactions.

Un séparatisme quasi monolithique

Gérard Pelletier l'a dit très carrément avant-hier. Il est heureux que cette façon de voir ait été exprimée avec franchise dans un milieu d'éducateurs anglo-canadiens:

Désormais, les Canadiens de langue française n'accepteront plus de vivre avec des "compatriotes" qui conçoivent notre pays comme un pays anglais; leurs propres séparatistes leur ont fait découvrir le séparatisme quasi-monolithique de la majorité canadienne d'expression anglaise.

C'est bien en face d'un séparatisme que nous nous trouvons: séparatisme inconscient de la majorité, qui s'imagine qu'on est Canadien dès qu'on est Canadien. Le rédacteur en chef de La Presse ajoute que le pluralisme, ça se vit... à plusieurs.

Si la Confédération doit survivre, il faut que, de part et d'autre, nos systèmes d'enseignement préparent la jeunesse à vivre dans un pays pluraliste, et non pas seules à vivre dans un système à l'étranger, mais pluraliste dans la pratique quotidienne de la démocratie.

Il s'agit au premier chef d'un enseignement, d'une image du Canada et de ses institutions que laisse l'enseigne-

ment dans la tête de garçons et de filles.

L'image d'un Canada unilingue

Or, toutes mes rencontres avec les Anglo-Canadiens me convainquent que l'image déposée dans les esprits est chez eux — sauf honorables exceptions — celle d'un pays britannique de langue anglaise, avec une enclave bilingue — Québec. Votre interlocuteur l'avoue rarement en des termes aussi nets, qu'il abandonne aux vieilles barbes de l'orangisme.

Mais il vous dira, par exemple: "Pourquoi tant s'inquiéter d'une culture ou d'une langue particulière? Nous sommes tous des Canadiens. Que l'origine soit britannique, ukrainienne ou française, ça n'a pas beaucoup d'importance: nous avons un pays à créer ensemble..." Plusieurs Canadiens français se laissent prendre à ce langage, la plupart du temps sincère, mais inconsciemment impérialiste.

Car si toutes les cultures se valent, s'il faut cesser d'y penser et d'en parler, comme nous devons communiquer les uns avec les autres, cela se fera

nécessairement dans une langue donnée — laquelle, en Amérique du Nord, ne saurait être que l'anglais. De sorte que l'apparent pluralisme se traduit, de manière fatale, par la langue et la culture uniques.

Cette façon de voir est dominante dans l'Ouest. Les régions de grande immigration se sont trouvées aux prises avec des problèmes d'ordre pratique — ainsi que d'ordre psychologique — qu'ils ont tenté de résoudre par l'affirmation d'une langue-reine. C'est en quoi, notamment, l'Ouest est si "américain" (au sens d'états-unien). On s'y est laissé imposer la théorie du melting pot. Au surplus le fils d'un Ukrainien, qui a dû apprendre l'anglais pour s'ajuster au milieu canadien, n'aime pas entendre dire que la langue seconde des Canadiens anglophones doit être le français: il voudrait que, dans son cas, ce fût l'ukrainien; d'autant plus, au Manitoba, par exemple, que la minorité ukrainienne est plus nombreuse que la française.

On voit encore ici que l'image du Canada, préparée par les systèmes d'enseignement

et projetée à l'étranger, est l'image d'un Canada anglais. L'immigration, notre représentation diplomatique: tout va dans le même sens. L'immigrant est donc arrivé ici déjà persuadé qu'il entrerait dans un pays anglais. Il accepte la royauté de l'anglais. Il accepte, en tant que minorité, de devoir parler la langue de la majorité. Mais il refuse d'accepter celle d'une "autre minorité": car voilà ce que nous sommes à ses yeux, voilà ce dont, en milieu anglo-canadien, on l'a persuadé que nous sommes.

Voilà aussi pourquoi les changements d'attitude ne sauraient être que très lents.

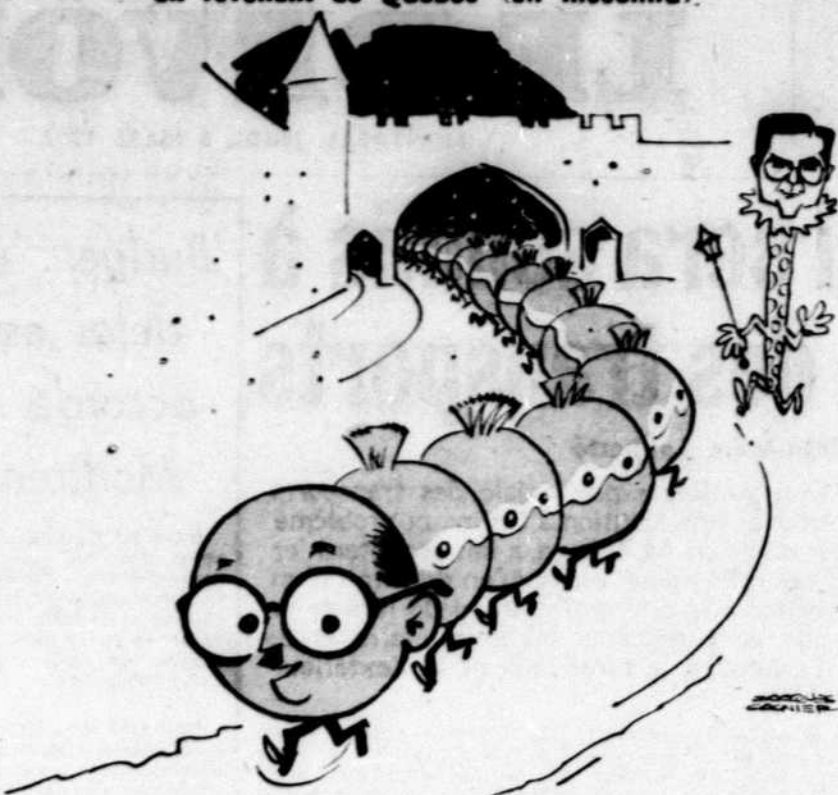
Mais s'ils ne s'amorcent pas: ou la Confédération, ou le Canada français sont condamnés à mort.

André L.

La Bible vous parle

Pour avoir négligé le juste et abandonné le Seigneur, les impies recevront le châtiment dû à leurs pensées. (Sag 3, 10)

(Texte choisi par la Société catholique de la Bible)



Les 90-pattes des 45 conseillers

L'Angleterre a changé de visage

VI. - DES RÉFORMES HARDIES DANS UN CADRE IMMUABLE

Par Henri Pierre

(Suite)

Que la Grande-Bretagne entre ou non en Europe, elle aura besoin de remettre de l'ordre dans sa maison: le Marché commun n'est pas une panacée. Sans entrer dans les détails d'un problème qui mériterait de plus longs développements, l'adhésion au Marché commun aura pour principal effet bénéfique d'obliger les industriels britanniques à concentrer leurs efforts sur ce qu'ils peuvent produire mieux et à de meilleures conditions.

Tout dépendra évidemment à la fois de la vitalité du marché européen élargi, de sa capacité d'absorption, et bien sûr du dynamisme de l'industrie britannique. Les dirigeants anglais admettent que l'entrée en Europe amènera des pertes et des gains; mais rester à l'écart signifierait seulement des pertes. D'autre part, constatant que le commerce entre les Six et le Commonwealth s'est accru plus rapidement que celui entre la Grande-Bretagne et le Commonwealth, certains pensent ici que l'avenir réserve à l'Angleterre une place de choix.

Le moment viendra d'augmenter le volume des investissements dans les pays sous-développés, non seulement pour aider ces pays à développer leur économie, et ainsi à offrir un marché plus accueillant aux produits industriels, mais aussi pour trouver un débouché aux capitaux européens en surplus et maintenir le "boom" européen. Alors la Grande-Bretagne pourra jouer un rôle déterminant dans la formation et le fonctionnement d'un bloc international Europe-Commonwealth.

Pour le moment, les Anglais vont au Marché commun attirés par "la carotte" que représente la perspective de vastes marchés, et poussés par "le bâton" d'une concurrence accrue sur le marché anglais; aussi bien l'historien Arnold Toynbee évoquait récemment une brochure de son enfance. Comment l'Angleterre sauvera l'Europe, en maintenant celle-ci divisée. Aujourd'hui il conclut: "L'Europe unie sauvera l'Angleterre".

Une nouvelle mutation
Ainsi en ce début de 1962, l'Angleterre est de nouveau en mutation. Que l'adhésion au Marché commun se fasse ou non, les Britanniques, des traîtres à l'histoire, Arnold Toynbee sentent qu'un sérieux effort de rénovation économique et sociale s'impose. Jamais au cours des années l'autocratie nationale ne s'était fait entendre avec autant de force, plus bruyamment bien sûr du côté travailliste. Les progrès des Six ont amené les Anglais à s'interroger, à procéder à un examen de conscience. Et, lentement mais sûrement, ils concluent qu'en cette seconde moitié du vingtième siècle il faut des méthodes nouvelles, un état d'esprit nouveau, pour s'adapter au monde nouveau.

Adaptation nécessaire, qui laissera intacts le Parlement, la monarchie, le cadre solide, appuyé par le temps, des institutions politiques. A la différence d'autres pays du continent, l'Angleterre peut parfaitement "épouser" son siècle, sans violence, par une révolution pacifique, comme elle l'a déjà fait au cours de son histoire mouvementée.

Agricole et industrielle, libérale et protectionniste, la Grande-Bretagne devant les faits manifeste une extraordinaire souplesse d'adaptation. Elle accomplit de grandes transformations derrière un décor, une façade qui a peu besoin d'être "ravaillée". Les bonnets à poil des gardes, les chapeaux melon, les carrosses, les perruques n'ont pas empêché l'Angleterre de créer le Welfare State et surtout de transformer l'empire en Commonwealth, de "décoloniser" jusqu'ici sans heurts majeurs. Par comparaison, que de révolutions, de guerres sanglantes il en a coûté à la France pour arriver tant bien que mal à des résultats encore imparfaits... Les Français changent de régime mais les choses restent immuables, ou presque; les Anglais réussissent des réformes hardies à l'intérieur d'un cadre immuable.

L'apport de l'Angleterre à l'Europe continentale

L'Angleterre n'est pas aussi conservatrice qu'elle paraît, et rien ne permet de conclure qu'elle ne relèvera pas le nouveau défi que lui lance l'histoire. A dire vrai, parmi les problèmes qu'elle a à résoudre, les uns tiennent à la structure économique particulière du pays qui l'oblige tous les deux ou trois ans à arrêter la croissance pour maintenir la stabilité monétaire. D'autres tiennent à une structure sociale hiérarchisée qu'un système d'éducation insuffisant tend à perpétuer. Citons seulement ici le passage du rapport de la commission d'enquête Crowther: "L'éducation donnée à la grande masse des enfants est inadéquate, à la fois dans sa qualité et dans sa durée." (1). Mais en dehors de ces difficultés spécifiques britanniques, révélant sans doute un vieillissement des structures plus marqué que sur le continent, les problèmes de la Grande-Bretagne sont aussi les nôtres: relations sociales difficiles, mentalité conservatrice des ouvriers et des patrons recou-

rant à des pratiques restrictives, délinquance juvénile, apathie politique des masses, révolte gratuite de l'intelligence, autant de caractéristiques communes aux autres pays de l'Europe occidentale.

Les Anglais, comme les autres, sont aux prises avec les problèmes de la société d'abondance, et s'efforcent de les résoudre avec pour souci principal de maintenir les libertés fondamentales. Un Etat moderne, avec sa vaste bureaucratie, sa concentration industrielle et financière, évolue fatalement vers un certain totalitarisme que les Britanniques s'efforcent tant bien que mal de freiner, en sauvegardant les institutions et la tradition du libéralisme politique.

Comment pourrait-on envisager une Europe viable sans la contribution, l'apport fécond d'un pays qui fut il y a pas longtemps l'honneur et la dignité de l'Occident, et qui n'a connu aucune des maladies infectieuses du totalitarisme? En dehors des rebelles irlandais, il faut remonter en 1603 pour trouver un "plasticien" d'envergure, un certain Guy Fawkes, qui tenta en vain de faire sauter le Parlement et dont les enfants commémorent aujourd'hui le geste par d'innombrables pétards...

La présence de la Grande-Bretagne en Europe, en plus de ses importantes conséquences politiques, est la garantie des droits de l'individu se voyant protégés contre les empiétements de l'Etat ou d'un quelconque super-Etat. Sans doute, certains aspects de la vie britannique indiquent que la Grande-Bretagne reste à l'heure de son clocher: le week-end sacré, la tasse de thé entrainant l'arrêt du travail, ("une décente tasse de thé ne peut être bu en cinq minutes"), ont dit les grévistes de l'automobile, l'arrogance splendide insulaire d'anachroniques douaniers, la suffisance, l'ignorance et la satisfaction de soi-même d'une certaine bourgeoisie, les incompréhensibles heures de fermeture des cafés et des magasins, l'indifférence totale des vendeurs nonchalants, le triste état des chemins de fer, l'impossibilité de se faire servir dans un hôtel une minute après l'heure fixée, etc., tout cela surprend et irrite le visiteur. Mais il faut aussi mettre dans la balance la gentillesse, la tolérance, une justice excellente, une police courtoise

LE DEVOIR
Fais ce que dois

Fondateur: Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Rédacteur en chef: André Laurendeau
Secrétaire de la rédaction: Michel Desrosiers
Directeur: Gérard Filion
Trésorier: Arthur Lefebvre
Rédacteur en chef adjoint: Paul Savard
Directeur adjoint de l'information: Mario Cardinal

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditeur. La Canadian Press est seule autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir". Les droits de reproduction des dépêches exclusives au "Devoir" sont réservés.

Tarif des abonnements: Edition quotidienne (100 ans) livraison à domicile \$20 Montréal et banlieue, \$20 Québec et Lévis, \$20 ailleurs au Canada, \$16 Étranger. \$25 Edition du samedi, service par abonnement (un an) \$5. Le ministère des postes a autorisé l'attachement en numéraire et l'envoi comme objet de 3e classe de la présente publication.

lettres au DEVOIR

Impôt provincial sur le revenu

M. le directeur,

Dernièrement, à maintes reprises, on a entendu exprimer le désir que le gouvernement de la province revienne aux anciennes exemptions pour le calcul du revenu imposable aux fins d'impôt provincial sur le revenu. On veut que ces exemptions soient augmentées de \$1.000 à \$1.500 pour les célibataires, et de \$2.000 à \$3.000 pour les personnes mariées, donc au niveau qu'elles étaient avant la réduction effectuée en 1961 pour faciliter le financement par la province de l'assurance-hospitalisation.

Ces demandes viennent surtout des organisations ouvrières, etc., dans le but de réduire le montant de l'impôt provincial à payer par leurs membres.

S'il est exact qu'un contribuable marié au revenu imposable de \$500 par exemple suivant l'ancienne déduction (toutes exemptions déduites) le voit augmenter à \$1.500 d'après la nouvelle base et que l'impôt provincial à payer passe de \$12,38 à \$38,83, soit une augmentation de \$26,45 par année ou \$0,50 par semaine, il n'est pas moins vrai, et pour la même raison, qu'un contribuable marié au revenu imposable passant de \$10.000 à \$11.000 doit payer, à titre

d'impôt provincial, \$433 au lieu de \$387 (une augmentation de \$56 qui est plus que le double de l'augmentation du premier exemple) et qu'un autre au revenu imposable passant de \$40.000 à \$41.000 doit payer \$2.775, au lieu de \$2.634 (une augmentation de \$141) etc.

Ceci est le résultat du jeu des taux progressifs de l'impôt.

Il est encore à remarquer que l'augmentation de l'impôt est plus élevée pour les contribuables mariés que pour les célibataires; ce qui est tout à fait logique, si l'on considère que le contribuable marié profite plus de l'assurance-hospitalisation (pour sa famille) qu'un célibataire. Si le gouvernement se rend à la demande des organisations ouvrières, etc., les "riches" en profiteront plus que les "pauvres", tout comme la réduction en 1961 des montants des exemptions personnelles a eu comme effet d'augmenter de beaucoup plus l'impôt provincial des "riches" que celui des "pauvres".

N'est-il donc pas vrai que le financement de l'assurance-hospitalisation est payé plutôt par les "riches" que par les "pauvres"?
Tad. POZNANSKI, Québec.

Des arguments d'adultes, s.v.p.

M. le rédacteur,

Les "anti-souverainistes" crient: "Quelle chimère trotte dans l'imagination de ces séparatistes? Voir s'il est possible qu'un tout petit peuple vive indépendamment au milieu d'une mer anglo-saxonne. On serait noyé dit-on."

Comment se fait-il que nous ne les sommes pas actuellement? Et pourtant nous ne sommes pas dans cette mer anglo-saxonne. Allons, un peu de jugeote tout ça même. Savez-vous qu'au moment de la conquête, nous étions cruels d'Anglo-Saxons à la prise dans la même proportion? Permettez-moi un peu de calcul. En 1760, 60.000 Canadiens sont entourés d'environ 1.500.000 Anglo-Saxons. Donc un Canadien contre vingt-cinq Anglo-Saxons. Deux cents ans plus tard, la proportion est d'environ 1 à 29. Croyez-vous que les chiffres sont là avec toute leur certitude. Ceux qui ont encore envie de rire de la revanche des breux, et bi riez!

et désarmée, le respect de l'individu, une extrême pudeur des sentiments, une grande chaleur humaine derrière un visage composé et impassible... On n'en finit pas de citer des exemples de la civilité et de la finesse de l'homme britannique".
FIN

(1) Beaucoup de critiques sont dirigées contre un système qui, contrairement au principe de l'égalité des chances, aboutit à une certaine privatisation en faveur des classes aisées, laissent à l'écart un vaste "réservoir" de futurs étudiants. L'éducation donnée par les universités est remarquable, mais les bénéficiaires restent limités. Selon le rapport Crowther, un sur dix seulement des jeunes de quinze à dix-huit ans poursuit ses études à l'université. En 1957, selon un rapport de l'ONU, la proportion des jeunes suivant des cours d'université ou des écoles professionnelles était de 4% en Grande-Bretagne, de 10% en Allemagne, 8% en France, 12% en U.R.S.S. et 25% aux États-Unis.

La Saint-Paratiste

M. Jean Hamelin,

"LE DEVOIR"
Je viens vous remercier de votre critique si juste et bien à point sur "La Saint-Paratiste".

Nous étions un groupe d'amis pour voir Music Hall. Comme nous avons été indignés et insultés d'un tel spectacle. Et dire que ce sont des nôtres qui se prêtent à une telle chose. Que nous sommes bêtes!

Heureusement monsieur, qu'il y a des hommes comme vous pour faire des critiques constructives et des mises au point. Espérons qu'elles serviront. Veuillez croire que nous comptons sur vous, car pour nous, que nous soyons en colère, indignés, etc., nous ne pourrions faire grand chose.

Félicitations.
Une lectrice du "DEVOIR"
Sherbrooke

N.D.L.R.: Nos correspondants ont fait remarquer la similitude tant des idées qu'ils expriment que de leur vocabulaire et de leur style.

CONGO: AYANT OBTENU DES GARANTIES DE L'ONU

Tschombé se rendra à Léopoldville à la mi-mars pour conférer avec Adoula

ELISABETHVILLE. — Le président Moïse Tschombé a annoncé hier qu'il se rendra à Léopoldville le 15 mars pour conférer avec le premier ministre Cyrille Adoula, une série de négociations sur la réunification du Congo. Le président de la province sécessionniste a précisé que l'Organisation des Nations Unies l'assure que sa sécurité personnelle sera garantie et qu'il est satisfait de cette promesse dont il attend cependant la confirmation par écrit.

C'est José Rolz-Bennett, diplomate guatémaltèque, directeur de la représentation de l'ONU pour le Katanga qui a donné cette assurance, verbalement, au président Tschombé. Celui-ci avait été emprisonné par le gouvernement central en avril 1961 lors de la conférence avortée de Coquilhatville puis conduit à Léopoldville où il fut détenu pendant plusieurs semaines, et, finalement, libéré. On comprend qu'il recherche des garanties précises avant de retourner à "Léopoldville" : il a notamment demandé de pouvoir quitter librement la capitale du Congo à n'importe quel moment.

C'est muni d'un mandat de l'Assemblée nationale katan-gaise que Tschombé se rendra à Léopoldville en vue de discuter des moyens d'application concrète de l'accord de Kitona et ainsi de mettre fin à la sécession survenue voici plus de dix-huit mois. Mais l'Assemblée a demandé que la constitution soit révisée dans un sens de large décentralisation et que le Katanga conserve une très grande autonomie.

D'autre part, le président a annoncé que les communications téléphoniques interrompues depuis plusieurs mois entre Elisabethville et Léopoldville vont être rétablies aujourd'hui ou demain.

Enfin, il a affirmé que le calme est revenu dans la région de Kamina où lundi s'est produit un bref engagement entre des "casques bleus" et des gendarmes katan-gais. Il a ajouté que le ministre de l'intérieur et le chef des forces katan-gaises sont partis hier pour aller mener une enquête sur cet incident.



ALLEMAGNE OCCIDENTALE : le gouvernement va demander de nouvelles assurances aux Etats-Unis, à la veille de la conférence de Genève

BONN. — Des sources proches du gouvernement ont annoncé hier que le ministre des affaires étrangères, Gerhard Schröder, va conférer au cours de la fin de semaine avec le secrétaire d'Etat américain, Dean Rusk, afin d'obtenir de nouvelles assurances à la veille de la conférence de Genève sur le désarmement. Le gouvernement de Bonn veut notamment obtenir la promesse que ses alliés n'accepteront aucune formule qui signifie des restrictions particulières à l'édification de la nouvelle puissance militaire allemande. Cette rencontre aura lieu dimanche à Genève où, le lendemain, M. Rusk ouvrira avec ses collègues soviétique et anglais, MM. Gromyko et Home, une série d'entretiens sur la possibilité d'une entente relative à l'interdiction permanente des expériences nucléaires. Bonn redoute évidemment que l'URSS ne réclame d'importantes restrictions à la puissance militaire de l'Allemagne comme prix d'un éventuel accord Est-Ouest sur le désarmement.

SENEGAL : le gouvernement accuse le Maroc d'avoir participé à un complot contre lui

DAKAR. — Le gouvernement sénégalais a annoncé hier qu'il a rappelé son ambassadeur du Maroc et a accusé le gouvernement marocain d'avoir trempé dans un complot découvert le 10 février et dont le but était le renversement par la violence du régime actuel du Sénégal. Le ministre de l'information, Obeïd Diop, a précisé que l'enquête menée par le gouvernement sénégalais a démontré hors de tout doute la participation de Rabat aux menées subversives. Il a ajouté que le Sénégal va suspendre l'application des tarifs préférentiels pour les produits importés du Maroc et va inviter les douze Etats membres de l'Union africaine et malgache à faire de même. (Au Maroc, des porte-parole du gouvernement ont qualifié les accusations de Dakar de "pure invention"). Le gouvernement sénégalais affirme que les conjurés entendaient lancer une série d'attentats contre les chefs politiques sénégalais puis s'emparer du pouvoir au cours d'un soulèvement armé.

UNION SOVIETIQUE : les citoyens sont invités à voter lors de l'élection générale du 18

MOSCOU. — Tout le puissant appareil de la propagande a été mis en branle par le gouvernement afin de persuader les citoyens d'aller voter lors de l'élection générale du 18 mars. Les journaux, les stations de radio et de télévision ne cessent de rappeler aux citoyens leur devoir. Environ 145 millions de citoyens ont droit de vote, car tout citoyen soviétique âgé de 18 ans et plus et qui a la jouissance de ses droits civils est automatiquement électeur. Les électeurs ont à choisir les 1,428 membres du Soviet suprême, ou parlement de l'URSS, qui comprend deux Chambres : le Soviet des Etats, le Soviet des nationalités. Le choix des électeurs est limité : sur chaque bulletin de vote, il y a un seul nom, celui du candidat officiel du parti communiste, seul parti politique autorisé. Cependant, le citoyen peut ou bien déposer simplement le bulletin dans l'urne, approuvant ainsi le choix de ce candidat, ou rayer le nom du candidat et, à la place, rayer le nom et indiquer celui d'une autre personne. La participation excède généralement 99% du nombre des électeurs.

VIETNAM DU SUD : nouveaux succès remportés par les rebelles procommunistes

SAIGON. — Les rebelles procommunistes du Vietcong ont tenu une embuscade à une compagnie de troupes régulières, mardi, dans le delta du Mékong : ils ont tué 24 soldats, en ont fait cinq prisonniers et en ont blessé sept. C'est le quatrième succès important remporté en deux semaines par les rebelles dans les provinces du sud et dans le delta ; pendant la même période, le gouvernement Diem a annoncé avoir remporté deux victoires au cours desquelles une centaine de rebelles auraient été tués. Devant l'aggravation de la situation militaire, des hélicoptères américains ont transporté deux autres compagnies de tirailleurs vietnamiens dans la province de Tay Ninh, près de la frontière cambodienne. D'autre part, l'équivalent d'un régiment a été acheminé à Bo Tuc, à une centaine de miles de Saigon où les rebelles ont attaqué dimanche soir un important poste militaire.

CHINE NATIONALISTE : des députés réclament une tentative de débarquement en Chine continentale

TAIPEH. — Deux membres de l'Assemblée nationale de la Chine nationaliste (Formose) ont demandé hier au gouvernement de préparer sans retard une tentative de débarquement et une offensive "limitée" contre la Chine continentale. Ces parlementaires ont affirmé qu'il importe de profiter "des conditions actuellement favorables", alors que le gouvernement de la Chine communiste est aux prises avec de graves difficultés : pénurie de nourriture, famine, crise de confiance au sein des forces armées, malaise croissant parmi les masses, etc. L'un des deux députés a même suggéré que Taïpeh demande à Washington une révision du pacte militaire en vertu duquel Formose ne peut se livrer à une opération militaire quelconque sans consulter au préalable les Etats-Unis. Dans sa réponse, le gouvernement, par la voix du vice-premier ministre, a déclaré que le moment d'une offensive "est de plus en plus proche" et que le Parlement peut être assuré que le gouvernement "ne reste pas inactif".

FRANCE : l'OAS fait du recrutement parmi les étudiants ou grandirait le nombre des partisans de "l'Algérie française"

PARIS. — Les autorités gouvernementales et la presse française commencent à se préoccuper du progrès rapide de la thèse de l'Algérie française dans les milieux étudiants ainsi que de la participation d'un certain nombre d'étudiants aux activités de l'Organisation de l'Armée secrète. Voici une semaine, un réseau OAS était découvert à l'Institut d'études politiques et six étudiants étaient arrêtés ; d'autre part, une cinquantaine d'étudiants (universités, grandes écoles ou même lycées) ont déjà été arrêtés ou interrogés et une dizaine ont reconnu avoir été mêlés à des attentats au pistolet. La direction de plusieurs grands lycées a estimé nécessaire de publier une mise en garde envers les étudiants, leur demandant de ne pas permettre à "certains groupes terroristes" d'exploiter leur générosité et leur patriotisme. Le quotidien "Le Monde" pour sa part se demande "quelle société vont former demain ces jeunes auxquels l'OAS enseigne à commettre des attentats et même à tuer ?" Bien que le mouvement reste minoritaire, il est extrêmement actif et on signale que le nombre des partisans "Algérie française" grandit rapidement chez les étudiants et les lycéens.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Réunion du Conseil du centenaire

Plus de cent cinquante délégués participeront à la deuxième réunion annuelle du Conseil du centenaire du Canada, qui se tiendra au Château Laurier, à Ottawa, les vendredi et samedi 9 et 10 mars prochains.

Le Conseil du centenaire est une association bénévole de plus de cent cinquante organismes nationaux, dont le but est de stimuler et de coordonner la participation des sociétés indépendantes du gouvernement à la préparation de la célébration du centenaire de la Confédération en 1967.

La réunion d'affaires commencera à 9h30 du matin vendredi, et comprendra un sommaire de l'activité de l'année présentée par le brigadier C. M. Drury de Montréal, président du Conseil. A la suite des rapports des comités et de l'élection des directeurs, l'assemblée annuelle se partagera en neuf commissions chargées d'étudier certains domaines particuliers.

Une baisse générale des tarifs est prévue

OTTAWA. — On attend une déclaration sous peu sur les résultats des négociations sur les tarifs canadiens entreprises à Genève lors d'une conférence de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce GATT.

Il est possible que des diminutions de tarifs soient annoncées.

Depuis que les Etats-Unis et le Marché commun européen ont annoncé plus tôt cette année des réductions tarifaires de 20 pour cent sur une grande variété de produits industriels, on a émis l'opinion que le Canada consentira à des concessions de sa part.

Selon les principes de GATT, les réductions tarifaires consenties par les Etats-Unis et le Marché commun européen favoriseront les autres pays membres de l'Accord.

Revenu moindre des fermiers en 1961

OTTAWA. — Selon les calculs préliminaires du Bureau de la statistique, les principales moissons du Canada en 1961 ont rapporté aux fermiers \$1,265,115,000.

Ce chiffre est très inférieur au chiffre révisé de 1960, \$1,678,028,000, mais le bureau a déclaré que toute comparaison manque de réalisme.

La CSN présente son mémoire à Ottawa, mardi

Une importante délégation de la Confédération des syndicats nationaux se rendra dans la capitale fédérale mardi, le 13 mars, pour la présentation du mémoire annuel de cette centrale syndicale au premier ministre du Canada et aux membres de son cabinet.

Le secrétaire de la CSN annonce que les porte-parole des 550 syndicats affiliés à la Confédération entendront présenter au gouvernement canadien une liste importante de recommandations sur la politique internationale. Les relations économiques du Canada avec les Etats-Unis et avec le continent européen feront l'objet de plusieurs recommandations. Par ailleurs, la CSN traitera des principaux problèmes domestiques, de l'économie canadienne et, notamment, du chômage.

Le prochain mémoire de la CSN reflétera également l'inquiétude et, sans doute, la colère qu'a fait naître en plusieurs milieux "l'opération Liberté" lancée récemment par la Chambre de commerce du Canada.

A ce propos, le président général de la CSN, M. Jean Marchand, a déclaré : "Nous insistons énergiquement auprès du gouvernement fédéral pour qu'il n'aide pas, par ses pressions de la Chambre de commerce du Canada en démantelant des institutions comme la Société Radio-Canada et l'Office national du Film, institutions qui ont déjà tant accompli pour l'unité canadienne. L'attitude de la Chambre sur cette question et, quelques autres, doit être dénoncée comme mesquine et rétrograde."

Douglas définit les thèmes de sa campagne

SACKVILLE. — Le chef fédéral du Nouveau parti démocratique a indiqué la nuit dernière que selon lui "la stagnation de l'économie canadienne" sera le principal sujet de discussion au cours de la prochaine campagne électorale fédérale. Viendront ensuite, de l'avis de M. Douglas, l'unité nationale, la réaction canadienne à l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun, et la politique du Canada en matière d'armement nucléaire.

M. Douglas, qui participait à la Tribune radiophonique de l'université de Mount Allison, a prononcé une brève allocution, suivie d'une discussion libre.

Hees signale les dangers du libre échange avec les E.-U.

EDMONTON. — M. Hees, ministre du commerce, a déclaré que le chef libéral, M. Lester Pearson, espère que le Royaume-Uni se joindra au Marché commun et qu'il mettra ainsi sous un mauvais jour le gouvernement canadien.

M. Hees a déclaré au cours d'une conférence de presse que M. Pearson espérait que l'augmentation du nombre des chômeurs au Canada et la baisse du commerce de notre pays donneraient aux libéraux une autre cible pour critiquer le gouvernement conservateur.

Il a ajouté que M. Pearson avait demandé à M. Pearson de "diriger la croisade" en formant une communauté commerciale nord-atlantique. Le ministre du commerce a déclaré que le fait de se joindre à un bloc commercial qui permettrait à notre pays de bénéficier d'une liberté commerciale avec d'autres nations, ne mettrait pas par le fait même le Canada sur un "lit de roses".

Un accord de libre-échange avec les Etats-Unis retarderait

le développement nécessaire de l'industrie au Canada. Les Etats-Unis, a poursuivi le ministre, ont un ensemble industriel qui est à peu près 15 fois plus important que celui du Canada ; ainsi, il ne serait pas difficile pour nos voisins d'augmenter leur production industrielle pour commencer à faire circuler, "comme de l'eau" leurs produits à travers la frontière canadienne.

Le ministre a ajouté que la concurrence directe entre l'agriculture canadienne et celle des Etats-Unis aurait également pour conséquence l'inondation soudaine du marché canadien par des produits américains.

Enfin, a déclaré M. Hees, l'appartenance du Canada à un bloc commercial ne comprend pas les Etats-Unis mais l'établissement d'un mur fermé de tarifs douaniers élevés entre le Canada et les Etats-Unis.

Il a affirmé que cela réduirait les ventes chez le plus gros client de notre pays.

AFFIRMATION DU COLLEGE ROYAL DES MEDECINS DE GDE-BRETAGNE

SELON IMPERIAL TOBACCO

Aucune preuve nouvelle pour appuyer cette affirmation !

Le président de l'Imperial Tobacco Company of Canada a affirmé hier qu'un rapport publié à Londres par un comité du Collège royal des médecins et chirurgiens n'apporte aucune preuve scientifique capable de l'appuyer dans sa prétention que l'usage du tabac cause le cancer du poulmon.

Dans une déclaration écrite, M. Edward C. Wood signale qu'à la lecture de ce rapport il faut se demander si ses auteurs apportent de nouvelles preuves scientifiques destinées à appuyer leur avancé. La réponse, dit-il, est non.

Le rapport, ajoute-t-il, ne repose que sur d'anciennes données encore à l'étude. Il ne règle rien. Il ne contient aucune revue des points acquis qui prouvent que nous avons besoin d'entreprendre de nouvelles recherches. Il ne dit pas soulever une campagne auprès du gouvernement du Royaume-Uni dans le but de s'opposer à l'usage du tabac ou d'établir des règlements et des restrictions nuisibles à l'industrie.

"Le rapport, dit M. Wood, semble détruire ses propres avancées contre l'usage du tabac. Il dit, en effet, que beaucoup de fumeurs font usage du tabac sans nuire aucunement à leur santé."

"Plus loin, dit encore M. Wood, le rapport souligne que plusieurs composants de la fumée du tabac sont soumis à une étude sérieuse et qu'on n'a pu déterminer qu'il y a des substances dans la fumée qui peuvent être nuisibles à la santé, et qu'à plus forte raison on ne peut faire de recommandations précises sur les procédés à suivre pour modifier le tabac ou le filtre à cigarette."

M. Wood signale que le rapport ne fait pas mention des dernières recherches qui ont permis de découvrir que le cancer du poulmon peut aussi être causé par des infections de poitrine, des virus, la pollution, l'hérédité et la diète.

"Depuis quelques années, conclut-il, Imperial Tobacco et Macdonald Inc. consacrent des sommes d'argent à des recherches indépendantes sur la question. Ce que nous avons découvert à ce jour, et les recherches faites ailleurs, ne justifient pas de modification dans le traitement du tabac ni d'attaque contre l'usage de la cigarette pour le plaisir et la détente."

SELON M. DOUGLAS FISHER :

Illogisme du chemin de fer Matane-Ste-Anne-des-Monts

OTTAWA. — M. Douglas Fisher, député NPD, de Port-Arthur, a prétendu hier aux Communes que le chemin de fer Matane-Ste-Anne-des-Monts constituait une hérésie économique et qu'il ne rapporterait à ses débits qu'un revenu de seulement \$240,000 par année comparativement à un investissement de \$14 millions.

Le bill autorisant la construction du chemin de fer a été adopté en principe, mais il doit maintenant franchir la troisième étape, soit la discussion du projet clause par clause.

Les Montréalais iront voter le dimanche, 28 octobre prochain

QUEBEC, (D.N.C.) — Les élections générales à Montréal auront lieu, dimanche, le 28 octobre prochain.

Ainsi en a décidé le comité des bills privés de la Législature, malgré l'opposition de M. Daniel Johnson et du député U.N. de Trois-Rivières, Me Yves Gabias. Ces derniers ont entonné la même chanson "Never on Sunday", qu'ils avaient chantée, il y a quelques temps, devant le comité parlementaire étudiant la refonte de la loi électorale. Ils ont soulevé les mêmes arguments : dimanche, jour sacré, etc.

Le premier ministre, M. Lesage, et le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, ont défendu la thèse des élections, le dimanche. Ils ont soutenu que la votation n'était pas une oeuvre servile, mais bien au contraire un devoir de civisme ; qu'une élection le dimanche, surtout en octobre, attirerait un plus grand nombre d'électeurs aux bureaux de scrutin ; que les autorités religieuses, à l'exception de dénominations protestantes, ne s'opposaient pas à ce projet et que les activités électorales, le dimanche, n'étaient pas chose nouvelle, car c'est au cours de cette journée qu'a lieu habituellement le plus grand nombre de réunions politiques.

L'amendement a été accepté sans aucune dissidence, l'opposition finissant par admettre que les élections, le dimanche, à Montréal, ne seraient pas les mêmes problèmes que la tenue du scrutin, le même jour, à travers la province.

Le tabac est la principale cause du cancer des poulmons

LONDRES. — Le tabac est la principale cause du cancer des poulmons. Telle est la conclusion peu rassurante d'un long rapport depuis longtemps attendu et rendu public hier par le Collège royal des médecins et chirurgiens de Gde-Bretagne.

Le comité, composé de neuf membres et mis sur pied en avril 1959, était présidé par le président du Collège royal des médecins, sir Robert Platt.

"Le tabac est la principale cause du cancer des poulmons quoiqu'il y en ait d'autres, telles que la pollution de l'air et certaines substances qui se rencontrent dans quelques occupations. Mais aucune autre cause n'a autant d'importance que le tabac."

Le rapport des experts ajoute que le taux de mortalité causée par le cancer du poulmon est 30 fois plus élevé chez les fumeurs de cigarettes invétérés que chez les abstinentes. Par contre, ceux qui fument la pipe ou le cigare sont moins exposés à la maladie mortelle que les fumeurs de cigarettes qui sont la grande majorité.

"Si l'on pouvait trouver moyen de persuader les fumeurs d'éteindre leurs cigarettes alors qu'elles ne sont qu'à moitié brûlées, cela réduirait certainement le risque", ajoute le rapport.

Il indique que le gouvernement devrait prendre les dispositions afin de renseigner le public, et particulièrement les enfants, sur les dangers de fumer et de réduire la publicité faite autour du tabac.

Le comité avait été chargé de faire une enquête sur les relations entre le cancer du poulmon et les autres maladies, et l'usage du tabac.

D'après lui, l'habitude de fumer la cigarette peut causer la bronchite, peut favoriser la tuberculose, notamment chez les personnes âgées et jouer un rôle sérieux dans la haute pression et d'autres désordres artériels.

De plus, les fumeurs meurent plus souvent de maladies du coeur que les non fumeurs, et le fumage retarde la guérison des ulcères gastriques et duodénaux.

Le rapport signale que les chances de mourir pour un fumeur de 35 ans, au cours des dix prochaines années, sont d'une sur 23, et celles d'un non-fumeur d'une sur 90, alors que les chances de mourir d'un cancer du poulmon pour une personne qui fume 25 cigarettes ou plus par jour sont d'une sur 14 entre 35 et 74 ans et d'une sur neuf entre 75 et 84 ans.

Le rapport note cependant que toute cette différence ne peut être attribuée uniquement à la nicotine.

Il indique que le gouvernement devrait prendre les dispositions afin de renseigner le public, et particulièrement les enfants, sur les dangers de fumer et de réduire la publicité faite autour du tabac.

Il invite également le gouvernement à imposer une autre taxe sur les cigarettes, déjà très taxées, et à renseigner l'acheteur sur le contenu en goudron et en nicotine de la fumée de cigarette.

Sabotage attribué aux Fils de la liberté

NELSON, C.B. — Une série d'explosions ont arraché une tour d'acier géante supportant des fils de transmission d'électricité et ont plongé dans l'obscurité plusieurs localités de la vallée de Kootenay, en Colombie-Britannique.

Des témoins oculaires ont relaté que la tour, haute de 305 pieds, est disparue dans le lac Kootenay.

Plusieurs actes de terrorisme analogues perpétrés dans la vallée de Kootenay par le passé ont été imputés aux Fils de la liberté de la secte radicale des Doukhobors.

REMERCIEMENTS

Madame Marius Péladeau et son fils, Marius P. de Bratleboro, Vermont, remercient parents et amis pour les témoignages de sympathie reçus à l'occasion du décès de Dr Marius Péladeau, survenu subitement en décembre dernier.



CONSEIL DES FLEURISTES DU CANADA

Chez Pierre

depuis 20 ans on mange de la cuisine simple mais de bon goût

Chez Pierre la qualité est là

Chez Pierre véritable cuisine bourgeoise

Chez Pierre ouvert de midi à 11.30 p.m. tous les jours excepté le dimanche

Licence complète

1263, rue Labelle

VI. 2-1590

DYNAMIQUE DES GROUPES ET TRAVAIL D'EQUIPE

Stage de formation du 22 juillet au 3 août 1962

Les exposés porteront sur les sujets suivants :

Processus de socialisation Discussion de groupe
Formation de groupe Sociogramme et sociodrame
Psychologie des préjugés Clinique des rumeurs

Pour informations et formules d'inscriptions, écrire à :

BERNARD MAILHOT, O.P.
Centre de Recherches en Relations Humaines

2765, chemin Sainte-Catherine — Montréal 26

Les inscriptions doivent être faites avant le 1er juin

Le nombre des participants est limité à 70

LOUEZ

VOTRE AMEUBLEMENT DE BUREAU

PM Paradi MESSIER

VENTE ET LOCATION D'AMEUBLEMENT
POUR BUREAUX, HOPITAUX, ECOLES
7410 176 AVENUE - CITE SAINT-MICHEL - 721-9938

PUPITRE
CRÉDENCE
FAUTEUIL
2 FAUTEUILS
\$15.43
par mois

PROVINCE DE QUÉBEC MINISTÈRE DU TRAVAIL AVIS

Construction — Montréal
L'honorable René Hamel, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi de la convention collective (S.R.Q. 1961, chapitre 163 et amendements), que les parties contractantes ci-après mentionnées ont présenté une requête à l'effet de rendre obligatoire la convention collective de travail intervenue entre :

D'UNE PART :
La Chambre de Construction Inc., de Montréal;
ET D'AUTRE PART :
Le Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal; et Building and Construction Trades Council of Montreal and Vicinity, pour les employeurs et les employés de l'industrie et des métiers suivants les conditions ci-après décrites :

TITRE PREMIER Juridiction

SECTION 1 Juridiction Territoriale

Article 1 : La juridiction territoriale du décret comprend :

- L'île de Montréal et un rayon de quinze (15) milles des limites, à l'exception des districts électoraux de Verdun, Saint-Jean, Iberville, L'Assomption et Terrebonne et des villes de Chambly et Fort Chambly;
- La cité de Salaberry-de-Valleyfield et la municipalité d'Ormstown.

SECTION 2 Taux de salaires

Article 2 : Ce décret s'applique à tous les travaux de construction, de génie et de bâtiment et à toutes réparations et démolitions, y compris l'installation d'ascenseurs et la construction de bouillottes et de réservoirs.

Il régit tout travail exécuté sur ou près des lieux de tout contrat, qu'il soit fait dans un enclos séparé pour cette fin ou non ou dans un bâtiment surbaissant des réparations, rénovations ou additions.

Article 3 : Exemptions : Ce décret ne s'applique cependant pas :

a) Au travail de production destiné au marché courant, exécuté dans les boutiques, ateliers mécaniques et fabriques;

b) Aux salariés permanents, tel que défini par la loi de la convention collective;

c) Aux opérations de camionnage visées par le décret numéro 913 du 16 juin 1948 et ses amendements, à l'exception des chauffeurs de camion employés directement par un entrepreneur pour son propre service;

d) Aux travaux de voirie exécutés pour le compte de l'un ou l'autre des départements du Gouvernement provincial, déjà assujettis en fait à la Cédule des Justes Salaires, en exécution de l'arrêté ministériel numéro 800 du 24 avril 1929 et ses amendements;

e) À l'industrie minière pour ce qui est des travaux exécutés aux puits de mine;

f) À l'exploitation forestière ainsi qu'à l'opération des moulins à scies, à pulpe et à papier;

g) Aux travaux d'installation et de réparation d'aménagement mobile de bureau, s'ils sont exécutés par les salariés per-

manants du propriétaire ou du locataire d'un immeuble.

h) Aux cités et villes et aux corporations municipales, pour ce qui est des travaux de réparation et d'entretien de leurs propres immeubles (mais excluant les travaux de construction ou de réfection), ou pour ce qui est des travaux de construction, de réfection ou d'entretien d'égouts, de pavages, de trottoirs et autres travaux du même genre exécutés sous leur contrôle immédiat, (mais cette exemption ne s'étend pas aux entrepreneurs et aux sous-entrepreneurs qui exécutent les mêmes travaux en régie ou à forfait pour le compte desdites cités, villes ou corporations);

i) Aux compagnies de chemin de fer, en ce qui concerne les travaux ordinaires exécutés par les préposés à l'entretien qui sont déjà régis par une convention collective avec lesdites compagnies, mais cette exemption ne s'étend pas aux entrepreneurs ou sous-entrepreneurs qui exécutent des travaux semblables;

j) Aux entreprises de construction dont le coût total est de moins de \$25,000.00, salaires compris, à l'exception des matériaux compris au-delà d'un périmètre de dix (10) milles de rayon des limites de l'île de Montréal.

Si la ligne du périmètre traverse une municipalité, celle-ci sera considérée comme en-dehors du périmètre. Une entreprise de construction peut comprendre une ou plusieurs unités, quel que soit le nombre de contrats.

TITRE DEUXIÈME Taux de salaires et classifications

SECTION 3 Taux de salaires et classifications

Article 4 : Les taux minima de salaires suivants doivent être payés :

Taux horaires à compter du

Publ. 18 juin 1962 1 janv. 1963

Briqueleur 2.70 2.75 2.80

Poseur de blocs de ciment 2.70 2.75 2.80

Maçon 2.65 2.70 2.75

Charpentier, menuisier et mécanicien 2.30 2.35 2.40

i. charpentier, menuisier 2.50 2.55 2.60

ii. mécanicien 2.65 2.70 2.75

Préposé aux malaxeurs de ciment de moins d'une verge cube 1.95 2.00 2.05

Chauffeur en construction, monteur, éboueur, soudeur, brûleur, ou s'y rapportant, y compris mécanicien de générateurs de vapeur 2.60 2.65 2.70

Aide aux employés ci-dessus 2.20 2.25 2.30

Soudeur d'outillage de construction 2.15 2.20 2.25

Poseur de liège isolateur 2.25 2.30 2.35

Chauffeur (pour force motrice) 2.15 2.20 2.25

Vitrier 2.40 2.45 2.50

Mécanicien de machines lourdes de chantier 2.20 2.25 2.30

Porteur d'outils 2.10 2.15 2.20

Préposé aux bouillottes (travail de plancher seulement) 2.15 2.20 2.25

Journalier (ouvrier non qualifié) 1.90 1.95 2.00

Poseur de lattes métalliques 2.70 2.75 2.80

Poseur de lattes, bois et composition 2.35 2.40 2.45

Poseur de linoléum, de murelume ou de caoutchouc, (tuiles et feuilles), cirer et polisseur et poseur de tuiles de composition 2.15 2.20 2.25

Aide aux employés ci-dessus 1.95 2.00 2.05

Maçon (pierre) y compris tailleur sur le chantier 2.70 2.75 2.80

Poseur de planchers en mastic 2.25 2.30 2.35

Finisseur de planchers en mastic 2.05 2.10 2.15

Préposé aux malaxeurs de ciment, d'une verge cube et plus 2.25 2.30 2.35

Préposé aux pelles mécaniques, aux rétros et grues, et grues munies d'une benne à mâchoire ou traînante ou grues munies d'un marteau pilon, niveleuse (gradealls) et tout équipement semblable sur roues ou sur chenilles d'une capacité estimée à deux verges cubes et plus 2.75 2.80 2.85

Préposé aux pelles mécaniques, aux rétros et grues, et grues munies d'une benne à mâchoire ou traînante ou grues munies d'un marteau pilon, niveleuse (gradealls) et tout équipement semblable sur roues ou sur chenilles d'une capacité estimée à moins de deux verges cubes 2.60 2.65 2.70

Préposé aux grues montées sur camions mobiles d'une capacité estimée à 40 tonnes ou plus 2.75 2.80 2.85

Préposé aux grues montées sur camions mobiles d'une capacité estimée à moins de 40 tonnes 2.60 2.65 2.70

Préposé aux sonnettes de cinquante (50) chevaux ou plus pour pilotes en ciment et en tubes 2.60 2.65 2.70

Préposé aux sonnettes de moins de cinquante (50) chevaux pour pilotes en ciment et en tubes 2.10 2.15 2.20

Préposé aux tracteurs, aux bœufs mécaniques, aux gratoirs à roues (scraper) aux niveleuses, aux pelles (en tête) et en butte, aux compresseurs d'asphalte, aux machines à creuser les fossés avec mais sur le côté ou aux extrémités, aux tracteurs à roulement pneumatique montés d'un excavateur d'une puissance de 50 chevaux et plus 2.33 2.38 2.43

Préposé aux tracteurs, aux bœufs mécaniques, aux gratoirs à roues (scraper) aux niveleuses, aux pelles (en tête) et en butte, aux compresseurs d'asphalte, aux machines à creuser les fossés avec mais sur le côté ou aux extrémités, aux tracteurs à roulement pneumatique montés d'un excavateur d'une puissance de moins de 50 chevaux 2.10 2.15 2.20

Préposé à tout appareil de levage vertical à tambour multiple 2.40 2.45 2.50

Préposé à tout appareil de levage vertical d'une capacité de 2,000 livres ou plus, tambour simple 2.13 2.20 2.25

Préposé aux compresseurs portatifs de 210 pieds cubes à la minute ou à deux tels compresseurs ou plus de 110 pieds cubes à la minute 2.20 2.25 2.30

Préposé aux pompes à béton 2.25 2.30 2.35

Préposé aux pompes (avec tuyau de débit de 6" ou plus) 2.15 2.20 2.25

Mécanicien de brûleurs à l'huile, classe "A" 2.50 2.55 2.60

Mécanicien de brûleurs à l'huile, classe "B" 2.25 2.30 2.35

Peintre 2.40 2.45 2.50

i. employeur, quel que soit l'outil utilisé

ii. décorateur, un pistolet ou bien un rouleau d'une largeur supérieure à 9 pouces, ou muni d'un manche d'une longueur supérieure à 18 pouces

iii. fer structural et clochers

Poseur d'acier d'armature

Couvreur, membrane rapportée et couverture à rouleau (asphalte et gravier)

Préposé aux bouillottes 2.30 2.35 2.40

Graveur (excluant le travail en fer structural) 2.05 2.10 2.15

Poseur de métal en feuilles, couvreur 2.15 2.20 2.25

Soudeur de métal en feuilles 2.50 2.55 2.60

"Steeplejack" 2.50 2.55 2.60

Mécanicien de générateurs à vapeur et à eau chaude (surface horizontale de vingt (20) pieds)

Aide à l'emploi précédent 2.30 2.35 2.40

Chauffeur de camionnette 2.05 2.10 2.15

Chauffeur de camion à boîte conventionnelle 1.90 1.95 2.00

Chauffeur de camion citerne (pour combustible, carburant ou lubrifiant) 1.90 1.95 2.00

Chauffeur d'un camion à benne basculante sur essieu simple arrière, et d'une capacité estimée de 10 tonnes et moins 1.90 1.95 2.00

Chauffeur d'un camion à benne basculante sur essieu double arrière, et d'une capacité estimée de 10 tonnes et moins 1.90 1.95 2.00

Chauffeur d'un camion à benne basculante sur essieu simple arrière, et d'une capacité estimée de plus de 10 tonnes 1.95 2.00 2.05

Chauffeur d'un camion à benne basculante sur essieu double arrière, et d'une capacité estimée de plus de 10 tonnes 1.95 2.00 2.05

Chauffeur de camion tout-terrain 2.05 2.10 2.15

Chauffeur d'un camion ou préposé à un camion surmonté d'un treuil et doté d'un châssis "A", ayant une capacité de hissage de moins de 5 tonnes 1.95 2.00 2.10

Chauffeur d'un camion ou préposé à un camion surmonté d'un treuil et doté d'un châssis "A", ayant une capacité de hissage de 5 tonnes et plus 2.05 2.10 2.20

Taux hebdomadaires à compter du

Publ. 18 juin 1962 1 janv. 1963

Magasinier 87.00 87.00 87.00

Gardiennage 80.00 80.00 80.00

Gardiennage — employé aussi comme chauffeur dans un ouvrage nécessitant un certificat de 4ième classe 78.00 79.00 80.00

Si un gardien de l'une ou l'autre classe est employé pour moins de sept (7) jours, le gardien ordinaire ou le gardien-chauffeur recevra comme salaire un minimum de \$10.00 ou \$11.50 respectivement pour chaque période de garde.

SECTION 4 Dispositions spéciales concernant les taux minima de salaires et classifications

Article 5 : Les salariés de toute catégorie temporairement affectés par le même employeur

à une occupation autre que celle de leur métier doivent continuer de recevoir le taux de salaire de leur propre métier, peu importe le nombre d'heures consacrées, chaque jour, à telle autre occupation. Ceci ne s'applique pas aux salariés exclusivement affectés à un autre travail que celui de leur métier.

Article 6 : Les salariés qui sont employés sur une base horaire pour exécuter des travaux de construction sur le chantier

devront, sauf les apprentis, être payés à un taux qui ne sera pas moindre que celui d'un journalier non qualifié.

Article 7 : Dans tous les métiers ou un matériel autre que le produit régulier et reconnu est utilisé, comme par exemple, une brique en verre au lieu d'une brique en terre glaise ou en argile, le taux de salaire du métier approprié doit s'appliquer, et le travail devra être exécuté par un ouvrier qualifié de ce métier.

Article 8 : a) Le métier de charpentier et menuisier comprend aussi les opérations suivantes :

i. formes à béton (boutique ou chantier); aucun journalier non qualifié ne devra utiliser les outils du métier dans le montage de telles formes;

ii. pose de moustiquaire (bois ou métal), châssis, fenêtres et cadres (bois ou métal);

iii. "weatherstrip" et bardeaux, revêtement de murs, bois ou composition; divisions en acier et d'aménagement, telles que comptoirs et tablettes (fixes ou mobiles);

b) Le métier de mécanicien comprend aussi l'ajustage, le montage et le démontage de la machine et de l'équipement et la fabrication de zabarits, excepté lorsque ce travail est effectué par d'autres métiers.

Article 9 : Travaux de peinture et de décoration : Le travail préparatoire doit être accompli par des peintres et des décorateurs, sous le contrôle d'un maître peintre ou d'un maître décorateur.

Article 10 : a) Les métiers de couvreur et de travailleurs de métal en feuille comprennent toute opération exécutée avec du métal en feuille, jauge No 10 ou plus léger, et toute opération au moyen d'ardoise, tuiles, asphalte et bardeaux (autres que ceux en bois), de composition, y compris le posage d'amiante goudronnée sur les murs extérieurs et intérieurs, les divisions de chambres, de toilettes, de tablettes en acier et de moustiquaires, châssis, fenêtres, cadres et plafonds en métal. Lesdites opérations devront être exécutées par des salariés qui sont qualifiés comme travailleurs de métal en feuille et par des apprentis de ce métier (sans restreindre le droit des autres métiers et des apprentis de ces métiers d'exécuter ces opérations suivant qu'elles sont définies ailleurs dans le décret) mais le journalier non qualifié ne devra pas exécuter aucune de ces opérations. (Aucun journalier non qualifié ne pourra effectuer cours de la fabrication et montage, utiliser les outils du métier ni mettre en place, en sa position finale ou presque finale, ni passer à un homme de métier ou apprenti, ni tenir pour lui aucun constituant de métal en feuille ou autre objet pesant. Cependant, les journaliers non qualifiés qui, par leurs fonctions et leur emploi sont des "aides" à des travailleurs qualifiés de métal en feuille à la date de la mise en vigueur de ce décret peuvent demeurer en cette catégorie de "aides" jusqu'au moment où il leur sera donné l'occasion, après avoir dûment donné, de comparaitre devant un bureau d'examen au Centre d'Apprentissage, pour leur re-classification comme apprentis ou hommes de métier qualifiés, suivant les normes qui sont établies par ledit Centre d'Apprentissage.)

Les salariés requis Ce travail, temporairement dans l'atelier recevront les taux de salaire du montage ordinaire.

b) Brûleur à l'huile : Le mécanicien de brûleurs à l'huile, "classe A", doit être qualifié comme électricien et capable de faire du travail en béton, ciment, briques, peinture et des travaux d'autres métiers nécessaires à l'installation de brûleurs à l'huile.

Le mécanicien de brûleurs à l'huile, "classe B", doit avoir les qualifications requises pour la "classe A" à l'exception des connaissances du métier d'électricien.

Article 11 : Construction de générateurs de vapeur, de bouillottes et de réservoirs : Les opérations dans l'industrie de la construction de générateurs de vapeur, de bouillottes et de réservoirs comprennent :

a) Tout travail de montage, d'assemblage, de démolition ou de démontage de bouillottes, de montage d'acier s'y rapportant, la mise en place de l'appareillage sur des bases ou supports, le posage et le roulage des tubes, la pose de la tuyauterie sous pression ou non (à l'exception du déchargement, du levage ou de la mise en place de bouillottes portatives de réservoirs à vapeur et de sections assemblées de bouillottes tubulaires, lesquels doivent être exécutés par le travailleur en fer structural);

b) Tout travail s'y rapportant aux raccords en "Y", aux réservoirs de fumée, aux cheminées, aux colonnes d'air, aux flotteurs (pontons), aux chauffe-eau et aux réchauds, aux réservoirs, aux réservoirs de tuyauterie, aux tuyaux et aux travaux en fer laminé;

c) Le montage et la construction de purgeurs, de génératrices à gaz, de cuves de brasseries, de colonnes d'alimentation, d'embranchements et gazomètres;

d) Le déchargement, le levage et la mise en place de l'appareillage ou des pièces s'y rapportant aux dispositifs ci-haut décrits;

e) Tout travail de brûlage, d'ébarbage, de matage, de rivage, de soudure et de gréage s'y rapportant aux opérations ci-haut décrites;

Article 12 : Distribution de gaz et de pétrole par pipelines et services.

a) Un système de distribution comprend la centrale située aux confins d'une ville et toute la tuyauterie en aval;

b) Un seul compagnon-soudeur ou compagnon-mécanicien en tuyauterie, avec son aide, est requis pour les travaux relatifs à tous les embranchements;

c) Pour les travaux relatifs aux conduites maitresses de distribution, leurs prolongements sur une faible longueur, leurs révisions, et tous les autres travaux relatifs aux pipelines de distribution, le diamètre du conduit qu'on pose ne constituera pas le facteur déterminant du nombre du personnel requis. Plutôt, la proportion conditionnelle de l'avancement des travaux

reglera le nombre supplémentaire des employés à être affectés aux travaux et qui viendront s'ajouter au minimum requis d'un compagnon-soudeur ou un compagnon-mécanicien en tuyauterie, avec son aide.

Les taux horaires minima qui s'appliquent au compagnon affecté aux travaux ci-dessus, sont les suivants :

i. Le compagnon-soudeur ou "spacer" — \$3.50 de l'heure;

ii. Dans tous les services, le compagnon-mécanicien en tuyauterie, les taux horaires actuels du décret.

Article 13 : Le fonctionnement de :

a) une grue mobile montée sur camion, ou

b) une pelle ou grue mécanique montée d'un transporteur d'une capacité estimée à une verge et demi (1½) ou plus, exige les services d'un opérateur et d'un aide opérateur ou apprenti.

Article 14 : Est compris dans le bâtiment tout travail de plancher en béton poli à la meule ainsi que la finition de planchers en mastic d'asphalte.

Tout travail à la machine pour ces deux sortes de planchers, y compris le pilage, ne doit être fait que par des finisseurs de ciment qualifiés.

Article 15 : a) Paiement du salaire : Le salaire doit être payé chaque semaine, en espèces ou par chèque. Les employeurs dont la principale affaire est commerciale ou commerciale, et qui ont une pratique uniforme et établie de paiements mensuels pour tous leurs salariés, sont exemptés des paiements hebdomadaires.

b) Fin d'emploi : L'avis définitif de fin d'emploi pour lequel le cas que ce soit ne sera pas nécessaire pour les salariés payés à l'heure. L'article 1683 du Code civil de la province de Québec s'applique aux salariés payés à la semaine ou au mois.

c) Travail défendu : Tout contrat intervenu entre un employeur et un ou plusieurs salariés sur une base de travail à la pièce ou à forfait ou pour un prix fixe est de nul effet et est défendu.

d) Définitions : Les définitions de la Loi de la convention collective s'appliquent à ce décret.

TITRE TROISIÈME Heures de travail

SECTION 5 Heures régulières de travail

Article 16 : Les heures de travail maxima pour tous les salariés, sauf ceux mentionnés ci-après à la section six (6), ne doivent pas dépasser huit (8) heures, réparties entre 8 a.m. et 5 p.m., les lundi, mardi, mercredi, jeudi, le tout devant constituer une durée hebdomadaire de quarante (40) heures.

SECTION 6 Exceptions

Article 17 : Les heures de travail maxima, s'étendant du lundi au samedi inclusivement, mais sans heures fixes de commencement ou de cessation, ni limites journalières d'heures de travail, sont :

a) Cinquante (50) heures par semaine pour tout préposé à des machines et ses compagnons de travail et ouvriers non qualifiés affectés à tout travail général d'excavation (roche ou terre), de remplissage, de sonnettes (béton armé, acier et bois) de construction d'épis et de conduites souterraines, de l'excavation de l'excavation à ciel ouvert, à l'ouvrage comprenant l'aménagement, le coulage et l'évacuation de toute excavation, et à aucun de ces travaux compris dans la construction d'une voie souterraine entreprise autrement que selon une méthode d'excavation de souterrains ou de nivellement;

b) Soixante (60) heures par semaine pour tout salarié travaillant à la construction de routes, comprenant les ponts de moins de douze (12) pieds de long, au nivellement et à la construction à ciel ouvert de voies ferrées souterraines; au nivellement et à l'assèchement des chemins de fer et des gares de triage; au posage de traverses et de rails pour chemins de fer et voies souterraines; au nivellement, au coulage et au coulage des pistons d'acrotis, des pistons de circulation, des trains de stationnement et des entrées par (driveways);

c) Quarante (40) heures par semaine pour les salariés travaillant sur les pipelines de gaz naturel ou de pétrole (excepté les travaux d'excavation et de charpente);

d) Quarante (40) heures par semaine pour les salariés affectés à des travaux de ponts de plus de douze (12) pieds de longueur, de viaducs (comportant les voies de croisements élevés ou surabassés) et de voies rapides surélevées;

Article 18 : Les heures de travail maxima, s'étendant du lundi au samedi inclusivement, mais sans heures fixes de commencement ou de cessation, sont :

a) Douze (12) heures par jour et soixante (60) heures par semaine pour les préposés aux bouillottes de mastic d'asphalte chaud;

b) Neuf (9) heures par jour et cinquante (50) heures par semaine pour tous autres préposés au mastic d'asphalte chaud;

c) Huit (8) heures par jour et quarante-huit (48) heures par semaine pour le travail exécuté dans les tunnels;

d) Huit (8) heures par jour, entre 7 a.m. et 5 p.m., et quarante (40) heures par semaine pour les préposés à l'entretien qui ne sont pas des employés permanents;

Article 19 : Les heures de travail maxima, à compter du lundi au vendredi inclusivement, mais sans heures fixes de commencement ou de cessation, sont :

a) Neuf (9) heures par jour et quarante-cinq (45) heures par semaine pour tout ouvrier non qualifié et porteur d'outils;

b) Huit (8) heures par jour et quarante (40) heures par semaine pour tout finisseur de plancher. La journée régulière de

travail commencée le vendredi soir se terminera à temps simple le samedi. L'on paiera à temps simple aussi, le temps passé à l'attente, du moment que le salaire est requis de se verser, avec son aide, au moment de se mettre à l'ouvrage;

c) Quarante (40) heures par semaine, aucune limite à la durée journalière du travail sinon qu'elle doit se terminer à 5 p.m. le vendredi (ce qui, par extension, deviendra toutefois 5 p.m. le samedi au cours de la période de l'année où l'heure solaire est en vigueur) pour tout couvreur et couvreur à l'aide de membrane rapportée (autre que les ajusteurs de métal en feuille et leurs apprentis) et tout journalier faisant partie d'une équipe employée aux travaux de couverture;

d) Quarante-cinq (45) heures par semaine, sans aucune limite à la durée journalière de travail, sinon qu'elle doit se terminer à 5 p.m. le vendredi, pour les préposés aux bouillottes (travaux de toiture);

e) Quarante-cinq (45) heures par semaine, sans aucune limite à la durée journalière de travail pour tous les poseurs de linoléum, de murelume et de caoutchouc (tuiles et feuilles) cirer et polisseurs et poseurs de tuiles de composition;

f) Les heures de travail maxima, les gardiens ne seront pas sulets à une limite dans la durée de leur travail. Les gardiens ont droit à une période de repos de neuf (

La Commission Parent reprend ses audiences à Montréal le 15

La Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec reprendra ses audiences publiques à Montréal, le jeudi 15 mars. Au cours de cette journée elle entendra les mémoires de huit organismes et groupements.

M. Guy Pépin présentera le mémoire du Collège des chiropraticiens de la province de Québec. Le R. P. Adrien Cimi-chella, o.s.m., en soumettra un sur l'éducation des enfants italiens de Montréal. Suivront ensuite à tour de rôle les mémoires de la Provincial Association of Protestant Teachers of Québec; de M. et Mme Clifford et Doris Purves; de la Marymount Parent-Teacher Association; de la Montreal Regional Council Parent-Teacher Association; de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada et du Thomas More Institute for Adult Education.

M. Marcel Vincent sera le porte-parole de la compagnie Bell, tandis que le R. P. Eric O'Connor, jésuite, présentera le mémoire du Thomas More Institute.

Les protestants sont mis en garde contre le Mouvement laïc

Le directeur de l'enseignement à la Commission scolaire protestante du Montréal métropolitain, M. Robert Japp, a mis ses coreligionnaires en garde contre le mouvement laïc.

Il ne s'est toutefois pas opposé au principe de l'école neutre et il a reconnu que les citoyens ont droit d'obtenir ce qu'ils exigent.

Prenant la parole devant le club Kivianis St. George, M. Japp a fait observer que les protestants avaient institué un système scolaire dont ils sont fiers.

Il a ajouté que l'enseignement spirituel ne peut être enseigné que par la religion. Dans la société actuelle, dit-il, seule l'école peut pourvoir à la formation spirituelle des enfants. La morale et les valeurs spirituelles ne peuvent être enseignées dans le vide, a déclaré M. Japp.

Il a aussi noté qu'un nombre toujours croissant de parents tendent à se croire des experts en enseignement parce qu'ils ont fréquenté l'école durant leur jeunesse. Il a exprimé l'opinion qu'il faut laisser à des spécialistes le soin de déterminer les moyens à prendre pour atteindre dans l'éducation les buts fixés par la communauté et les parents.

Serge Daignault: premier prix de version latine

OTTAWA. — Un étudiant au séminaire du Verbe-Divin, de Granby, a remporté le grand prix de la section française, au septième concours de version latine de la Société canadienne des études classiques.

M. Serge Daignault, étudiant en rhétorique à Granby, obtient ainsi un prix de \$25. Il a triomphé de quelque 2.000 étudiants et étudiantes de 47 institutions du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Un deuxième prix de \$20 a été attribué à Mlle Lise Chausse, étudiante en rhétorique au collège Marguerite-d'Youville, de Hull, et un troisième, de \$15, à M. Roland Privé, étudiant en belles-lettres au séminaire Saint-Alphonse, de Sainte-Anne de Beaupré. Des mentions honorables vont à M. Jacques Chouinard, confrère de M. Privé, et Yves Lamontagne, étudiant en rhétorique au collège Saint-Laurent, de Montréal.

Le texte à traduire était un passage du cinquième livre du poème de Lucrèce sur la Nature, intitulé: "Vie des premiers hommes".

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Département d'Architecture
recherche
des

ARCHITECTES
et
DESSINATEURS
EN ARCHITECTURE

ayant 10 années d'expérience.

Le salaire offert sera en relation avec l'expérience.
Les bénéfices usuels seront inclus.

Adresser son curriculum vitae à

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
C.P. 10, Snowdon, Montréal 29
(Département du Personnel)

au plus tard dix jours de la date de cette publication.

Petites annonces du "Devoir"

A LOUER

VILLE D'ANJOY — Dans luxueux duplex, logement du bas, 5 1/2 pièces chauffées, garage chauffé, cuisine électrique encastrée, chambre de bain en tuiles. Tapis mur à mur à vendre. \$123.00 par mois. CL. 4-2342. JNO

RUE MAPLEWOOD — Face à l'université, 8 pièces, chauffées, cuisine, 3120, 400, le soir, 400, le jour. 6-6935. 12-3-62

OUTREMONT — 7 pièces propres, chauffées, eau chaude, service conciergerie, \$135.00 — face église. CR. 4-6719. 9-3-62

OUTREMONT — Duplex moderne, 8 1/2 pièces, chauffées, cuisine, réfrigérateur, service conciergerie; près écoles, église et autobus. \$200.00 CR. 4-6080. 12-3-62

A LIQUIDER

Bibliothèque privée. Histoire, biographies, romans, théâtre. Conférence 14 volumes reliés. Occasion rare. RE. 3-8909. 9-3-62

ASSURANCE AUTOMOBILE

Service rapide, taux spéciaux, 9 mois pour payer. Pierre Michaud. CR. 4-7631 — soir 669-2818. JNO

ARGENT DEMANDE

Première, deuxième hypothèque. Différents montants bien garantis sur propriétés ville, sur fermes campagne. Terrain environ Montréal. Sacrifices immédiats. 20% réduction pour argent comptant. CR. 1-3213. 12-3-62

CHAMBRE A LOUER

BOUL. PIERRE IX — face Jardin botanique, famille canadienne-française, chambre bien meublée. Monsieur distingué, pension si désiré. CL. 3-3519. 9-3-62

ENTREPRENEURS-PEINTRES

PEINTURE — Décoration intérieure, prix raisonnables, satisfaction garantie. J.-R. LACHAPLÈRE & FILS — HT. 6-9052. 12-3-62

TAILLEUR

Faites transformer votre habit à deux croix en un joliment complet à deux croix dans le dernier style.

— SPECIALITE —

Habits et costumes réajustés

DROLET TAILLEUR

351 est. rue GUYOT — DU 4-2332 J.N.

TRANSPORT

APPELEZ MONTREAL MOVING. Déménagement assuré, \$6.00 l'heure, 2 hommes compétents. RA. 1-1184. JNO

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSILLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs RA. 3-2421. JNO

TARIF

Annonces classées

434 Notre-Dame est

"Le Devoir" — VI. 4-3361

(Commandes prises jusqu'à 3

heures la veille de la publication).

ANNONCES ORDINAIRES —

Tarif minimum de \$1.00 pour 5

lignes (25 mots).

Compter 5 mots à la ligne. Une

partie de ligne compte pour une

ligne entière. Les abréviations,

initiales comptent pour un mot.

Les mots composés pour autant

de mots; chaque nombre pour

un mot. Pour les réponses de

avant être expédiées par la poste,

ajoutez 25 cts.

GROS CARACTÈRES — Une

ligne en caractère gothique 12

points (20 lettres ou espaces)

équivalent à 2 lignes. Services

anniversaires, grandes fêtes, remerciements pour condoléances,

etc.: 3 cts le mot; minimum: \$1.00.

Difficile sur le plan international, la position du Canada est ridicule sur le plan national (H. MacLennan)

"Le Canada, qui est coincé entre la Russie et les États-Unis, est peut-être dans une situation difficile sur le plan international, a affirmé hier M. Hugh MacLennan, mais au point de vue national, il est dans une situation ridicule."

Le romancier bien connu, qui est professeur de littérature à l'université McGill, a fait cette déclaration dans une courte allocution qu'il a prononcée au cours d'une réunion spéciale sur "l'étude d'une langue seconde". La réunion, dont l'auteur de "Two Solitudes" était le président, a eu lieu au cours de la deuxième Conférence canadienne sur l'éducation.

Lancé par un appel énergique en faveur d'une expansion du bilinguisme au pays, M. MacLennan a déclaré qu'à moins d'efforts vigoureux sur ce plan, l'unité canadienne se trouvera prochainement dans une "situation difficile, voire tragique".

M. MacLennan a ajouté: "Les Canadiens français nous apprennent beaucoup si nous apprenons la langue française en plus grand nombre, mais ils nous apprennent davantage encore si nous respectons leur culture et si nous les aidons à la préserver."

Hier après-midi, les quelque 2.000 délégués à ces assises de cinq jours ont interrompu leur travail en commissions et en petits groupes pour assister à des réunions spéciales sur quatre sujets particuliers.

LA METHODE TAN-GAU

Au cours de la réunion sur l'étude d'une langue seconde, les participants ont assisté à une démonstration filmée de la méthode Tan-Gau pour apprendre une langue seconde, en l'occurrence le français. Le film a été suivi d'une période de discussions, où la méthode en question a été expliquée aux personnes présentes.

Cette méthode n'exige pas de l'enfant qu'il parle, dès le début, dans la langue seconde. Elle l'amène plutôt à concentrer ses efforts sur un seul point: comprendre ce que le professeur dit et demande. A partir des gestes et mimiques du professeur, il s'agit d'enregistrer des sons. La méthode s'appuie essentiellement sur la compréhension auditive des élèves.



Progressivement, le professeur fait moins de gestes et de mimiques, de sorte que seul le son sert de guide à l'enfant.

Cette méthode a été mise au point par M. Tan et par M. Robert Gauthier, directeur de l'enseignement français en Ontario. Au début, l'enfant ne parle qu'en anglais et le professeur qu'en français. L'élève commence à parler seulement quand il s'en sent capable.

L'enfant n'est pas appelé à répéter les mots en français à la suite du professeur et à agir ainsi comme un perroquet, parce que cette façon de procéder ne fait pas appel à son intelligence; en répétant, il enregistre les sons mais ne comprend pas le sens des mots.

A la fin de la première année, un enfant qui ne connaît rien de la langue française, parvient, dans 90 p.c. des cas, à s'exprimer en français avec un vocabulaire d'environ 100 mots. Au cours

de la deuxième année, tous, sans exception, parlent français. Le rythme des cours est de 4 à 5 par semaine; chaque cours dure vingt minutes.

Lorsqu'il peut parler, l'enfant apprend à lire les mots qu'il sait prononcer et dont il connaît la signification. Cette phase se situe dans la deuxième moitié de la deuxième année.

La méthode Tan-Gau repose sur le principe qu'il faut préparer les enfants à étudier une langue seconde comme on les prépare à lire, à compter et à écrire. La méthode comporte cependant un inconvénient, a signalé M. Gauthier aux participants: il faut des professeurs particulièrement compétents. Suivant cette méthode, en effet, "le professeur ne parle pas de la langue; il parle langue".

Pour ce qui est d'apprendre l'anglais selon cette méthode, une expérience pilote est actuellement en cours à Québec et à Ste-Foy.

De passage à Montréal, M. Ibrahima Ba déclare:

L'Afrique aura son organisme de développement économique

Au cours d'une entrevue qu'il accordait hier au représentant du "Devoir", à l'occasion de la deuxième Conférence canadienne sur l'éducation, M. Ibrahima Ba, chef de cabinet du ministre de la jeunesse du Sénégal, a révélé qu'une puissante organisation africaine vient d'être fondée dans le but d'assurer le développement économique de l'Afrique.

Il s'agit d'un organisme central de relations extérieures destinée à faire connaître l'Afrique dans le monde entier. "Soutenu par d'éminentes personnalités africaines et disposant de vastes possibilités", le nouvel organisme servira d'agent de liaison et de publicité entre tous les pays et 20 États africains, tant francophones qu'anglophones.

M. Ba a précisé que "l'Office continental des relations publiques en Afrique", dont le siège social est à Dakar, capitale du Sénégal, — a été fondé il y a un mois seulement. Présentement, les initiateurs de l'organisme consacrent leurs efforts à organiser et mettre sur pied l'office.

Au début, l'O.C.R.P.A. s'occupera des aspects économiques du vaste problème africain. Son travail consistera à fournir des renseignements et de la documentation, organiser des tournées et travailler à faire connaître l'Afrique sur le plan économique.

Plus précisément, l'Office continental des relations publiques en Afrique organisera pour tous les organismes intéressés, gouvernementaux et non gouvernementaux, des missions industrielles et commerciales. Il fera des études de marchés; participera à l'établissement de relations d'affaires à une grande échelle; suscitera l'investissement des capitaux.

Sur chacun de ces plans concrets, l'O.C.R.P.A. ne se contentera pas de répondre aux demandes; il verra à promouvoir l'intérêt envers l'économie africaine et jouera un rôle actif en attirant des capitaux en suscitant l'établissement de relations commerciales, etc.

Si l'organisme, à ses débuts, est mis presque exclusivement au service du développement économique de l'Afrique, il n'en reste pas moins que les initiateurs du projet envisagent dès maintenant la possibilité de transporter progressivement son action sur tous les autres aspects de la vie africaine. C'est ainsi que, si l'expérience se révèle fructueuse, l'office pourra également porter

ses efforts sur les plans artistiques et culturels, par exemple.

Insistant sur la nécessité d'un tel organisme, M. Ba a expliqué que, présentement, pour obtenir des renseignements sur l'Afrique, il faut du moins dans le cas des pays francophones, s'adresser à la France. Pour remédier à cette anomalie, plusieurs États africains ont mis sur pied des bureaux de publicité. Toutefois, ces bureaux sont petits et leur portée est réduite, et, en même temps, ils sont coûteux.

De plus, a continué M. Ba, l'Afrique est mal connue à travers le monde: ses problèmes complexes sont trop peu connus, et quand ils le sont, ils sont souvent mal compris. Toutes ces raisons ont fait ressortir la nécessité d'un organisme central qui couvre l'ensemble de l'Afrique.

L'Office continental des relations publiques en Afrique n'entraînera pas la disparition des bureaux nationaux, a signalé M. Ba. Au contraire, il pourra diriger vers l'un ou l'autre de ces bureaux les

gens intéressés à un pays en particulier. Eventuellement, l'O.C.R.P.A. verra à coordonner le travail des différents bureaux nationaux.

Le chef de cabinet du ministre de la jeunesse du Sénégal a remis au "Devoir" la liste des vingt pays africains qui sont membres de l'Office continental:

Le Congo ex-belge, la République centrafricaine, l'Éthiopie, la Somalie, le Tanganyika, Madagascar, la Nigeria, le Togo, le Cameroun, la Guinée, le Ghana, le Mali, le Dahomey, la Côte d'Ivoire, le Niger, la Haute-Volta, le Sénégal, la Mauritanie, la Sierra Leone et le Liberia.

En terminant l'entrevue, M. Ba a lancé un appel auprès de tous les Canadiens et les a invités à s'adresser à l'Office continental des relations publiques en Afrique pour y obtenir tous les renseignements qui pourraient leur être utiles ou nécessaires. A cette fin, ils doivent écrire au sein de l'O.C.R.P.A. à la Direction générale africaine, boîte postale 421, Dakar, Sénégal.

J. L.

FNEUC réclame l'enseignement du français dans les écoles des provinces anglophones

OTTAWA. — La Fédération nationale des étudiants canadiens s'est prononcée hier en faveur de l'enseignement du français dans les écoles primaires de toutes les provinces où l'anglais est la première langue.

Ce groupement, composé d'étudiants qui fréquentent 38 universités et collèges, célèbre aujourd'hui la journée nationale des étudiants. Elle a publié une déclaration en faveur d'"idéas communes".

Cette déclaration affirme que l'unité canadienne est basée sur l'existence de deux cultures et de deux langues. La Fédération dit qu'elle cherche à faire progresser l'harmonie que la compréhension des deux langues pourrait amener chez les Canadiens de langue anglaise et de langue française.

Cet organisme demande également aux gouvernements fédéral et provinciaux d'étudier en commun les systèmes d'impôts de façon à trouver des moyens de permettre aux provinces de remplir leurs obligations dans le domaine de l'éducation, tel que celles-ci leur ont été

Le barrage de Passamaquoddy

WASHINGTON. — Le projet de barrage Passamaquoddy entre l'État du Maine et le Nouveau-Brunswick devrait être conçu pour produire 1.000.000 de kilowatts au lieu de 330.000, suggère un rapport préparé par le secrétaire de l'intérieur aux États-Unis. Le rapport ajoute que le projet devrait être entrepris conjointement avec celui de la rivière Saint-Jean par l'État du Maine et le Nouveau-Brunswick. Le rapport recommande également que toute planification au sujet du projet Passamaquoddy devrait tenir compte de ces recommandations.

A LA CONFERENCE CANADIENNE SUR L'EDUCATION

La commission du financement de l'éducation, divisée sur la limitation de l'impôt foncier

La limitation ou une plus grande utilisation de l'impôt foncier, telle est la principale difficulté à laquelle la commission qui est chargée de l'étude du financement de l'éducation, a eu à faire face hier, à la Conférence canadienne sur l'éducation.

Cinq comités ont présenté des résolutions dont l'ensemble sera soumis à l'approbation de la commission ce matin.

On reconnaît comme justes les prévisions de M. W. J. McCordie, administrateur de la Commission des écoles de Toronto métropolitain, selon lesquelles le coût général de l'éducation doublera d'ici une décennie. De nouveaux revenus seront alors nécessaires très bientôt, et la sa pose le problème de la source de revenus. C'est surtout sur ce point qu'il y a eu désaccord entre les divers comités.

La taxe foncière, qui a été jusqu'ici la principale source de revenus pour les niveaux primaire et secondaire, a été la pierre d'achoppement des délégués. Les uns considèrent qu'il est possible d'en augmenter le taux et recommandent pour ne pas occasionner un surcroît d'impôt au propriétaire, d'avoir de très près la possibilité de rendre déductibles comme dépenses aux fins de l'impôt sur le revenu toutes les taxes foncières payées pour fins scolaires.

Mieux faire connaître les problèmes de l'éducation

Le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec a demandé que l'on prenne au plus tôt les mesures nécessaires pour mieux informer le public des problèmes relatifs à l'éducation. M. Paul Desroschers a suggéré que chaque association d'envergure provinciale ou nationale, s'occupant d'éducation, établisse son propre service de relations publiques.

M. Desroschers a noté que l'éducation est un domaine qui appartient à toute la nation et dont tous les citoyens sont responsables. Mais le dialogue, entre ceux-ci et les administrateurs, n'est actuellement établi avec une certaine facilité qu'au seul niveau des commissions scolaires locales. "Le contact, dit-il, est plus difficile au niveau des études collégiales. Et il disparaît presque entièrement au niveau universitaire".

Le conférencier a déploré le manque d'intérêt général, de la part du public, envers l'éducation sauf s'il s'agit d'une augmentation de taxes ou d'un problème particulier. "Le motif de cette situation anormale, dit M. Desroschers, c'est que les instituteurs, les commissaires d'écoles et tous ceux qui s'occupent directement d'éducation ne font pas suffisamment connaître à l'extérieur leurs travaux, leurs progrès, leurs réussites et même leurs échecs".



SI VOUS DÉMÉNAGEZ CE PRINTEMPS...

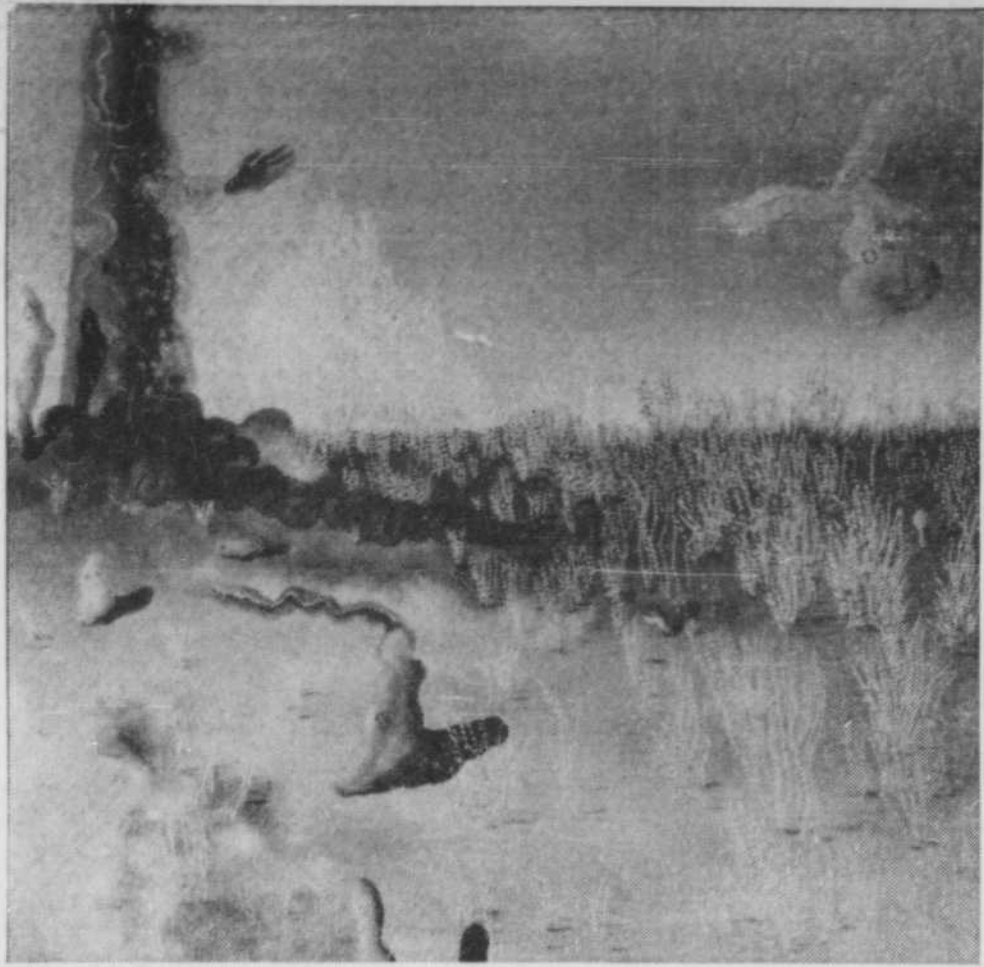
veuillez en informer

NOTRE BUREAU D'AFFAIRES 844-9911

dès que vous connaîtrez votre nouvelle adresse (même si vous ne pouvez fixer de date précise). Nous pourrions ainsi vous donner rapidement le service à votre nouvelle adresse.



LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA



Important fragment d'une toile d'Yves Tanguy, "Extinction des ampoules inutilisées", actuellement en montre au Musée des beaux-Arts, à l'occasion de l'exposition des deux peintres surréalistes français Yves Tanguy et René Magritte. Cette toile appartient au Musée d'art moderne de New-York.

Dans les galeries

- SCULPTURES AFRICAINES A LA GALERIE LIBRE
- LE Ve SALON DE LA JEUNE PEINTURE

Par Laurent Lamy

Les sculptures africaines présentées à la Galerie Libre jusqu'au 17 mars ont été acquises par M. Léon Lippel à Paris, Londres et Amsterdam. La collection permet d'apprécier l'art nègre véritable qu'il faut distinguer des sculptures décoratives qui se vendent maintenant un peu partout sous le nom "d'art africain".

Les coloniaux qui, au début du siècle, rapportent en Europe des fétiches et des masques, comme souvenirs ou curiosités, ne se doutent pas que la découverte de ces objets aura des conséquences importantes sur la peinture et la sculpture. En effet, quand Matisse montre en 1906 un bois nègre à Picasso, il déclenche chez ce peintre un enthousiasme délirant pour l'art primitif, enthousiasme partagé rapidement par d'autres artistes. Sans aucun doute, Derain, Braque, Picasso, Matisse s'intéressent à l'art africain, poussés par un besoin intense de renouvellement dans l'esthétique. "L'époque nègre" naît et les "Démocrates d'Avignon" aboutissent à l'expérience cubiste.

Dans cet art africain qui comporte une part importante de liberté, les artistes européens trouvent des arguments qui les aident à réagir contre les poncifs de l'époque. Alors qu'ils rejettent l'académisme et l'impressionnisme sur son déclin, ils s'enthousiasment de la simplicité des sculptures nègres. Modigliani étire et dépeuple les figures, brida les yeux, allonge les corps...

C'est la liberté dans l'interprétation qui est si attirante chez l'artiste noir. Sur le plan artistique, il n'est limité ni par des conventions, ni par des théories esthétiques. Sa sculpture n'est pas de la sculpture, au sens que nous donnons habituellement à ce terme. Pour lui, ses pièces sont des incarnations de mythes, des objets indispensables à la tribu. D'ailleurs, les œuvres dépendent des schémas de la lignée tribale et jouent un rôle effectif dans la vie communautaire. Ce sont les mêmes thèmes qui reviennent, légués par la tradition. Seules les interprétations diffèrent et donnent l'occasion à l'artiste de faire preuve d'imagination. L'antélope qui apparaît souvent dans la collection de M. Lippel n'est pas une représentation de l'animal lui-même, mais l'esprit-antélope nécessaire aux incantations et aux cérémonies religieuses. La forme de l'animal se prête bien à des variations infinies, par ses cornes effilées et légèrement recourbées, sa tête allongée, un dos rond.

Si cette sculpture a pu inspirer autant d'artistes, c'est qu'elle n'est pas exempte de la discipline indispensable à tout créateur valable; même inconsciente ou inexplicitée, elle n'en est pas moins présente chez le Noir.

Les masques de la collection montrent bien que l'art africain est un art pur, dans toute la force du mot. Rien de superflu ou de contingent ne vient ici troubler l'artiste.

Que de finesse et d'élégance dans toutes ces sculptures saisissantes de peuples longtemps appelés "sauvages"!

A l'Ecole des Beaux-Arts se tient actuellement le Ve Salon de la jeune peinture, organisé par Natan Karzar, qui dirige aussi avec succès un centre d'essai. On peut le féliciter pour le concours qu'il apporte ainsi aux jeunes peintres de moins de trente ans. Les possibilités d'exposer sont assez réduites pour eux, et par ce salon, ils peuvent trouver l'encouragement nécessaire à tout artiste. D'ailleurs, en plus de cette exposition à l'Ecole, les lauréats profitent gratuitement au cours de l'année, d'une exposition à la Galerie Denyse Delrue.

Les trois lauréats en peinture: Monick Pelletier, Tournigant et Sonia Penner.

Dans la toile de Monick Pelletier, d'une facture soignée et lisse, la lumière semble venir de l'intérieur, et éclaire les différents plans très fondus. L'effet de somptuosité et de profondeur créé par la qualité de la lumière est tel qu'il confine à l'art religieux. La couleur employée avec parcimonie est efficace: quelques surfaces ambrées sur des fonds clairs-obscur expriment toute la poésie intérieure de ce peintre.

Le tableau primé de Tournigant se dégrade par grandes bandes verticales, du violet presque noir au rouge. Une bande centrale sert de soutien au tableau et lui confère de la profondeur, puisque seule cette bande n'est pas de couleur unie mais constitue une synthèse de toutes les couleurs du tableau. Une autre toile de Tournigant aux couleurs plus vives établit un jeu de masses, par ses divisions verticales et par une division horizontale.

Sonia Penner travaille une pâte granuleuse et sèche vivifiée par un rouge violent qui se détache sur un fond bleu-vert.

Deux tableaux frappent par leur similitude apparente, tout au moins dans les formes ovales. Celui de Pierre Marion, enveloppé dans une atmosphère de fumée rose, et celui de Derouin, de couleur plus contrastée, sert d'un noir qui lui donne de la force et de la vigueur.

Une mention en peinture pour Michel Morin avec un grand tableau aux riches textures où le blanc donne toute l'importance aux noirs et aux oranges éclatants, appliqués par gestes impétueux qui sont prometteurs.

Dans une veine plus sage, Robert nous offre des tableaux sobres, solidement bâtis par des touches égales de formes et justes de couleurs.

Cette exposition nous révèle aussi les talents de graveur de Roland Pichet, lauréat dans la section des arts graphiques avec deux gravures d'un dessin très fin.

Du Vième Salon de la jeune peinture, on peut dire qu'il représente un ensemble dynamique et varié, assez homogène.

LES EXPOSITIONS

GALERIE AGNES LEFORT, (1504 ouest, rue Sherbrooke): œuvres d'artistes canadiens contemporains. Jusqu'au 17 mars.

GALERIE DOMINION (1433 ouest, rue Jarvis): Jusqu'à la fin du mois.

GALERIE DRESDNERE (2170, rue Crescent): peintures récentes de Daniel O'Neill. Jusqu'au 24 mars.

GALERIE WADDINGTON (1456 ouest, rue Sherbrooke): peintures récentes de Daniel O'Neill. Jusqu'au 24 mars.

EL CRESCO (1524 ouest, rue Sherbrooke): exposition d'œuvres d'artistes européens et canadiens. Du lundi au samedi.

THE GALLERY (5380 ouest, rue Sherbrooke): exposition permanente d'œuvres d'artistes canadiens et européens.

GALERIE DENYSE DELRUE (2080, rue Crescent): huiles récentes de Gauthier. Jusqu'au 17 mars.

WALTER KLINKHOFF GALLERY (2100 ouest, rue Sherbrooke): œuvres récentes de Arthur Lismer et A. Y. Jackson.

L'ART FRANÇAIS (370 ouest, rue Laurier): exposition des œuvres d'artistes canadiens-français.

ATELIER DE TRIJEAN (4927 est, rue Ste-Catherine): collection régulière — céramiques, émaux sur cuivre, tissage, sculptures, peintures.

ART-TEC (278 ouest, rue Sherbrooke): émaux d'art par Brini et Ghis. Jusqu'au 15 mars.

GALERIE GEMST (5380 ouest, rue Sherbrooke): peintures d'Alexander Kwartler. Jusqu'au 14 mars.

OPÉRETTE
Le Théâtre de la Ruche
présente
LA VEUVE JOYEUSE
DE FRANZ LEHAR
les 10, 11, 17, 18 mars
AU THÉÂTRE SAINT-STANISLAS
1371 EST, RUE LAURIER
BILLET: Ed. Archambault et Musique Faucher

Le Rideau Vert
Ce soir 8 h. 30
BON WEEK-END
Mr. BENNETT!
de Arthur WATKINS
A PARTIR DU 15 MARS
LE CHEF-D'ŒUVRE DE
PAUL CLAUDEL
PARTAGE DE MIDI
Mise en scène: J. Faucher
Décor: Arras
Costumes: Gerome
• YVETTE BRIND'AMOUR
• GILLES PELLETIER
• ALBERT MAILLARD
• GERARD POIRIER
AU STELLA — VI. 4-1793
\$1.98 - 4664, rue Saint-Denis

OPÉRETTE
Le Théâtre de la Ruche
présente
LA VEUVE JOYEUSE
DE FRANZ LEHAR
les 10, 11, 17, 18 mars
AU THÉÂTRE SAINT-STANISLAS
1371 EST, RUE LAURIER
BILLET: Ed. Archambault et Musique Faucher

Le Rideau Vert
Ce soir 8 h. 30
BON WEEK-END
Mr. BENNETT!
de Arthur WATKINS
A PARTIR DU 15 MARS
LE CHEF-D'ŒUVRE DE
PAUL CLAUDEL
PARTAGE DE MIDI
Mise en scène: J. Faucher
Décor: Arras
Costumes: Gerome
• YVETTE BRIND'AMOUR
• GILLES PELLETIER
• ALBERT MAILLARD
• GERARD POIRIER
AU STELLA — VI. 4-1793
\$1.98 - 4664, rue Saint-Denis

Le Théâtre-Club présente
Ce soir - Caligula
Vendredi soir - Requiem pour une nonne
8 h. 45 p.m.

Le Rideau Vert
Ce soir 8 h. 30
BON WEEK-END
Mr. BENNETT!
de Arthur WATKINS
A PARTIR DU 15 MARS
LE CHEF-D'ŒUVRE DE
PAUL CLAUDEL
PARTAGE DE MIDI
Mise en scène: J. Faucher
Décor: Arras
Costumes: Gerome
• YVETTE BRIND'AMOUR
• GILLES PELLETIER
• ALBERT MAILLARD
• GERARD POIRIER
AU STELLA — VI. 4-1793
\$1.98 - 4664, rue Saint-Denis

Le Théâtre-Club présente
Ce soir - Caligula
Vendredi soir - Requiem pour une nonne
8 h. 45 p.m.

Le Rideau Vert
Ce soir 8 h. 30
BON WEEK-END
Mr. BENNETT!
de Arthur WATKINS
A PARTIR DU 15 MARS
LE CHEF-D'ŒUVRE DE
PAUL CLAUDEL
PARTAGE DE MIDI
Mise en scène: J. Faucher
Décor: Arras
Costumes: Gerome
• YVETTE BRIND'AMOUR
• GILLES PELLETIER
• ALBERT MAILLARD
• GERARD POIRIER
AU STELLA — VI. 4-1793
\$1.98 - 4664, rue Saint-Denis

Le Théâtre-Club présente
Ce soir - Caligula
Vendredi soir - Requiem pour une nonne
8 h. 45 p.m.

Le Rideau Vert
Ce soir 8 h. 30
BON WEEK-END
Mr. BENNETT!
de Arthur WATKINS
A PARTIR DU 15 MARS
LE CHEF-D'ŒUVRE DE
PAUL CLAUDEL
PARTAGE DE MIDI
Mise en scène: J. Faucher
Décor: Arras
Costumes: Gerome
• YVETTE BRIND'AMOUR
• GILLES PELLETIER
• ALBERT MAILLARD
• GERARD POIRIER
AU STELLA — VI. 4-1793
\$1.98 - 4664, rue Saint-Denis

Le Théâtre-Club présente
Ce soir - Caligula
Vendredi soir - Requiem pour une nonne
8 h. 45 p.m.

Le Rideau Vert
Ce soir 8 h. 30
BON WEEK-END
Mr. BENNETT!
de Arthur WATKINS
A PARTIR DU 15 MARS
LE CHEF-D'ŒUVRE DE
PAUL CLAUDEL
PARTAGE DE MIDI
Mise en scène: J. Faucher
Décor: Arras
Costumes: Gerome
• YVETTE BRIND'AMOUR
• GILLES PELLETIER
• ALBERT MAILLARD
• GERARD POIRIER
AU STELLA — VI. 4-1793
\$1.98 - 4664, rue Saint-Denis

Le Théâtre-Club présente
Ce soir - Caligula
Vendredi soir - Requiem pour une nonne
8 h. 45 p.m.

Le Rideau Vert
Ce soir 8 h. 30
BON WEEK-END
Mr. BENNETT!
de Arthur WATKINS
A PARTIR DU 15 MARS
LE CHEF-D'ŒUVRE DE
PAUL CLAUDEL
PARTAGE DE MIDI
Mise en scène: J. Faucher
Décor: Arras
Costumes: Gerome
• YVETTE BRIND'AMOUR
• GILLES PELLETIER
• ALBERT MAILLARD
• GERARD POIRIER
AU STELLA — VI. 4-1793
\$1.98 - 4664, rue Saint-Denis

AU PLATEAU

Beaudry dirige quatre oeuvres

C'est avec le plus vif intérêt que le public a suivi les progrès du chef d'orchestre canadien Jacques Beaudry, depuis ses débuts il y a six ou sept ans. De parfait inconnu qu'il était, il est devenu l'un des chefs d'orchestre les plus représentatifs du monde, ayant gravi progressivement les difficiles étapes entre la période d'illusions ou à peu près.

La critique musicale de Gilles Potvin

tout jeune musicien croit être chef d'orchestre et celle, beaucoup plus réaliste, où il doit faire face aux terribles exigences de ce métier.

Mardi au Plateau, M. Beaudry a dirigé un concert hors-série de l'Orchestre Symphonique de Montréal au cours duquel il a fait entendre trois des œuvres qui sont au programme de la tournée européenne de l'orchestre le mois prochain, notamment la suite "The Water Music" de Handel-Hart, le poème symphonique "Le Diable dans le belfroi" de Jean Vallerand et la Symphonie en ré mineur de César Franck. Il a ajouté l'ouverture-fantaisie "Roméo et Juliette" de Tchaïkovsky qui, en tournée, sera remplacée par une œuvre concertante avec le pianiste Ronald Turini comme soliste.

M. Beaudry possède plusieurs des attributs d'un grand chef. Sa technique de direction est claire et précise et a gagné considérablement en souplesse. Sa mémoire est remarquable et on sent qu'il contrôle parfaitement, et à tous moments, le rendement de ses musiciens.

J'invite cependant Jacques Beaudry à extérioriser davantage son tempérament et à s'engager avec plus de conviction dans la musique qu'il a choisie de diriger. Pour le moment, il ne réussit qu'à bien organiser ses exécutions, sans franchir ce mur immense qui sépare la partition écrite de l'exécution véritablement sentie.

C'est là le secret que les grands interprètes mettent quelquefois une vie à approfondir. Il faut connaître une œuvre au point qu'elle devienne une seconde nature et, en même temps, pouvoir donner au public l'impression de partager avec lui la joie de la découverte. J'appellerais cela le grand paradoxe de l'exécution musicale.

Ceci dit, Jacques Beaudry a dirigé la "Water Music" avec précision et un beau sens du contraste. Quant à l'ouverture de Tchaïkovsky et à la symphonie française, leurs exécutions ont été en tous points satisfaisantes. Mais, si Jacques Beaudry a dirigé ici précédemment.

Il faut féliciter le chef d'avoir repris le poème symphonique "Le Diable dans le belfroi" de Jean Vallerand, œuvre créée il y a vingt ans sous la direction de Désiré Dufour. Considérant le langage auquel en est arrivé aujourd'hui le compositeur, je présume qu'il doit écouter son "Diable" avec la sourire. C'est une œuvre bien construite, admirablement écrite pour l'orchestre et qui dénote un talent indéniable pour un compositeur alors âgé de vingt-cinq ans. Malgré ses nombreuses allégeances, l'œuvre marquera une étape dans l'histoire de la musique d'orchestre au Canada. Personnellement, je la trouve trop raffinée et manquant de véritable truculence par rapport à son sujet. Mais le

poème de Jean Vallerand marquera sa niche dans notre musique artistique tout comme "Hercule et Omphale" de Claude Champagne et "Le vent dans l'érable effeuillé" de J.-J. Gagnier, œuvres aujourd'hui oubliées mais qui représentent une importante époque de transition dans notre histoire musicale.

Jacques Beaudry l'a dirigé avec éclat, faisant ressortir toutes les subtilités de son instrumentation.

HORAIRES

THEATRES
ANJOU — "Virginie" — 9h. — samedi et dimanche, à 8h.30 — Relâche lundi.
LA BOUTILLERIE — Les Apprentis-Sorciers — "Capitaine Bada" — le jeudi, vendredi et samedi à 8h.30 — dimanche à 7h.30.
COMEDIE CANADIENNE — La Théâtrale-Club — "Caligula" — les 8 - 10 - 11 - 16 mars, à 8h.15; 11 mars, à 7 h. 30. — "Requiem pour une nonne" — 11 - 13 - 17 mars, à 8h.45. — "Le Nouveau", à 2h.30, les 10 - 17 - 24 mars.
LE GREGOIRE — "Ce fou de Platon" — 8h.30 — relâche lundi et mardi.
STELLA — Le Rideau Vert — "Bon Week-end Mr. Bennett" — Du lundi au samedi, à 8h.30, et le dimanche, à 2h.30 et 7h.30 très précoces.
THEATRE DU GESU — "Le Barbier de Séville" — 8h.30; matinée: samedi, à 2h.30.

CINEMAS

ALOUETTE — "West Side Story" — 8h.30; matinée: mer., sam. et dim., à 2 heures; dim., à 8 heures.
BIJOU — "La drague haute" — 12.25 - 3.45 - 6.45 - 10.08 — "Le secret du chevalier d'Eon" — 1.47 - 5.07.
CANADIAN — "Mon dernier tango" — 12.00 - 3.25 - 6.50 - 10.15 — "Les Magliennes" — 1.30 - 4.55 - 8.20.
CAPITOL — "Sail a crooked ship" — 10.15 - 12.35 - 2.55 - 5.15 - 7.35 - 9.50.
CENTRE D'ART DE L'ELYSEE — Salle Alain Resnais — "L'Année dernière à Marienbad" — 9h. — Salle Eisenstein — (aucune projection ce soir).
FANTASIE — "Les pirates de la Côte" — 12.00 - 3.10 - 6.25 - 9.25 — "Nuits orientales" — 1.40 - 4.55 - 8.10.
IMPERIAL — "Judgment at Nuremberg" — Mats: mer., sam., dim., à 1h.30 p.m. — Du lun. au sam. à 8h. p.m. — Dimanches à 7h.30 p.m.
LAVAL — "Leon Morin, prêtre" — 1.30 - 4.00 - 6.30 - 9.00 — "L'Arbre" — 1.30 - 4.00 - 6.30 - 9.00.
LOEW'S — "Pocketful of miracles" — 10.15 - 1.00 - 3.40 - 6.25 - 9.10 - 11.30.
ORPHEUM — "Le grand secret" — 2.30 - 4.35 - 7.00.
OCEAN — "La Dolce Vita" — 2.00 - 5.00 - 8.15.
PALACE — "One, two, three" — 10.30 - 12.35 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30.
PLAZA — "Mon dernier tango" — 1.40 - 5.10 - 8.35 — "Les Magliennes" — 12.00 - 3.25 - 6.50 - 10.15.
PRINCESS — "Colossus of Rhodes" — 9.45 - 1.35 - 3.25 - 5.20 — "A thunder of drums" — 11.50 - 3.40 - 7.30.
RITZ — "Le Capitain" — 1.00 - 4.34 - 8.03 — "Un taxi pour Tobrouk" — 3.02 - 6.31 - 10.01.
RIVOLI — "Les pirates de la Côte" — 2.40 - 6.05 - 9.30 — "Nuits orientales" — 1.10 - 4.35 - 8.00.
SAINT-DENIS — "Le secret du chevalier d'Eon" — 12.15 - 3.35 - 6.57 - 9.58 — "La drague haute" — 1.55 - 5.16 - 8.37.

La révélation du dernier FESTIVAL

LE GRAND SECRET
GRAND PRIX, VENISE '61
Avec le concours de
JEAN ROSTAND,
Raymond Cartier,
Pierre Fresnay
à 2:30h. — 4:30h. — 7h. — 9h.
\$1.00; étudiants: \$0.50

DU RIRE DU RIRE DU RIRE
Ne manquez surtout pas
'VIRGINIE'
50e REPRESENTATION
CE SOIR
vendredi, samedi et dimanche
DERNIERES SEMAINES
THEATRE ANJOU
1204 rue Drummond
UN. 1-7494-5
\$1.50 - \$2.00 - \$2.50
DU RIRE DU RIRE DU RIRE

ORPHEUM
VI 9-2153
Dernière représentation
vendredi,
le 9 mars,
à 4h.30 p.m.

CENTRE D'ART DE L'ELYSEE
Ce soir
salle
alain resnais
soirée de gala à 9 h. p.m.

L'Année Dernière à Marienbad
Lion d'Or à Venise en 1961
Prix André Bazin
Prix Melies
Places réservées seulement
5 dollars
Alain Resnais
SERA A LA PROJECTION
Aucune représentation
ce soir
salle Eisenstein
VI. 2-6053

CHATEAU MADRID
le seul restaurant espagnol de Montréal
SPECIALITES
Paella Valenciana
Fruits de mer à la marinière
Mets espagnols
Véritable atmosphère de l'Espagne
Permis complet de la R. A. Q.
Diners d'affaires de 11h. a.m. à 3h. p.m.
368 EST, RUE MONT-ROYAL
RESERVEZ VOTRE TABLE
VI. 5-2843

CHATEAU MADRID
le seul restaurant espagnol de Montréal
SPECIALITES
Paella Valenciana
Fruits de mer à la marinière
Mets espagnols
Véritable atmosphère de l'Espagne
Permis complet de la R. A. Q.
Diners d'affaires de 11h. a.m. à 3h. p.m.
368 EST, RUE MONT-ROYAL
RESERVEZ VOTRE TABLE
VI. 5-2843

CHATEAU MADRID
le seul restaurant espagnol de Montréal
SPECIALITES
Paella Valenciana
Fruits de mer à la marinière
Mets espagnols
Véritable atmosphère de l'Espagne
Permis complet de la R. A. Q.
Diners d'affaires de 11h. a.m. à 3h. p.m.
368 EST, RUE MONT-ROYAL
RESERVEZ VOTRE TABLE
VI. 5-2843

CHATEAU MADRID
le seul restaurant espagnol de Montréal
SPECIALITES
Paella Valenciana
Fruits de mer à la marinière
Mets espagnols
Véritable atmosphère de l'Espagne
Permis complet de la R. A. Q.
Diners d'affaires de 11h. a.m. à 3h. p.m.
368 EST, RUE MONT-ROYAL
RESERVEZ VOTRE TABLE
VI. 5-2843

CHATEAU MADRID
le seul restaurant espagnol de Montréal
SPECIALITES
Paella Valenciana
Fruits de mer à la marinière
Mets espagnols
Véritable atmosphère de l'Espagne
Permis complet de la R. A. Q.
Diners d'affaires de 11h. a.m. à 3h. p.m.
368 EST, RUE MONT-ROYAL
RESERVEZ VOTRE TABLE
VI. 5-2843

CHATEAU MADRID
le seul restaurant espagnol de Montréal
SPECIALITES
Paella Valenciana
Fruits de mer à la marinière
Mets espagnols
Véritable atmosphère de l'Espagne
Permis complet de la R. A. Q.
Diners d'affaires de 11h. a.m. à 3h. p.m.
368 EST, RUE MONT-ROYAL
RESERVEZ VOTRE TABLE
VI. 5-2843

galerie
Art - Tec
278 ouest, Sherbrooke
jusqu'au 15 mars
EMAUX D'ART
par
BRINI et GHIS
Ouvert jusqu'à 6 heures
Mercredi 8 à 10 h. p.m.
AV. 8-9892

EXPOSITION
DANIEL O'NEILL
Du 6 au 24 mars
GALERIES WADDINGTON
1456 ouest, rue Sherbrooke

exposition
Artistes Canadiens Contemporains
Dessins, gravures, aquarelles, gouaches
galerie agnès lefort
1504, ouest, rue Sherbrooke WE. 2-8620

NOUS DESIRONS ACHETER
DES TABLEAUX DE PEINTRES CANADIENS ET EUROPEENS
DES TABLEAUX DE VIEUX MAITRES, DES SCULPTURES
DOMINION GALLERY
LE PLUS GRAND CHOIX AU CANADA DES MEILLEURS TABLEAUX
17 salles 4 étages ascenseur air climatisé
1438 Sherbrooke O. VI. 5-7471

Gemst Gallery
5380 ouest, rue Sherbrooke (entre Décarie et Girouard)
"LE PORT DE MONTREAL"
Une des nombreuses toiles en montre à notre galerie.
EXPOSITION
des
PEINTURES
de
ALEXANDER KWARTLER
jusqu'au 14 mars incl.

Comité pour l'art esquimau

OTTAWA — Cinq personnalités du monde artistique ont accepté de faire partie du comité récemment constitué à l'intention de l'art esquimau canadien.

Le comité a pris naissance à la requête des Esquimaux eux-mêmes, afin de les aider sur le plan professionnel. En

tête du groupe se trouve M. Evan H. Turner, directeur du Musée des Beaux-Arts de Montréal.

Les autres membres sont: MM. Paul Arthur, directeur de la revue "Canadian Art," président d'une société de dessinateurs et adjoint au service des publications de la Galerie nationale du Canada; M.P. Fehely, de Toronto, président de "T.D.F. Artists Ltd.," collectionneur et conférencier; Julien Hebert, de Montréal, dessinateur industriel et professeur à l'Institut des Arts appliqués de Montréal; ainsi que Alan Jarvis, de Toronto, rédacteur en chef de la revue "Canadian Art," commentateur du programme télévisé "The Things We See," rédacteur d'une chronique également intitulée "The Things We See" et président de "Alan Jarvis Associates."

Galerie DRESDNERE
2170, rue Crescent, Montréal
13 - 27 MARS

EXPOSITION
GÉCIN
Lavis et collages

Tous les jours, sauf
Dimanche, de 10.00 A.M.
à 5.30 P.M.

LE SPECTACLE DE L'ANNEE AU THÉÂTRE DU GESU LE BARBIER DE SEVILLE
Mise en scène: Jean Dalmain
Jacques Keable (La Presse)
"C'est un feu roulant, parsemé de mille et une petites trouvailles."
Lawrence Sabbath (The Montreal Star)
"Il se dégage une atmosphère vivante et engageante."
Linda Randall (The Gazette)
"Le théâtre du Gesu tient un succès."
Gerald Godin (Nouvelles Journal)
"Jean Dalmain a su imaginer une mise en scène vive et allégre."
Ronald France - François Tassé - Jean Dalmain
Yvan Canuel - Geneviève Bujold
Tous les soirs à 8 h. 30 précises — Mat. sam., 2 h. 30
UN. 6-3611 — \$1.50 — Etudiants \$1.00

LA SOURCE
(THE VIRGIN SPRING)
Chef d'œuvre impeccable
SPECTACLE CONTINUÉ PRIX POPULAIRES
Cinéma L'ARBRE
4662 ST-DENIS
W 2-8251
2 derniers jours - "LEON MORIN, PRETRE" et "L'ARBRE"

Le Théâtre-Club présente
Ce soir - Caligula
Vendredi soir - Requiem pour une nonne
8 h. 45 p.m.

FESTIVAL CAMUS
CALIGULA
REQUIEM POUR UNE NONNE
EXTRAITS DE CRITIQUES: REQUIEM POUR UNE NONNE
Un spectacle de très grande qualité, pièce palpitante, impitoyable, jouée comme elle le doit, dans une gravité constante, avec une mesure admirable. Jean Béraud (La Presse)
La mise en scène de Louis-Georges Carrier est bien toutes les valeurs du drame, elle est austère, fluide, équilibrée, et est à un spectacle d'une très belle tenue, dépouillé, vibrant d'émotion contenue que le Théâtre-Club nous offre. Je crois qu'il tient là un très grand succès! Jean Hamelin (Le Devoir)
"Requiem pour une nonne" redonne aux amateurs de théâtre le plaisir du vrai théâtre et du meilleur. Quelle présentation scénique, ce spectacle à tout pour combler. Un bon spectacle, à voir et à entendre. Gerald Godin (Le Nouveau Journal)
La grande et inquiétante ombre d'Albert Camus se projette enfin sur notre théâtre, ce n'est pas trop tôt. Jean Hamelin (Le Devoir)

EXTRAITS DE CRITIQUES: REQUIEM POUR UNE NONNE
Un spectacle de très grande qualité, pièce palpitante, impitoyable, jouée comme elle le doit, dans une gravité constante, avec une mesure admirable. Jean Béraud (La Presse)
La mise en scène de Louis-Georges Carrier est bien toutes les valeurs du drame, elle est austère, fluide, équilibrée, et est à un spectacle d'une très belle tenue, dépouillé, vibrant d'émotion contenue que le Théâtre-Club nous offre. Je crois qu'il tient là un très grand succès! Jean Hamelin (Le Devoir)
"Requiem pour une nonne" redonne aux amateurs de théâtre le plaisir du vrai théâtre et du meilleur. Quelle présentation scénique, ce spectacle à tout pour combler. Un bon spectacle, à voir et à entendre. Gerald Godin (Le Nouveau Journal)
La grande et inquiétante ombre d'Albert Camus se projette enfin sur notre théâtre, ce n'est pas trop tôt. Jean Hamelin (Le Devoir)

EXTRAITS DE CRITIQUES: CALIGULA
Le Théâtre-Club a accompli là un labeur extrêmement louable, ce qu'il nous donne avec Caligula est du théâtre de premier ordre. Jean Béraud (La Presse)
Robert Gadois est un Caligula comme il les aime. Halluciné, obsédé, en un mot de l'excellent travail de comédien. Visuellement, ce spectacle à tout pour combler. Un bon spectacle, à voir et à entendre. Gerald Godin (Le Nouveau Journal)
La grande et inquiétante ombre d'Albert Camus se projette enfin sur notre théâtre, ce n'est pas trop tôt. Jean Hamelin (Le Devoir)

COMEDIE-CANADIENNE UN. 1-8339

COMEDIE-CANADIENNE UN. 1-8339

Nouvelles Religieuses

Au Richelieu - Montréal

Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, sera le confesseur invité, ce midi, au déjeuner hebdomadaire du Club Richelieu-Montréal, en l'hôtel Queen's.

Décès à 74 ans du R. P. P.-E. Trudel, o.f.m.

Le R. P. Paul-Eugène Trudel, o.f.m., est décédé à Québec le 4 mars à l'âge de 74 ans, après 47 ans de prêtrise. Ses funérailles ont lieu ce matin à dix heures dans la Vieille Capitale. L'inhumation se fera au cimetière de la communauté.

Le pape reprend une autre tradition

CITE DU VATICAN. — Le pape Jean XXIII participe cette année aux processions du carême avec les prêtres et les fidèles de Rome; mais, pour la première fois depuis deux siècles, il se rendra de station en station.

Le souverain pontife a renouvelé plusieurs vieilles traditions depuis son accession au trône de saint Pierre en 1958. Il fut le premier pape depuis plusieurs siècles à participer à une procession du carême.

Le Saint-Père qui est maintenant âgé de 80 ans, a reçu les confessions de son secrétaire privé Mgr Louis Capovilla durant la messe qu'il a célébrée hier matin. Comme des milliers de prêtres l'ont fait pour des millions de catholiques à l'occasion du Mercredi des cendres qui marque le début des 40 jours de pénitence et de prière du Carême, Mgr Capovilla a tracé une croix avec des cendres sur la tête du pape en lui disant: "Souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière".

Rencontre consultative pour le laïc ouvrier

Plus de deux cents représentants de la région métropolitaine participent samedi, le 10 mars prochain, à une rencontre consultative sur les problèmes de l'Eglise à l'heure du Concile.

Organisée sous les auspices de l'Action catholique diocésaine, la rencontre est préparée par un comité spécial comprenant des représentants des principaux mouvements ou ouvriers de la métropole. Les invitations ont été surtout adressées à des personnes qui détiennent des responsabilités dans des mouvements de travailleurs.

La rencontre du 10 mars, aura lieu à l'Ecole des métiers commerciaux de Montréal et sera présidée par M. Claude Ryan, président de l'Action catholique de Montréal. S. Em le cardinal Paul-Emile Léger adressera la parole aux participants à la séance d'ouverture.

Le principal travail de la rencontre se fera sous forme de commission groupant une vingtaine de personnes. Les commissions étudieront des sujets aussi variés que la liturgie, la prédication, l'éducation, le rôle de l'Eglise dans le domaine du bien-être, etc.

La journée se terminera par un panel auquel participeront Mme Béatrice Darveau, présidente de la LOC de Montréal, M. Gérard Picard, président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, M. Louis Labege, président du Congrès du travail de Montréal, et M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal.

Le monde du travail maintient la concurrence en offrant des possibilités aux jeunes filles qui sont prêtes à faire le nécessaire pour obtenir la formation appropriée.

Pendant longtemps, on avait pris pour acquis qu'une jeune fille devait abandonner son emploi en se mariant. De nos jours, bien au contraire, on compte plus de femmes mariées que de célibataires inscrites sur les listes de salaires au Canada.

La femme moderne qui occupe un poste ne songe pas en général à le quitter et, si elle le fait pour assumer des responsabilités familiales, il y a de grandes chances qu'elle reprenne ses activités hors du foyer, un peu plus tard au cours de son existence.

Les dernières statistiques ont révélé qu'environ quarante-huit pour cent du personnel féminin dans l'armée des travailleurs, étaient constitués par des femmes mariées et ce chiffre n'inclut pas les veuves et les divorcées.

La brochure inscrite une soixantaine de différents champs d'action ainsi qu'une quantité de cours de formation offerts à travers le Canada.

"Auparavant, les genres d'occupation ne laissaient pas beaucoup de choix à une jeune fille", écrit Mlle Royce. "Elle pouvait devenir institutrice, infirmière ou secrétaire, et encore aujourd'hui, nombreuses sont les jeunes filles qui choisissent de travailler dans ces domaines. Toutefois, lorsque vient le temps de prendre une décision et de s'inscrire au cours choisi, il est important que toutes connaissent le vaste champ d'action offert aux femmes d'aujourd'hui non seulement dans des domaines connus comme ceux de la santé publique, le bien-être social et l'enseignement, mais aussi de postes nouveaux, par exemple, certains emplois de techniciennes d'industrie."

Trop souvent le choix d'une carrière se trouve restreint du fait que les jeunes filles ne connaissent pas toutes les facilités dans le domaine éducatif, pourtant à portée de la main.

La brochure consacre deux pages à des métiers spécialisés tels que l'horlogerie, la reliure, la confection des vêtements de fourrure, l'administration hôtelière et la photographie commerciale.

Mlle Royce conseille fortement à toutes les femmes de "choisir un travail dans un champ d'action où elle pourrait faire preuve de compétence, à la suite d'un cours complet de formation."

Décès du F. Firmin A. Rhéaume, c.s.c.

Le 5 de ce mois est décédé, à la suite d'un accident, le frère Firmin-A. Rhéaume, des Frères de Sainte-Croix.

Le défunt naquit à Amherstburg, Ontario, le 3 juillet 1883. Il entra dans la congrégation de Sainte-Croix en 1907, à Notre-Dame, Indiana, où il prononça ses premiers vœux en 1909. Transféré à la province canadienne en 1912, il y fit profession perpétuelle en 1914, et fut successivement professeur au collège de Farnham, à l'école Baril et à l'école de Pointe-Claire. Il exerça aussi ses talents de musicien dans plusieurs autres maisons de la communauté. Depuis 1953, il résidait à la maison provinciale des Frères de Sainte-Croix.

La dépouille mortelle est exposée au Grand-Saint-Joseph, 3550 boulevard Levesque, Chomedey, et le service funéraire aura lieu au collège Notre-Dame, en face de l'oratoire Saint-Joseph, vendredi le 9 du courant, à 8h. 30. L'inhumation aura lieu au cimetière de la communauté, à Carillon.

Feux de circulation à la Cité vaticane

CITE VATICANE. — La Cité vaticane aura bientôt ses premiers feux de circulation. Les autorités vaticanes, aux prises avec ce mal universel que sont les embouteillages d'automobiles, ont en effet décidé de faire installer des feux à la porte Sainte-Anne, l'un des deux principaux points d'accès à la cité papale.

De plus, pour pallier à l'insuffisance des accès, les autorités envisagent de pratiquer une large brèche dans l'enceinte médiévale qui enclôt la cité au nord.

Malades au secours des bien-portants

Le samedi, 16 juin prochain, un grand nombre d'infirmités, de maladies et d'handicaps seront en pèlerinage au sanctuaire de Marie Reine des Cœurs, angle Sherbrooke et Bossuet, à Montréal.

Dirigé par les pères Montforts, le sanctuaire est ouvert à la piété des fidèles depuis un an et demi. C'est le deuxième pèlerinage du genre, organisé par Martial Morin, patient de l'hôpital Notre-Dame de la Mercy.

La première intention des malades ne sera pas leur propre guérison ou soulagement, mais de prier pour ceux qui les aident de toutes façons. C'est donc le motif désintéressé de la reconnaissance envers leurs bienfaiteurs qui rassemblera plusieurs centaines de malades, en juin prochain, au sanctuaire Marie Reine des Cœurs.

Au sanctuaire, des infirmières infirmières et diverses associations dévouées au service des malades et des handicapés s'occuperont de recevoir les pèlerins.

Ceux qui ne pourront trouver eux-mêmes un moyen de transport auront de nombreuses voitures: taxis, autobus, automobiles privées mises à leur disposition par des amis des malades ou des compagnies bénévoles. Pour toutes informations, communiquer avec Martial Morin, tél.: 331-5597, 555 ouest, boulevard Gouin.

De l'hôtel Viger au Royal York

TORONTO — La nomination du chef de cuisine Antoine (Tony) Didier a été annoncée aujourd'hui par M. Angus P. MacKinnon, gérant de l'hôtel Royal York. Il succède au chef Donat Perreault qui prend sa retraite.

Le chef Didier entra au service du Canadien Pacifique, à l'hôtel Viger, à Montréal, en 1923. Après avoir quitté la compagnie pour une brève période, le chef Didier reprit les mêmes fonctions à l'hôtel Vancouver, en 1926. Puis l'hôtel Royal York requit ses services peut avant



Le chef Donat Perreault qui prend sa retraite.

son ouverture officielle en 1929. De 1947 à 1953, le chef exerça son métier dans les cuisines des hôtels d'été du Canadien Pacifique, à Saint-André-Mer, N.B., et à Banff, Alberta.

Le chef Donat Perreault prend sa retraite après 47 ans au service aux hôtels du Canadien Pacifique. Il avait débuté à l'hôtel Viger, à Montréal, en 1923. Il entra au Royal York en 1933 et fut promu chef de cuisine en 1955.

Au cours de sa longue carrière, le chef Perreault a préparé des repas pour la Reine Eliza-



M. A. Didier, nouveau chef au Royal York.

beth II et le Prince Phillip, la Princesse Margaret, le Président De Gaulle et autres dignitaires. Mais le plus grand honneur à être attribué au chef Perreault, depuis qu'il a obtenu le diplôme du Club gastronomique Prosper Montagné, de Paris, a été une invitation à préparer un dîner gastronomique pour les membres de la "Beverly Hills Wine and Food Society", le 27 février 1961.

La couture chez soi



9142

NO 9142

Avec ses deux versions de manches, voilà le modèle idéal d'un robe de base qui, selon le tissu employé, peut faire une robe de sortie comme une robe de maison.

Le patron imprimé NO 9142 est offert en plus pour les demi-tailles: 14½, 16½, 18½, 20½, 22½ et 24½. La grandeur 16½ requiert 3 verges et ¼ d'un tissu de 35 pouces de largeur.

Ce patron est en vente, au prix de 50 cents, au Service des Patrons, "LE DEVOIR", 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'inclure un bon de poste.

La Femme AU FOYER ET DANS LE MONDE Carnet mondain

MATHESON-BACHAND

A la chapelle de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, samedi dernier, a été célébrée, dans la plus stricte intimité, le mariage de Mlle Louise Bachand avec M. H. Matheson. La bénédiction nuptiale leur a été donnée par le R. P. Maurice Vigneau, S.J. M. Benoît J. Bachand servait de témoin à sa sœur et M. C. A. Patterson était le témoin du marié. La mariée est la fille de M. et Mme Hector E. Bachand, décédés, autrefois de Trois-Rivières, et le marié, le fils de M. et Mme D. N. Matheson, décédée, autrefois de Sydney, Nouvelle-Ecosse. Les nouveaux époux ont pris ensuite l'avion à destination des Bermudes. A leur retour de voyage, M. et Mme Matheson habiteront Hampstead.

DEPLACEMENTS

Le consul général d'Israël et Mme Eliaf viennent de rentrer de Chicoutimi, où M. Eliaf a prononcé un discours sur "Israël — An XIV".

M. Eliaf était l'invité de l'université populaire du Jeune Commerce à Chicoutimi et la réunion était sous la présidence de l'hon. A. Talbot, M.P.P.

Le programme de M. et Mme Eliaf a inclus aussi une visite à l'usine de la compagnie d'Aluminium au Canada, à Arvida.

RECEPTION

L'Association des techniciens en sciences ménagères recevait, samedi dernier, à l'université de Montréal, en l'honneur de Mlle Estelle LeBlanc, pionnière de la science ménagère au Canada, de retour d'un récent voyage autour du monde, et qui a donné une causerie sur ses impressions de voyageuse. A la même occasion l'Association a rendu un hommage particulier à Mlle Evelyn LeBlanc, modératrice des étudiantes, à l'université d'Ottawa, première femme à détenir un doctorat en sciences ménagères de l'université Leval, de Québec.

HAUTE COUTURE

Un défilé-modes exclusif des créations Baron et La Cosca aura lieu lundi, le 19 mars, à huit heures du soir au restaurant "Le Dauphin", au bénéfice de l'Accord. Les personnes suivantes ont accordé leur collaboration pour assurer le succès de cette manifestation: Mlle Madeleine Charest, présidente, Mme Yvette Harbeck, coordonnatrice, Mme George Desrosiers, présidente du comité des billets, Mlle Carmelle Drouin, trésorière, Mme Rita Gélinas-Gauthier, responsable des prix de présence, M. Jean-Marc Bazinet, responsable du programme, Mlle Jacqueline Stéphan, commentatrice, Mlle Marcelle Bros-

sard, publiciste, et Mme Roger Langlois, représentante de l'Accord.

CLUB WILFRID LAURIER

M. Georges C. Lachance prononcera une causerie au club Wilfrid Laurier des femmes libérales à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra lundi, le 12 mars prochain, au club de Réforme, à deux heures et demie de l'après-midi.

Le conférencier a intitulé sa causerie: "De la nomination à l'élection".

Cette réunion sera sous la présidence de Mme Siméon Gagnon, présidente du club.

DEJEUNER-MODES

La deuxième assemblée générale de la Ligue de la Jeunesse féminine, suivie d'un déjeuner-modes, aura lieu vendredi, le 9 mars, à midi et demi, à l'hôtel Ritz-Carlton. Mme Jean Drapeau est l'invitée d'honneur. Mme Jean Chabon est l'organisatrice de ce déjeuner et Mme Pierre Mercier est en charge des billets, information et billets; bureau de la ligue: Victor 5-4502.

BANQUET

L'hon. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la jeunesse, et Mme Gérin-Lajoie seront les hôtes d'honneur de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal à l'occasion de leur banquet annuel. Cette manifestation clôturant la semaine de l'éducation aura lieu samedi, le 10 mars, au salon Champlain de l'hôtel Mont-Royal.

Comment faire du succès une habitude

Vous sentez-vous "emprisonné" dans votre emploi actuel? Vous êtes-vous demandé quelle carrière vous offrirait les meilleures chances de réussite? Dans S.E.L.E.C.T.I.O.N. du Reader's Digest de mars, un conseiller en orientation professionnelle vous indique des techniques éprouvées pour découvrir en vous les talents insoupçonnés dont la mise en oeuvre vous conduira de succès en succès. Achetez Sélection de mars aujourd'hui même!

Un enfant redevenu gai!

La constipation dérange souvent l'enfant. Dans ces cas, mamans, les Tablettes Children's Own sont efficaces de deux façons: 1. elles adoucissent vite l'intestin; 2. leur action laxative se produit la nuit, et elles soulagent le matin. Douces, agréables au goût, rien qui se sentent. Achetez aujourd'hui des Tablettes Children's Own chez votre pharmacien.

la Tête de l'Art
nourriture de l'esprit
RESERVATIONS VI 9-2195

JUSQU'AU 10 MARS
CATHERINE SAUVAGE
SPECTACLE TOUS LES SOIRS, A 10H. et 11H.45, SAUF LE DIM., LE SAMEDI, A 9H., 10H.45 ET 12H.30

1449 METCALFE
VI 9-2195
restaurant "Au Pied de Cochon" nourriture du corps

BILLET DU JEUDI Index... Inquisition...

D'un promontoire martien, j'essaie de me représenter ces longues théories de termines noirs, blancs, rouges que la fourmilière catholique voit actuellement déferler sur Rome, dans un va-et-vient de plus en plus animé, en préparation du prochain Concile. Contraste du caractère pygméen de l'effort et de l'envergure des fins entreprises! De cette assemblée d'hommes passionnés, bornés, si peu capables d'apercevoir leurs propres limites et de comprendre quoi que ce soit de ce qui se situe au-delà, vont donc sortir des décisions aptes à assurer l'établissement sur terre du Royaume de Dieu et à hâter l'avènement final du Christ! Voilà bien qui peut faire esclaffer le plus sérieux des hommes, n'était l'étonnante clarté qui ressort de la folle apparence de l'aventure. Qu'était Noé? qu'était Abraham? Qu'était Jésus, le Nazaren? Des illettrés, des illettrés, par qui a été donnée aux hommes la plus haute révélation du mystère de Dieu! Dieu a voulu avoir besoin de leurs gestes maladroits, de leurs mots populaires, de leur humanité tremblante et si vite troublée, pour se laisser découvrir et se montrer à nous. O voies de Dieu! O Eglise dont certains croient avoir tout dit quand ils ont dit: Index! Inquisition!

CHRISTOPHE

ALBERT LEEFVRE INC.
VETEMENTS SUR MESURES OU PRETS A PORTER
Spécialité: LEVITES pour prêtres et frères enseignants
403 EST, SAINTE-CATHERINE, angle Saint-Denis VI. 2-8754



Mlle Nicole Prieur, fille de M. et de Mme Jules Prieur, d'Outremont, et Me Julien Aubert, fils de M. et de Mme Maurice Aubert, de Montréal, dont le mariage aura lieu, à Paris, samedi, le 24 mars.

Formation technique et professionnelle des jeunes filles à la recherche d'emplois intéressants et bien rémunérés

Brochure qui remporte un succès de librairie bien que n'étant qu'un index ne comportant aucune offre d'emploi

OTTAWA — Le Comité féminin au Ministère du Travail à Ottawa, vient de publier un livre qui a vengé un véritable succès de librairie.

Cette publication, qui s'intitule: "Entraînement professionnel et technique pour les jeunes filles", offre des suggestions sur le plan éducatif, tant au niveau

de l'école secondaire et universitaire que celle du commerce. Cette brochure a connu un tel succès que la première édition de trois mille exemplaires est déjà épuisée.

Mlle Marion Royce, directrice du Comité féminin a formulé l'espoir que la brochure serait revue et publiée de nouveau au cours de l'année.

"Si l'on en juge d'après le courrier volumineux que nous recevons, il semble bien que ce genre de renseignements répond à la demande populaire", a-t-elle fait remarquer.

Mlle Royce insiste sur le fait que cette brochure de quarante-cinq pages est "un traité de formation, ne comportant aucune offre d'emploi."

Dans la préface, elle écrit ce qui suit: "Le champ d'action dans le monde change continuellement et à une allure vertigineuse. On offre maintenant du travail dans des domaines nouveaux, qui requièrent des connaissances spécialisées et une certaine habileté. Même dans le cadre d'occupations plus usuelles telles que le nursing, le travail de bureau ou l'enseignement, les qualités requises ne sont plus tout à fait les mêmes et, dans bien des cas, comportent plus d'exigences."

Le monde du travail maintient la concurrence en offrant des possibilités aux jeunes filles qui sont prêtes à faire le nécessaire pour obtenir la formation appropriée.

Pendant longtemps, on avait pris pour acquis qu'une jeune fille devait abandonner son emploi en se mariant. De nos jours, bien au contraire, on compte plus de femmes mariées que de célibataires inscrites sur les listes de salaires au Canada.

La femme moderne qui occupe un poste ne songe pas en général à le quitter et, si elle le fait pour assumer des responsabilités familiales, il y a de grandes chances qu'elle reprenne ses activités hors du foyer, un peu plus tard au cours de son existence."

Les dernières statistiques ont révélé qu'environ quarante-huit pour cent du personnel féminin dans l'armée des travailleurs, étaient constitués par des femmes mariées et ce chiffre n'inclut pas les veuves et les divorcées.

La brochure inscrite une soixantaine de différents champs d'action ainsi qu'une quantité de cours de formation offerts à travers le Canada.

"Auparavant, les genres d'occupation ne laissaient pas beaucoup de choix à une jeune fille", écrit Mlle Royce. "Elle pouvait devenir institutrice, infirmière ou secrétaire, et encore aujourd'hui, nombreuses sont les jeunes filles qui choisissent de travailler dans ces domaines. Toutefois, lorsque vient le temps de prendre une décision et de s'inscrire au cours choisi, il est important que toutes connaissent le vaste champ d'action offert aux femmes d'aujourd'hui non seulement dans des domaines connus comme ceux de la santé publique, le bien-être social et l'enseignement, mais aussi de postes nouveaux, par exemple, certains emplois de techniciennes d'industrie."

Trop souvent le choix d'une carrière se trouve restreint du fait que les jeunes filles ne connaissent pas toutes les facilités dans le domaine éducatif, pourtant à portée de la main."

La brochure consacre deux pages à des métiers spécialisés tels que l'horlogerie, la reliure, la confection des vêtements de fourrure, l'administration hôtelière et la photographie commerciale.

Mlle Royce conseille fortement à toutes les femmes de "choisir un travail dans un champ d'action où elle pourrait faire preuve de compétence, à la suite d'un cours complet de formation."

HORAIRE DE LA TÉLÉVISION

JEUDI 8 MARS	CFTM-TV — Canal 16	CBMT — Canal 6
12.30 Musique	2.30 Ouverture — Horaire	1.15 Today on CBMT
1.30 Téléjournal	2.30 Cinéma — Danube Bleu	1.15 Montréal Matinée
1.30 Long métrage	2.45 Tout pour la femme	2.30 Chez Hélène
2.30 Cinq à six	3.30 Cinéma — En matinée	2.35 Nursery School Time
3.30 Cinq à six	3.30 Cinéma — En soirée	2.35 Open House
4.30 Cinq à six	4.30 Cinéma — En soirée	3.00 National School
5.30 Cinq à six	5.30 Cinéma — En soirée	3.00 National School
6.30 Cinq à six	6.30 Cinéma — En soirée	3.00 National School
7.30 Cinq à six	7.30 Cinéma — En soirée	3.00 National School
8.30 Cinq à six	8.30 Cinéma — En soirée	3.00 National School
9.30 Cinq à six	9.30 Cinéma — En soirée	3.00 National School
10.30 Cinq à six	10.30 Cinéma — En soirée	3.00 National School
11.30 Cinq à six	11.30 Cinéma — En soirée	3.00 National School
12.30 Cinq à six	12.30 Cinéma — En soirée	3.00 National School



VOYEZ Denise Darcel
chanteuse de grande renommée

Festival du Printemps de CHRYSLER DU CANADA
HÔTEL REINE ELIZABETH
10 AM à 11 PM tous les jours
LES 9 • 10 • 11 • 12 MARS

Vous pouvez GAGNER une CHRYSLER SARATOGA HARDTOP À 4 PORTES
ADMISSION GRATUITE

EGREGORE
PREMIERE CE SOIR
"CE FOU DE PLATONOV"
de Anton Tchekhov
2111 RUE CLARK — VI. 2-2061

Une nouvelle raffinerie de zinc de \$20,000,000.00 à Valleyfield

potins financiers

Les Bourses de Montréal et de Toronto continuent d'afficher une belle performance, tant que la Bourse de Londres a paru quelque peu plus faible hier. A Wall Street, la moyenne des industrielles de DJ a baissé de 1.50 point.

- O - Selon certain courtier, des points de vue technique, fondamentale, psychologique et saisonnier, l'orientation des cours des valeurs boursières en Amérique du Nord devrait être favorable. Devant les faibles mouvements enregistrés, c'est à se demander si les spéculateurs ne se laissent pas plutôt influencer par la croyance que 1962 ne sera pas une année de "boom" dans les affaires, mais seulement une bonne année ?

- O - L'an dernier, la liste mobilière ne fluctuait pas beaucoup en mars, avril et mai, puis elle connut une vive reprise durant les mois suivants. En sera-t-il ainsi cette année ? Cela dépendra de la tournure des négociations aux E.-U. pour éviter une grève dans l'industrie de l'acier.

- O - Shawinigan W & P Co. publiera son rapport demain et ce dernier laisserait voir une légère contraction du côté du bénéfice net.

- O - La Cité de Longueuil, la C. S. de St-Georges de Beauce et celle de Ste-Foy emprunteront sous peu.

- O - L'Assemblée générale des actionnaires du Crédit Foncier Franco-Canadien a eu lieu le 6 mars. Le dividende payable cette année s'élève à \$2.75 contre \$2.50 l'an dernier. En 1960, il n'avait été payé que \$2.50 et en 1959, seulement \$2.25. Durant les 3 années précédant 1959, le taux avait été de \$2.00. Il y a 424,000 actions en cours et ces dernières sont inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal.

- O - Les entreprises suivantes tiendront leur assemblée annuelle respective, aujourd'hui : Bell Canada, Montréal; B. C. Telephone, Vancouver; Goodyear of Can., Toronto; John In-

L'offre de Noranda Mines à Waite Amulet, acceptée

Par plus de 99% des actionnaires

Plus de 90% des actionnaires de la compagnie Waite Amulet Mines, Limited, ont accepté l'offre que leur faisait le 9 novembre dernier la compagnie Noranda Mines, Limited, d'échanger leurs actions pour celles de cette dernière compagnie, dans une proportion de sept pour une.

Une fois passée la date d'expiration de cette offre, soit vendredi, le 9 mars, la compagnie Noranda se proposait d'invoquer les dispositions de la section 128 de la loi des compagnies du Canada, aux fins de se porter acquéreur de toutes les actions encore en circulation. Il faudra sans doute plusieurs semaines pour que ces dernières transactions soient conclues.

Entre-temps, tout actionnaire de Waite Amulet qui n'aurait pas encore accepté l'offre de Noranda et désirerait s'en prévaloir, peut toujours le faire d'ici le 9 mars.

Un rapport du Collège Royal de la médecine en Angleterre relativement au danger du tabac, comme cancer des poumons, paraît avoir été escompté à la bourse par les titres de tabac.

- O - 5,000,000 d'actions de Duma-gami Mines Limited, d'une valeur au pair de \$1.00, dont 2,000,000 sont émises et en circulation et 2,999,995, réservées pour fins d'émission lors de l'exercice d'options consenties à la Noranda Mines Ltd. et à la Iso Mines Ltd., en vertu d'un accord en date du 28 septembre 1961, seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne, à 10 h. a.m., vendredi, le 9 mars. Leur symbole sur le téléscripteur sera "DMI".

- O - J.C. Forey, de Montréal, a été élu membre de la Bourse de Montréal. Il est présentement membre de la Bourse Canadienne et fait partie du Bureau des Gouverneurs de cet organisme boursier. M. Forey s'intéresse, depuis des années, au commerce des valeurs mobilières et il est avantageusement connu dans les cercles financiers de Montréal et de Toronto.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

La Société de Placements Ltée a obtenu l'émission de Causapscal

Le village de Causapscal, comté de Matapédia a vendu, ces jours-ci à la Société de Placements, Ltée, une émission de \$130,000 d'obligations échéant en série en dix ans, au prix de 98.07. L'émission comprend \$40,500 de titres à 5% 1963-71 et \$89,500 à 5 1/2% 1972. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 5.6882%. L'emprunt comporte un solde de \$83,500 à rembourser en 1972 pour un terme additionnel de dix ans. Dates du 1er mars 1962, les nouvelles obligations échoient en série du 1er mars 1963 au 1er mars 1972 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. Autorisé par les règlements nos 58 et 60, l'emprunt est contracté pour l'achat de terrain et d'équipement et la construction d'un hôtel-club. L'évaluation imposable du village, pour 1961, s'élevait à \$1,976,478. Le 3 décembre 1961, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$352,153.48 dont \$317,100 pour les services publics.

La Corporation d'Expansion Financière aurait acquis les intérêts majoritaires chez Les Prévoyants du Canada

Nous apprenons que la Corporation d'Expansion Financière aurait acquis les intérêts dans la compagnie d'assurances générales, Les Prévoyants du Canada. Une conférence de presse est convoquée pour ce midi au Club Saint-Denis par la Maison Bienville Limitée (une firme de valeurs de placement qui ne cesse d'aller de l'avant, soit dit en passant) alors qu'il sera annoncé officiellement l'association de Corpeux avec Les Prévoyants du Canada, de cette institution financière dont nous avons fait ressortir, avant-hier, dans notre chronique les progrès marqués. Son encours de plus de \$287,168,331.00 et un actif de \$14,501,385.00. Nous sommes heureux de cette transaction, car elle assure la continuité de ses activités entre les mains des nôtres; ce dont on aurait pu douter si certaines tractations s'étaient matérialisées antérieurement. Comme on le sait, Corpeux, qui vient d'offrir des droits de souscription à ses actionnaires, s'affirme de plus en plus — sa réorganisation de la structure financière de A. Bélanger Limitée et son association avec Defrost-O-Matic Co. sont des pas en avant qui permettraient de croire qu'il l'avait en vue. Ce réajustement de la structure financière, qui compte une solide direction et qu'elle ne peut que profiter de la vague de nationalisme qui secoue présentement notre population.

La Banque d'Expansion Industrielle, une source de crédit pour les entreprises canadiennes

La Chambre de commerce du district de Montréal fait du bon travail un peu partout et spécialement à la télévision où chaque dimanche soir à 6 heures il s'y déroule un programme intéressant, animé par M. Jacques Dupuis. Ainsi, dimanche dernier, ce dernier avait invité des représentants de la Banque d'Expansion Industrielle à parler de l'importance des activités de l'institution; ce dont M. Lucien Viau, contrôleur adjoint, s'est fort bien acquitté, étant d'ailleurs fort bien secondé dans les personnes de MM. Guy Madore, ingénieur industriel et Guy Bourbonnière, du service du crédit de la banque précitée. M. Lucien Viau, diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales, a fait dérouler devant les yeux des téléspectateurs un film, faisant fort bien ressortir les opérations de la Banque d'Expansion Industrielle, de cette institution qui n'est pas une banque ordinaire comme chacun a pu le constater. Elle est en mesure d'aider aux petits industriels presque toutes les fois que ces derniers ne peuvent obtenir les fonds nécessaires des banques à charte. A la suite de l'accroissement récent de son capital, elle peut maintenant prêter 5 fois plus qu'antérieurement. L'an dernier, la petite et la moyenne industrie du Québec obtinrent 26% des prêts en dollars et 22% en nombre du total consenti par tout le Canada. Que l'on ne donne donc la peine de parcourir l'intéressante brochure que cette banque vient de publier — elle est intitulée "Source de crédit".

A quand la vente d'obligations d'épargne de la province de Québec ?

La province de la Saskatchewan offre actuellement en vente sa seconde série d'obligations d'épargne — il s'agit de \$10,000,000 de valeurs, à 5 pour cent, échéant dans 10 ans. Il y a un an, cette même province lança sur le marché domestique, une émission de \$5,000,000 d'obligations d'épargne et la demande fut telle pour ces nouvelles valeurs que les souscriptions atteignirent au-delà de \$14,000,000.00 avant la fin de la campagne, soit donc 3 fois plus que l'offre. Ce sera le 15 courant que seront payés les premiers intérêts sur cette série, et ils se chiffreront à \$700,000. La 2ième série, présentement offerte en souscription, se rapporte à des obligations non transférables et elles ne peuvent qu'être vendues à des résidents de la Saskatchewan et selon une limite de \$10,000 par individu. Comme Québec a besoin de fonds, nous ne voyons pas pourquoi, notre province n'en ferait pas autant et n'offrirait pas des obligations d'épargne aux Québécois, qui souscrivent par centaines de millions chaque année aux obligations d'épargne du Canada.

Marcel CLEMENT

Causerie de M. R.V. Porritt à ce sujet

"La découverte d'un important dépôt de minerai de zinc dans la région du lac Mattagami a rendu possible l'exploitation au Québec même de ces richesses naturelles pour le plus grand profit possible de la province de Québec et du Canada, en ce qui regarde la main-d'œuvre, le commerce d'exportation et les revenus de nos gouvernements."

C'est ce que déclarait ces jours-ci, à Valleyfield, M. R.V. Porritt, s'adressant aux membres de la Chambre de Commerce de l'endroit.

M. Porritt est vice-président et gerant général de Noranda Mines, Limited, et président de la Canadian Electrolytic Zinc, Limited, l'entreprise qui va construire au coût de \$20 millions, une raffinerie de zinc dans cette municipalité, si-tuée sur les bords de la voie maritime du Saint-Laurent, au sud de Montréal.

"Le coût d'une usine de concentration et d'affinage du zinc et métal fin est si élevé qu'il ne peut être justifié que si on a l'assurance de très importantes quantités de minerai pour une assez longue période."

M. Porritt a en plus dit qu'il n'y a environ cinq ans, un important dépôt de minerai de zinc fut découvert dans la région de Valleyfield.

Mattagami Lake Mines Ltd., 61%; Orchem Mines Limited, 18%; Geo. Mines Limited, 9%; Quebec Mining Corporation Limited, 57%; Normetal Mining Corporation Ltd., 4%.

La compagnie Canadian Electrolytic Zinc Limited a été incorporée aux fins de gérer cette entreprise pour ses propriétaires.

Après avoir décrit brièvement les procédés chimiques et électrolytiques d'affinage du minerai dont on obtient le zinc métallique, M. Porritt a poursuivi:

Elle sera absolument moderne et conçue selon les données les plus récentes pour fournir le meilleur rendement. La capacité de production annuelle sera de 200 tonnes par jour, ce qui comporte le traitement de 400 tonnes de minerai concentré. L'usine emploiera environ 450 employés et bien entendu nous comptons recruter tout ce personnel à Valleyfield même dans la mesure où nous trouverons ici les hommes dont nous aurons besoin."

"La production des cinq compagnies ci-haut mentionnées sera d'environ 1,100 tonnes de minerai concentré par jour. Comme l'affinerie n'en traitera que 400, il nous en restera 700 tonnes que nous devrons exporter. Nous comptons bien pouvoir augmenter, avec le temps, la capacité de production de l'usine et diminuer ainsi la proportion de minerai qu'il faudra rendre tel quel; mais ceci ne pourra se faire que lorsque nous saurons trouver des débouchés suffisants et que les conditions économiques justifient une augmentation de cette production. Quel qu'il en soit, à 200 tonnes par jour, la raffinerie de zinc de Valleyfield sera l'une des cinq ou six parmi les plus importantes au monde."

Par contre, Steel Company of Canada, Distillers Seagrams, et Consolidated Paper accusaient des gains fractionnaires. Argus Corporation a haussé de 1/4 à 48, un nouveau sommet.

Dans le secteur des métaux communs, Consolidated Mining and Smelting et Noranda ont baissé respectivement de 1/2 et 1/4. Tandis que International Nickel et Ventures ont gagné 1/4 et 1/2. Dans le secteur des valeurs spéculatives, Lake Dufault a baissé de cinq cents à \$3 et Northgate également de cinq cents à \$4.90.

Les pétrolières se sont effritées.

Parmi les valeurs en baisse, il convient également de mentionner Shawinigan, Bell Telephone, Imperial Oil et Alberta Gas Trunk. Les pertes atteignent jusqu'à un point.

Par contre, Steel Company of Canada, Distillers Seagrams, et Consolidated Paper accusaient des gains fractionnaires. Argus Corporation a haussé de 1/4 à 48, un nouveau sommet.

Dans le secteur des métaux communs, Consolidated Mining and Smelting et Noranda ont baissé respectivement de 1/2 et 1/4. Tandis que International Nickel et Ventures ont gagné 1/4 et 1/2. Dans le secteur des valeurs spéculatives, Lake Dufault a baissé de cinq cents à \$3 et Northgate également de cinq cents à \$4.90.

Les pétrolières se sont effritées.

Parmi les valeurs en baisse, il convient également de mentionner Shawinigan, Bell Telephone, Imperial Oil et Alberta Gas Trunk. Les pertes atteignent jusqu'à un point.

Par contre, Steel Company of Canada, Distillers Seagrams, et Consolidated Paper accusaient des gains fractionnaires. Argus Corporation a haussé de 1/4 à 48, un nouveau sommet.

Dans le secteur des métaux communs, Consolidated Mining and Smelting et Noranda ont baissé respectivement de 1/2 et 1/4. Tandis que International Nickel et Ventures ont gagné 1/4 et 1/2. Dans le secteur des valeurs spéculatives, Lake Dufault a baissé de cinq cents à \$3 et Northgate également de cinq cents à \$4.90.

Les pétrolières se sont effritées.

Parmi les valeurs en baisse, il convient également de mentionner Shawinigan, Bell Telephone, Imperial Oil et Alberta Gas Trunk. Les pertes atteignent jusqu'à un point.

Par contre, Steel Company of Canada, Distillers Seagrams, et Consolidated Paper accusaient des gains fractionnaires. Argus Corporation a haussé de 1/4 à 48, un nouveau sommet.

Dans le secteur des métaux communs, Consolidated Mining and Smelting et Noranda ont baissé respectivement de 1/2 et 1/4. Tandis que International Nickel et Ventures ont gagné 1/4 et 1/2. Dans le secteur des valeurs spéculatives, Lake Dufault a baissé de cinq cents à \$3 et Northgate également de cinq cents à \$4.90.

Les pétrolières se sont effritées.

Parmi les valeurs en baisse, il convient également de mentionner Shawinigan, Bell Telephone, Imperial Oil et Alberta Gas Trunk. Les pertes atteignent jusqu'à un point.

Par contre, Steel Company of Canada, Distillers Seagrams, et Consolidated Paper accusaient des gains fractionnaires. Argus Corporation a haussé de 1/4 à 48, un nouveau sommet.

Dans le secteur des métaux communs, Consolidated Mining and Smelting et Noranda ont baissé respectivement de 1/2 et 1/4. Tandis que International Nickel et Ventures ont gagné 1/4 et 1/2. Dans le secteur des valeurs spéculatives, Lake Dufault a baissé de cinq cents à \$3 et Northgate également de cinq cents à \$4.90.

Les pétrolières se sont effritées.

Parmi les valeurs en baisse, il convient également de mentionner Shawinigan, Bell Telephone, Imperial Oil et Alberta Gas Trunk. Les pertes atteignent jusqu'à un point.

Par contre, Steel Company of Canada, Distillers Seagrams, et Consolidated Paper accusaient des gains fractionnaires. Argus Corporation a haussé de 1/4 à 48, un nouveau sommet.

Dans le secteur des métaux communs, Consolidated Mining and Smelting et Noranda ont baissé respectivement de 1/2 et 1/4. Tandis que International Nickel et Ventures ont gagné 1/4 et 1/2. Dans le secteur des valeurs spéculatives, Lake Dufault a baissé de cinq cents à \$3 et Northgate également de cinq cents à \$4.90.

Les pétrolières se sont effritées.

Parmi les valeurs en baisse, il convient également de mentionner Shawinigan, Bell Telephone, Imperial Oil et Alberta Gas Trunk. Les pertes atteignent jusqu'à un point.

Par contre, Steel Company of Canada, Distillers Seagrams, et Consolidated Paper accusaient des gains fractionnaires. Argus Corporation a haussé de 1/4 à 48, un nouveau sommet.

Bourse de New-York

Les pertes s'accroissent à Wall Street

NEW-YORK — Ford a été l'objet d'un fort mouvement de liquidation hier à la Bourse de New-York, qui présentait une tendance générale à la baisse.

Le virement a été de 2,890,000 actions au regard de 2,870,000, mardi.

Ford a été le stock le plus en demande, baissant de 3 1/2 à 98 5/8 sur un déplacement de 53,630 actions.

General Motors a haussé de 1/2 à 53 7/8 sur un déplacement de 40,200 actions tandis que Chrysler a baissé de 1/4 à 56 1/4 au milieu d'une faible activité.

Les sidérurgiques, les chimistes de fer, les pétroliers, les caoutchoutiers, les usines d'avions et les matériaux de construction ont baissé en règle générale. Les tabacs, par contre, ont progressé dans l'ensemble. La moyenne de la Presse Associée établit pour 60 valeurs a baissé de .40 à 236.50.

Sur le marché des valeurs canadiennes, Distillers Seagrams et Granby Mining ont haussé chacun de 1/2. International Nickel a haussé de 1/4. Aluminium Ltd et Dome Mines ont baissé respectivement de 3/8 et 1/4.

La Bourse Américaine présentait une allure irrégulière. Le virement y a été de 1,420,000 actions. New Jupiter Corporation a cédé 1/8 et Shawinigan 3/8. Preston a haussé de 1/16.

Après avoir décrit brièvement les procédés chimiques et électrolytiques d'affinage du minerai dont on obtient le zinc métallique, M. Porritt a poursuivi:

Elle sera absolument moderne et conçue selon les données les plus récentes pour fournir le meilleur rendement. La capacité de production annuelle sera de 200 tonnes par jour, ce qui comporte le traitement de 400 tonnes de minerai concentré. L'usine emploiera environ 450 employés et bien entendu nous comptons recruter tout ce personnel à Valleyfield même dans la mesure où nous trouverons ici les hommes dont nous aurons besoin."

Par contre, Steel Company of Canada, Distillers Seagrams, et Consolidated Paper accusaient des gains fractionnaires. Argus Corporation a haussé de 1/4 à 48, un nouveau sommet.

Dans le secteur des métaux communs, Consolidated Mining and Smelting et Noranda ont baissé respectivement de 1/2 et 1/4. Tandis que International Nickel et Ventures ont gagné 1/4 et 1/2. Dans le secteur des valeurs spéculatives, Lake Dufault a baissé de cinq cents à \$3 et Northgate également de cinq cents à \$4.90.

Les pétrolières se sont effritées.

Parmi les valeurs en baisse, il convient également de mentionner Shawinigan, Bell Telephone, Imperial Oil et Alberta Gas Trunk. Les pertes atteignent jusqu'à un point.

Par contre, Steel Company of Canada, Distillers Seagrams, et Consolidated Paper accusaient des gains fractionnaires. Argus Corporation a haussé de 1/4 à 48, un nouveau sommet.

Dans le secteur des métaux communs, Consolidated Mining and Smelting et Noranda ont baissé respectivement de 1/2 et 1/4. Tandis que International Nickel et Ventures ont gagné 1/4 et 1/2. Dans le secteur des valeurs spéculatives, Lake Dufault a baissé de cinq cents à \$3 et Northgate également de cinq cents à \$4.90.

Les pétrolières se sont effritées.

Parmi les valeurs en baisse, il convient également de mentionner Shawinigan, Bell Telephone, Imperial Oil et Alberta Gas Trunk. Les pertes atteignent jusqu'à un point.

Par contre, Steel Company of Canada, Distillers Seagrams, et Consolidated Paper accusaient des gains fractionnaires. Argus Corporation a haussé de 1/4 à 48, un nouveau sommet.

Dans le secteur des métaux communs, Consolidated Mining and Smelting et Noranda ont baissé respectivement de 1/2 et 1/4. Tandis que International Nickel et Ventures ont gagné 1/4 et 1/2. Dans le secteur des valeurs spéculatives, Lake Dufault a baissé de cinq cents à \$3 et Northgate également de cinq cents à \$4.90.

Les pétrolières se sont effritées.

Parmi les valeurs en baisse, il convient également de mentionner Shawinigan, Bell Telephone, Imperial Oil et Alberta Gas Trunk. Les pertes atteignent jusqu'à un point.

Par contre, Steel Company of Canada, Distillers Seagrams, et Consolidated Paper accusaient des gains fractionnaires. Argus Corporation a haussé de 1/4 à 48, un nouveau sommet.

Dans le secteur des métaux communs, Consolidated Mining and Smelting et Noranda ont baissé respectivement de 1/2 et 1/4. Tandis que International Nickel et Ventures ont gagné 1/4 et 1/2. Dans le secteur des valeurs spéculatives, Lake Dufault a baissé de cinq cents à \$3 et Northgate également de cinq cents à \$4.90.

Les pétrolières se sont effritées.

Parmi les valeurs en baisse, il convient également de mentionner Shawinigan, Bell Telephone, Imperial Oil et Alberta Gas Trunk. Les pertes atteignent jusqu'à un point.

Par contre, Steel Company of Canada, Distillers Seagrams, et Consolidated Paper accusaient des gains fractionnaires. Argus Corporation a haussé de 1/4 à 48, un nouveau sommet.

Dans le secteur des métaux communs, Consolidated Mining and Smelting et Noranda ont baissé respectivement de 1/2 et 1/4. Tandis que International Nickel et Ventures ont gagné 1/4 et 1/2. Dans le secteur des valeurs spéculatives, Lake Dufault a baissé de cinq cents à \$3 et Northgate également de cinq cents à \$4.90.

Les pétrolières se sont effritées.

Parmi les valeurs en baisse, il convient également de mentionner Shawinigan, Bell Telephone, Imperial Oil et Alberta Gas Trunk. Les pertes atteignent jusqu'à un point.

Par contre, Steel Company of Canada, Distillers Seagrams, et Consolidated Paper accusaient des gains fractionnaires. Argus Corporation a haussé de 1/4 à 48, un nouveau sommet.

Dans le secteur des métaux communs, Consolidated Mining and Smelting et Noranda ont baissé respectivement de 1/2 et 1/4. Tandis que International Nickel et Ventures ont gagné 1/4 et 1/2. Dans le secteur des valeurs spéculatives, Lake Dufault a baissé de cinq cents à \$3 et Northgate également de cinq cents à \$4.90.

Les pétrolières se sont effritées.

Parmi les valeurs en baisse, il convient également de mentionner Shawinigan, Bell Telephone, Imperial Oil et Alberta Gas Trunk. Les pertes atteignent jusqu'à un point.

Par contre, Steel Company of Canada, Distillers Seagrams, et Consolidated Paper accusaient des gains fractionnaires. Argus Corporation a haussé de 1/4 à 48, un nouveau sommet.

Dans le secteur des métaux communs, Consolidated Mining and Smelting et Noranda ont baissé respectivement de 1/2 et 1/4. Tandis que International Nickel et Ventures ont gagné 1/4 et 1/2. Dans le secteur des valeurs spéculatives, Lake Dufault a baissé de cinq cents à \$3 et Northgate également de cinq cents à \$4.90.

Les pétrolières se sont effritées.

Parmi les valeurs en baisse, il convient également de mentionner Shawinigan, Bell Telephone, Imperial Oil et Alberta Gas Trunk. Les pertes atteignent jusqu'à un point.

En marge des problèmes commerciaux mutuels entre le Japon et le Canada

Résolus au moyen d'une Association commerciale et économique du Pacifique

Les problèmes commerciaux mutuels entre le Canada et le Japon peuvent être résolus par la création d'une association commerciale et économique du Pacifique, a déclaré aujourd'hui un représentant du Japon à un groupe d'hommes d'affaires montrealais.

M. Sukemasa Komamura, conseiller économique du Japon External Trade Organization (JETRO), à New-York, a déclaré aujourd'hui, au cours d'un déjeuner-causerie à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal qu'il était "inévitables" qu'une association commerciale soit formée entre le Canada, le Japon, les Etats-Unis et d'autres pays du Pacifique.

"Si l'on considère ces nations de près", a-t-il dit, "il est évident qu'il y a une base commune à une société économique et politiquement meilleure. Le lien géographique est le facteur essentiel qui en définitive rapprochera nos deux nations."

M. Komamura a fait remarquer que le volume d'affaires entre les Etats-Unis et le Japon a augmenté au cours des dix dernières années. Les ventes des Etats-Unis au Japon se sont montées en 1961, à 1.7 milliard de dollars, tandis que les importations des Etats-Unis en provenance du Japon se sont montées à environ 1.1 milliard de dollars. (Durant la même période, les ventes du Canada au Japon ont atteint - \$225 millions et ses achats de marchandises japonaises se sont montées à près de \$110 millions.)

"Le taux moyen d'augmentation du commerce entre les Etats-Unis et le Japon s'est maintenu au niveau impressionnant de 15 p.c. chaque année", a ajouté M. Komamura, "Pour les échanges commerciaux entre le Canada et le Japon, ce taux de croissance est remarquablement également, puisqu'il atteint 13 p.c."

"La question n'est plus de savoir si les produits américains exportés au Japon causent un préjudice aux industries japonaises, ni si les importations japonaises aux Etats-Unis portent atteinte à l'industrie américaine", a déclaré M. Komamura. "Le moment est proche où il sera absolument nécessaire que le Japon et les Etats-Unis adoptent des politiques commerciales plus libérales et se soient heureux de constater que c'est justement la tendance qui existent dans les deux pays."

M. Komamura a commenté la politique du président Kennedy tendant à une baisse des tarifs et il a fait remarquer que les représentants japonais et américains ont tenu des conférences économiques au niveau ministériel pour étudier les problèmes commerciaux mutuels.

"Le Japon apprécie ces échanges de vues", a-t-il déclaré, "et espère que cette tendance s'accroîtra."

Il a ajouté qu'en septembre son pays avait libéré 90 p.c. de toutes ses importations des restrictions commerciales de toutes sortes dans le cadre du programme d'élaboration commerciale. L'abaissement des tarifs et le relâchement des restrictions sur les importations sont des mesures nécessaires à l'expansion économique des nations qui opèrent des échanges commerciaux. L'établissement de groupes économiques, comme la communauté économique européenne, est une formule naturelle, les industries ayant tendance à se spécialiser de plus en plus dans le monde entier et l'échange des idées entre les nations devenant de plus en plus fréquent."

"Une coopération économique comme celle que j'envisage avec la création d'une Association commerciale économique du Pacifique", a-t-il déclaré, "peut apporter une solution à nos problèmes. C'est un projet dont le Canada et le Japon bénéficieraient."

Dans leur rapport aux actionnaires, les directeurs ont allusion à la poursuite en dommages au montant de \$5,278,692 intentée à l'Union des métallurgistes unis d'Amérique, pour les dommages causés au cours de la grève de 1957. Le procès qui se plaide devant la Cour supérieure de Québec tire à sa fin. Il a nécessité de longues et coûteuses procédures, mais les directeurs ont estimé qu'il est essentiel de dévoiler le rôle joué par cette puissante union américaine dans cette grève."

Rappelons, enfin, qu'au cours de l'exercice, la direction de l'entreprise a été confiée à M. H. S. Berubé, qui est maintenant le gérant général de la mine à Murdochville.

Dans leur rapport aux actionnaires, les directeurs ont allusion à la poursuite en dommages au montant de \$5,278,692 intentée à l'Union des métallurgistes unis d'Amérique, pour les dommages causés au cours de la grève de 1957. Le procès qui se plaide devant la Cour supérieure de Québec tire à sa fin. Il a nécessité de longues et coûteuses procédures, mais les directeurs ont estimé qu'il est essentiel de dévoiler le rôle joué par cette puissante union américaine dans cette grève."

Rappelons, enfin, qu'au cours de l'exercice, la direction de l'entreprise a été confiée à M. H. S. Berubé, qui est maintenant le gérant général de la mine à Murdochville.

Dans leur rapport aux actionnaires, les directeurs ont allusion à la poursuite en dommages au montant de \$5,278,692 intentée à l'Union des métallurgistes unis d'Amérique, pour les dommages causés au cours de la grève de 1957. Le procès qui se plaide devant la Cour supérieure de Québec tire à sa fin. Il a nécessité de longues et coûteuses procédures, mais les directeurs ont estimé qu'il est essentiel de dévoiler le rôle joué par cette puissante union américaine dans cette grève."

Rappelons, enfin, qu'au cours de l'exercice, la direction de l'entreprise a été confiée à M. H. S. Berubé, qui est maintenant le gérant général de la mine à Murdochville.

Dans leur rapport aux actionnaires, les directeurs ont allusion à la poursuite en dommages au montant de \$5,278,692 intentée à l'Union des métallurgistes unis d'Amérique, pour les dommages causés au cours de la grève de 1957. Le procès qui se plaide devant la Cour supérieure de Québec tire à sa fin. Il a nécessité de longues et coûteuses procédures, mais les directeurs ont estimé qu'il est essentiel de dévoiler le rôle joué par cette puissante union américaine dans cette grève."

Rappelons, enfin, qu'au cours de l'exercice, la direction de l'entreprise a été confiée à M. H. S. Berubé, qui est maintenant le gérant général de la mine à Murdochville.

Dans leur rapport aux actionnaires, les directeurs ont allusion à la poursuite en dommages au montant de \$5,278,692 intentée à l'Union des métallurgistes unis d'Amérique, pour les dommages causés au cours de la grève de 1957. Le procès qui se plaide devant la Cour supérieure de Québec tire à sa fin. Il a nécessité de longues et coûteuses procédures, mais les directeurs ont estimé qu'il est essentiel de dévoiler le rôle joué par cette puissante union américaine dans cette grève."

Rappelons, enfin, qu'au cours de l'exercice, la direction de l'entreprise a été confiée à M. H. S. Berubé, qui est maintenant le gérant général de la mine à Murdochville.

Dans leur rapport aux actionnaires, les directeurs ont allusion à la poursuite en dommages au montant de \$5,278,692 intentée à l'Union des métallurgistes unis d'Amérique, pour les dommages causés au cours de la grève de 1957. Le procès qui se plaide devant la Cour supérieure de Québec tire à sa fin. Il a nécessité de longues et coûteuses procédures, mais les directeurs ont estimé qu'il est essentiel de dévoiler le rôle joué par cette puissante union américaine dans cette grève."

Rappelons, enfin, qu'au cours de l'exercice, la direction de l'entreprise a été confiée à M. H. S. Ber

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la BRESSE ASSOCIEE

[illegible]

Lucien Dahmé, C.A.	Jacqueline Paradis, C.
--------------------	------------------------

Comptables agréés Edifice de La Sauvegarde 152 est, rue Notre-Dame UN. 6-2681	Comptables agréés Edifice de La Sauvegarde 152 est, rue Notre-Dame Ch. 52, 53 UN. 6-2681 — DU. 1-0111
Provost, Hoffe & Associés	VIAU & ROBIN Comptables agréés

Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
Syndic LIGIERE

ROBERT PROVOST, C.A.
BOULANGER, HOTTÉ, C.A.

2596, boul. Rosemont
R.A. 2-1109

H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES K. CHADILLIN, C.A.
ARMAND H. VIAL, C.A.
J. SERGE GÉRALD, C.A.

PO. 9-3871*

4726, ave. Verdun, VERDUN

*Samson, Bélair, Côté, Lacroix
et associés*

E. H. Knight & Co.

Comptables agréés

M. SAISON, O.B.E., C.A.
Léon Côté, C.A.

H. BOURGUIGN, C.A.
Albert GAGNON, C.A.

Benoît SYLVAIN, C.A.
Pierre CHOUINARD, C.A.

Gilles TRAHAN, C.A.
L. De G. GAGNE, C.A.
Paul CHESTNUT, C.A.

Lucien P. BELAIR, C.A.
JOHN LACROIX, C.A.
Dollard HUGT, C.A.
Pierre LAURE, C.A.

Pierre LÉPAGE, C.A.
Pierre BARRY, C.A.
Gérard CÔTÉ, C.A.
Martha GAUTHIER, C.A.
Margaret IMBLEAU, C.A.

E. H. KNIGHT, C.A.
Lionel ROUSSIN, C.A.
Raymond FORTIER, C.A.
Clément PRÉVAUX, C.A.
Dennis BELL, C.A.
R. COILLIARD, C.A.
Thélie TREMBLAY, C.A.
Jean ROISVERT, C.A.
G. A. ROUSSIN, C.A.

132 ouest, Saint-Jacques — VI. 2-465

CERTIFICATE

CERTIFICAT

N° _____

M. _____

Adresse _____

Membre S. _____

Date d'inscription _____

Cantonnement agricole S. _____

Enseignement manuel S. _____



BEIN SOCIAL.

1306 Est. rue Ste-Catherine, Montréal

Service

de votre avenir

CAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES LTEE
 rue Sainte-Catherine, Montréal - L.A. 6-4901
 Sans aucune obligation de votre part, nous vous adresserons
 brochure explicative sur le plan d'épargne C.M.I.

Au gré du Sport Bon gré, mal gré

Par Jean-Paul Cofsky

Les points sur les "i"

L'ex-champion du monde des poids lourds à la boxe, Rocky Marciano, fut un grand champion, en plus d'être un champion intègre. Sa parole vaut donc ce que valait son coup de poing : de l'or ! Il déclare sans ambages qu'il faut élire un commissaire de boxe et tout d'un trait rajoute qu'il serait fortement intéressé à brigner les suffrages pour obtenir l'emploi. Nous appuyons sa candidature sans réserve. Il fait même une suggestion très intéressante, à savoir d'inviter tous les anciens champions à faire partie du comité pour l'avancement de la boxe et son éducation. Bonne suggestion encore là, car s'il y en a qui connaissent les dessous de cette jungle de la boxe, ce sont sûrement ceux qui l'ont patrouillée dans tous les sens, à tous les échelons. On ne montrera certainement pas à Joe Louis ni à Jack Dempsey ni à Gene Tunney ni à Sugar Ray Robinson à faire "des grimaces" ! Sans compter que tous ces gens là assis autour de la table ronde, frappant du poing pour étayer leurs arguments, ça ferait des drôles de champions de coups de poing... ça ferait aussi naître de meilleurs promoteurs !

Vive le hockey de chez nous !

"Les Américains seront très difficiles à battre dans le tournoi amateur de hockey pour les championnats du monde à Colorado Springs". C'est la déclaration, non d'un Américain, mais d'un Canadien. Et ce Canadien n'est nul autre que l'instructeur des Terriers de Galt, les élus du Canada, les "petits choisis" de la C. A. H. A. Apparemment il n'y a rien là-dedans pour en faire une montagne. Excepté que... il ne faut pas toujours croire ce qu'on lit dans les journaux comme l'affirmation certains sceptiques ! Mais à l'analyse des faits, il faut bien se rendre compte que ce monsieur Roubell ne voit pas les choses comme les verrait l'intermédiaire de la province de Québec. Non ! parce que M. Roubell, voyez-vous, c'est un ex-joueur professionnel, ça a joué déjà pour 4 différents clubs dans une ligue professionnelle aux États-Unis ! Et comme il les connaît bien, il semble les craindre, plus que de raison toutefois ! Parce que nous avons sous les yeux un communiqué de presse qui nous informe que l'équipe de l'université de Denver vient d'annuler au compte de 4 à 4 avec l'équipe nationale des États-Unis. Si le Canada ne peut battre une équipe universitaire... vive le cricket !

Phil Goyette à l'orgue...

Il y a à peine deux jours je faisais l'éloge du jeu de Phil Goyette avec les Canadiens. Je disais qu'il était comme ci, qu'il était comme ça, qu'enfin il avait remplacé le Grand Jean Béliveau adéquat et que je ne savais pas lui faire plus grand compliment. Mais je ne savais pas tout ! Je ne savais pas que Phil Goyette aimait la musique ; je ne savais surtout pas que chez lui son passe-temps favori était de s'asseoir à l'orgue et de se délasser l'esprit après s'être étreint les muscles. Pas que j'aie jamais douté que Phil Goyette ne puisse aimer autre chose que le hockey ; non bien sûr ! On voit souvent des photos de Jean Béliveau, un livre à la main, qui se repose entre deux blessures, pourquoi ne verrait-on pas une photo du "professeur" assis à l'orgue, se jouant des mélodies à la mode ? Sûrement, je ne vais pas le blâmer d'occuper ses loisirs d'aussi agréable façon ; surtout pas après avoir remarqué, sur la photo, que Phil se prélassait au sons d'un petit orgue Hammond — publicité gratuite — en tous points semblables au mien !...



CHAMPIONS PROVINCIAUX DE CURLING MIXTE — Un rink du Club Cambray de Québec, piloté par Gaston Asselin, a gagné le deuxième championnat provincial de curling mixte et le trophée "Golden Bowl" O'Keefe, samedi, à Québec. De gauche à droite : Mlle Jacqueline Caron, M. Guy Germain, Mlle Carmel McCann et le pilote M. Gaston Asselin.

Montreal Forged triomphe

Lors des semi-finales "sud" du tournoi de la ligue de hockey Amicale St-Viateur, pour le trophée "Babe" Villeneuve, les champions, le Montreal Forged, ont facilement battu les Deschênes & Fils, en comptant de 5 à 1 pendant que le A. Billet triomphait de O'Keefe en temps supplémentaire au compte de 4 à 3.

Jean Tournant avec deux buts, Collier, Galarneau et Marrocco avec chacun un furent les compteurs du Montreal Forged. Cournoyer évita le blanchissage aux "verts". La partie jouée à vive allure du commencement jusqu'à la fin fut très fertile en émission. Gilles Ribillard le gardien du Montreal Forged fut sensationnel durant les deux premières périodes pour arrêter les élans fougueux de Cournoyer et éviter le blanchissage de la part de la défense du O'Keefe brillant durant toute la partie. La partie jouée à vive allure du commencement jusqu'à la fin fut très fertile en émission. Gilles Ribillard le gardien du Montreal Forged fut sensationnel durant les deux premières périodes pour arrêter les élans fougueux de Cournoyer et éviter le blanchissage de la part de la défense du O'Keefe brillant durant toute la partie. La partie jouée à vive allure du commencement jusqu'à la fin fut très fertile en émission. Gilles Ribillard le gardien du Montreal Forged fut sensationnel durant les deux premières périodes pour arrêter les élans fougueux de Cournoyer et éviter le blanchissage de la part de la défense du O'Keefe brillant durant toute la partie.

qui selon l'avis des supporters a joué sa meilleure partie depuis deux saisons. Mongeau, Gingras, Perras et Fortin furent les compteurs du A. Billet pendant que Jacques Desjardis avec deux buts et Marcel Richer jouèrent Martel du A. Billet. La partie dénuée de rudesse fut très chaudement disputée. Roland Durancœur le meilleur compteur du circuit durant la saison régulière fut tenu en échec par Pierre Martineau, une révélation dans cette toute. Paul Vachon, joueur de défense du O'Keefe brillant durant toute la partie et fut à l'avis des nombreux spectateurs l'un des meilleurs joueurs défensifs durant cette toute semi-finale. Le A. Billet Ltee joua une bonne partie mais manqua plusieurs buts, car Dave Britt se montra vigilant la partie durant. Le point gagnant est survenu après une mise au jeu près des buts des "rouges" à 2:36 dans la première période supplémentaire. Durancœur, sur une mise au jeu, fit une passe à Serge Fortin qui ne ratia pas sa chance.

Arbitre : Tony DiMauro
Juges de ligne :
Rosaire Lacasse et Pierre Bernard
Première période
1-A. Billet Ltee (Montreal) 17-30
Punitions : St-Jean 7:35, Ladouceur 14:31
Deuxième période
3-O'Keefe (Richer) 1:12
Punitions : Martineau (Ladouceur) 1:12
3-O'Keefe (Desjardis) 11:30
Punitions : Leblanc (St-Jean) 11:30
4-O'Keefe (Desjardis) 11:30
Punitions : St-Jean 11:30, Ladouceur 17:01, Martineau 19:15
Troisième période
5-A. Billet Ltee (Montreal) 1:27
Punitions : Billet 1:27, Perras 7:07
Punitions : St-Jean (mauv. cond.) 8:08
Période supplémentaire
7-A. Billet Ltee (Montreal) 2:36
Punitions : Durancœur 2:36

Dick Stuart Seuls les circuits sont payants ! La moyenne de .300 au bâton : nix !

FORT MYERS, Fla. — Dick Stuart, l'homme qui a déjà frappé 66 coups de circuits dans une saison, s'assit bien tranquillement à l'ombre, tout près de la cantine des Pirates de Pittsburgh, et commença de commenter les hauts faits de Roger Maris.

"Ca m'enrage d'entendre les gens dire que la moyenne au bâton de Roger Maris est lamentable à .269", qu'a-t-il besoin qu'elle soit plus haute quand il réussit à frapper 61 coups de circuit dans une saison ? La moyenne au bâton ne veut absolument rien dire dans un cas semblable."

"Pour quelqu'un qui ne frapperait que 20 ou 25 circuits, certainement qu'il lui serait nécessaire de frapper pour une moyenne de plus de .300 s'il veut faire de l'argent. Maris jouait dans un parc idéalement construit pour réussir ses 61 coups de circuit. Un paradis pour gauchers ! Maris est un type qui débute lentement, comme moi d'ailleurs, chaque année. Il en sera peut-être également ainsi encore cette année, mais il en réussira encore 50 au moins."

"Dans notre ligue de continuer Stuart, vous avez Orlando Cepeda qui peut en frapper 50 ; Hank Aaron et Eddie Mathews peuvent également atteindre ce chiffre de 50. Mais pour en réussir 61, il faut être puissant et chanceux aussi". Stuart en a frappé 13 en septembre l'an dernier et à la fin de la saison, sa fiche de route en marquait 25, sa meilleure réussite dans les ligues majeures à ce jour. Mais c'était tout de même beaucoup moins que ses 66 réussites dans l'ancienne ligue de l'ouest en 1956.

"Ceux-là ne comptent pas, dit Stuart, car c'était dans les ligues mineures. Forbes Field est un parc beaucoup plus grand que celui que j'ai réussi mes 66 autres, si vous voulez bien vous souvenir que la ligne de fond du champ gauche est à plus de 365 pieds du marbre."

"J'ai lu quelque part que le fameux ravin Chavez et le parc de Houston seraient de dimensions respectables, mais rien à comparer à Forbes Field."

Dick Stuart, un géant de 6'3", 210 livres, est le joueur des Pirates de Pittsburgh qui a réussi le plus de coups de circuits depuis les années glorieuses de Ralph Kiner.

"L'an dernier j'ai dû jouer 15 ou 20 parties avant de pouvoir en frapper un seul ; Maris, lui, n'a frappé son premier qu'à sa 16e partie. Vous ne savez jamais au départ ce qui vous arrivera. J'espère tout de même connaître un début de saison heureux. Les coups de circuits vous arrivent en série et rien n'y fait quand ça ne va pas. L'exercice et les pratiques n'aident rien. Les gros hommes comme moi prennent un peu plus de temps à retrouver le rythme qui leur permet de frapper plus régulièrement ; mais une fois partis, n'essayez plus de nous arrêter !" Quand on lui a rappelé qu'il était souvent retiré sur des troisièmes prises, il a répliqué que Mantle ne connaissait pas ce même jeu. J'échangerais volontiers 25 ou 40 coups de circuits contre 120 retraits au bâton, n'importe quel jour de la semaine !

"Qu'est-il arrivé aux Pirates en 1961, lui a-t-on demandé ? "Nous ne pouvions tout simplement rien réussir de bien. Un club comme le nôtre a besoin que chacun de ses joueurs joue bien ensemble. Ce que nous ne connaissions plus. Et pendant ce temps-là, tout réussissait aux Reds de Cincinnati. Les Reds furent chanceux de gagner. Nous le fumes aussi. Je crois que cette année cependant, la chance va nous sourire."

Pour en revenir à ces coups de circuits, j'aimerais bien en frapper beaucoup plus, car c'est ça qui nous vaut les gros montants d'argent ! Je fais plus d'argent maintenant que je n'en ai jamais espéré retirer du baseball."

GYMNASTIQUE

Aux championnats mondiaux surtout des Ex-Européens à la place des Canadiens

EDMONTON. — Ce sont des Ex-Européens qui représenteront probablement le Canada aux épreuves pour les championnats mondiaux de gymnastique, à Prague, en juillet prochain.

Mais Bill Linterman, instructeur de l'équipe du YMCA d'Ed-

monton, dit que les Canadiens seront bientôt préparés à ces épreuves.

Au point de vue gymnastique, les Canadiens ne sont pas encore de calibre international et Linterman blâme surtout les écoles et les universités qui n'ont pas engagé de bons instructeurs en gymnastique.

Linterman a dit qu'il a été "dégoûté" de la situation de la gymnastique lorsqu'il est arrivé de Hollande au Canada, il y a sept ans. Mais il y a une amélioration, dit-il, et il croit que dans peu de temps, le Canada pourrait bien figurer avantageusement dans les concours internationaux.

Lui-même diplômé de l'École d'éducation physique d'Overveen, Hollande, il a dirigé des clubs de gymnastique privés ; il a été directeur sportif de la police de Zantvoort et il a été instructeur de l'équipe hollandaise féminine à Helsinki, en 1952.

Depuis son arrivée au Canada, il a été avec le YMCA d'Edmonton où il a formé une bonne équipe de gymnastes. Cette équipe partira pour l'Europe et

participera aux épreuves internationales.

Elle devra, cependant, se qualifier au Canada et participera aux épreuves pour le championnat du Manitoba le 10 mars ; aux concours pour le championnat de l'Ouest du Canada, le 14 avril, et devra aussi participer au tournoi national canadien à Montréal, en mai, avant d'aller à Prague. Les membres de l'équipe songent même à se rendre aux Olympiades de Tokyo, en 1964.

Son équipe actuellement se compose de trois athlètes, tous de souche européenne. Un quatrième membre de l'équipe, Suzanne Tees, 23 ans, originaire de Budapest, s'est blessée à la colonne vertébrale récemment, et ne pourra pas suivre l'équipe.

Les autres membres sont : Carsten Carlsen, 23 ans, originaire d'Oslo, Werner Dier, 21 ans, originaire de Freiburg, Allemagne, qui détient un championnat junior canadien de gymnastique ; et Ernest Witte, 23 ans, qui a commencé son entraînement à Herford, Allemagne, et qui enseigne aujourd'hui la gymnastique dans les écoles d'Edmonton.

TOD SLOAN :

La Coupe Stanley aux Black Hawks !

COLORADO SPRINGS, Colo. — Tod Sloan, l'ex-joueur étoile des Black Hawks de Chicago et des Maple Leafs de Toronto de la ligue de hockey Nationale, fait maintenant partie des Terriers de Galt, les représentants du Canada aux championnats amateurs mondiaux. "Ce n'est pas comme dans la ligue de hockey Nationale ; jouer dans ces conditions nouvelles pour moi, il y a sûrement plus de plaisir à y avoir. J'aime toujours autant le hockey, qu'auparavant, mais le hockey professionnel, la routine du camp d'entraînement, les dures mises en échec qui laissent leurs marques, les 70 parties d'une saison régulière, tout ça combiné ensemble déciderait n'importe quel joueur de ligue... après avoir atteint 34 ans, à moins de s'appeler Richard ou Howe. Qui je sais que Doug Harvey et Babsby sont toujours aussi actifs dans la ligue Nationale ; mais

des joueurs de ce calibre là on peut les compter sur les doigts d'une même main, surtout quand il s'agit de jouer la position du joueur de centre."

Tod Sloan, qui a des intérêts dans une compagnie de construction à Toronto songe aussi à se lancer dans le commerce de l'hôtellerie.

"Je n'avais aucunement l'intention de revenir au hockey cette année ; mais au mois de novembre dernier, je reçus un appel du président des Terriers de Galt me demandant si j'aimerais à faire le voyage à Colorado Springs avec eux. Après quelque hésitation, j'ai répondu affirmativement et 2 mois plus tard j'étais réinstallé comme joueur amateur." Sloan est d'avis que le club est passablement fort comme récemment ils battaient les champions de l'an dernier, les Smoke Eaters de Trail.



Bienvenue à M. et Mme Sandy Stephens à Montréal. Nous voulons qu'ils soient heureux parmi nous ; de M. Stephens, nouveau quart-arrières des Alouettes, nous n'attendons en retour rien de moins que la coupe Grey !

Championnats de boxe amateur

Les champions de la ville à la boxe sont maintenant connus. La Palestre nationale en compte trois, les loisirs Immaculée-Conception, Saint-Jean-Baptiste et White Owl de chacun ! Mais si les décisions des juges mardi et mercredi dernier, donnent ces résultats, nombreux sont ceux qui ne les partageront pas. Il est certain que si Jones a été déclaré vainqueur, c'est une erreur, car il n'a pas eu la chance de se battre avec un bon adversaire.

Ceux qui ont vu à l'oeuvre Robert Meunier du Centre Immaculée-Conception sont unanimes à lui prédire un avenir brillant. Dans la classe 147 livres, ce jeune boxeur de 17 ans a triomphé de ses deux adversaires mardi soir par K.O. technique et s'est mérité la décision unanime contre Jacques Leduc qui possède certes une expérience plus considérable que le nouveau champion.

Meunier est maintenant pressé de représenter notre pays au jeu de l'Empire à Perth, Australie, en novembre prochain s'il continue sa poussée lors des prochains Golden Gloves.

Fait curieux, Ronald Jones, le deuxième vainqueur de l'Immaculée-Conception, a remporté la palme sans même les gains ! Il semble — et les faits sont là pour appuyer cette impression — que ce jeune pugiliste inspire une crainte à tous les boxeurs de sa catégorie. Personne ne veut lui faire face. Il faut dire que Jones a battu K.O. à son crédit en 9 combats qu'il a tous gagnés d'ailleurs. Mais on peut être assuré de le voir à l'oeuvre aux Golden Gloves, car, dit-il, "au moins", je suis certain de rencontrer les boxeurs de l'armée."

Si Jones a dû se contenter d'un championnat sans adversaire, son jeune frère Arthur, âgé de 16 ans seulement, a prouvé qu'il avait déjà de la classe en ébranlant fortement le champion canadien et représentant olympique Marcel de Bellefeuille, de la Palestre Nationale. Arthur Jones, un autre porte-couleurs de l'Immaculée-Conception, a sans doute été une des grandes vedettes de la semaine à la boxe. La décision fut partagée et Bellefeuille l'emporta mais rarement a-t-on vu une foule de spectateurs manifester de façon si éloquent leur désaccord avec les juges de ce combat. La majorité des observateurs étaient assurés d'une victoire

concedée à Jones.

Il en fut de même d'ailleurs mardi dernier, quand Salvatore Spina, qui livrait combat à Jacques Leduc, s'est vu ravir la victoire par décision partagée. On a parlé, là encore, de décision fort douteuse.

Tout ceci prouve que Jacques Chevrier, instructeur depuis nombre d'années au Centre Immaculée-Conception, n'a pas fini de faire parler de lui. S'il a fourni les Cleroux, Durelle, Sarrazin, il revint aujourd'hui encore avec de nouvelles figures qui demain, s'arracheront les honneurs sur le plan international.

Fait curieux, Ronald Jones, le deuxième vainqueur de l'Immaculée-Conception, a remporté la palme sans même les gains ! Il semble — et les faits sont là pour appuyer cette impression — que ce jeune pugiliste inspire une crainte à tous les boxeurs de sa catégorie. Personne ne veut lui faire face. Il faut dire que Jones a battu K.O. à son crédit en 9 combats qu'il a tous gagnés d'ailleurs. Mais on peut être assuré de le voir à l'oeuvre aux Golden Gloves, car, dit-il, "au moins", je suis certain de rencontrer les boxeurs de l'armée."

Si Jones a dû se contenter d'un championnat sans adversaire, son jeune frère Arthur, âgé de 16 ans seulement, a prouvé qu'il avait déjà de la classe en ébranlant fortement le champion canadien et représentant olympique Marcel de Bellefeuille, de la Palestre Nationale. Arthur Jones, un autre porte-couleurs de l'Immaculée-Conception, a sans doute été une des grandes vedettes de la semaine à la boxe. La décision fut partagée et Bellefeuille l'emporta mais rarement a-t-on vu une foule de spectateurs manifester de façon si éloquent leur désaccord avec les juges de ce combat. La majorité des observateurs étaient assurés d'une victoire

concedée à Jones.

Il en fut de même d'ailleurs mardi dernier, quand Salvatore Spina, qui livrait combat à Jacques Leduc, s'est vu ravir la victoire par décision partagée. On a parlé, là encore, de décision fort douteuse.

Tout ceci prouve que Jacques Chevrier, instructeur depuis nombre d'années au Centre Immaculée-Conception, n'a pas fini de faire parler de lui. S'il a fourni les Cleroux, Durelle, Sarrazin, il revint aujourd'hui encore avec de nouvelles figures qui demain, s'arracheront les honneurs sur le plan international.

Fait curieux, Ronald Jones, le deuxième vainqueur de l'Immaculée-Conception, a remporté la palme sans même les gains ! Il semble — et les faits sont là pour appuyer cette impression — que ce jeune pugiliste inspire une crainte à tous les boxeurs de sa catégorie. Personne ne veut lui faire face. Il faut dire que Jones a battu K.O. à son crédit en 9 combats qu'il a tous gagnés d'ailleurs. Mais on peut être assuré de le voir à l'oeuvre aux Golden Gloves, car, dit-il, "au moins", je suis certain de rencontrer les boxeurs de l'armée."

Si Jones a dû se contenter d'un championnat sans adversaire, son jeune frère Arthur, âgé de 16 ans seulement, a prouvé qu'il avait déjà de la classe en ébranlant fortement le champion canadien et représentant olympique Marcel de Bellefeuille, de la Palestre Nationale. Arthur Jones, un autre porte-couleurs de l'Immaculée-Conception, a sans doute été une des grandes vedettes de la semaine à la boxe. La décision fut partagée et Bellefeuille l'emporta mais rarement a-t-on vu une foule de spectateurs manifester de façon si éloquent leur désaccord avec les juges de ce combat. La majorité des observateurs étaient assurés d'une victoire

concedée à Jones.

Il en fut de même d'ailleurs mardi dernier, quand Salvatore Spina, qui livrait combat à Jacques Leduc, s'est vu ravir la victoire par décision partagée. On a parlé, là encore, de décision fort douteuse.

Tout ceci prouve que Jacques Chevrier, instructeur depuis nombre d'années au Centre Immaculée-Conception, n'a pas fini de faire parler de lui. S'il a fourni les Cleroux, Durelle, Sarrazin, il revint aujourd'hui encore avec de nouvelles figures qui demain, s'arracheront les honneurs sur le plan international.

Fait curieux, Ronald Jones, le deuxième vainqueur de l'Immaculée-Conception, a remporté la palme sans même les gains ! Il semble — et les faits sont là pour appuyer cette impression — que ce jeune pugiliste inspire une crainte à tous les boxeurs de sa catégorie. Personne ne veut lui faire face. Il faut dire que Jones a battu K.O. à son crédit en 9 combats qu'il a tous gagnés d'ailleurs. Mais on peut être assuré de le voir à l'oeuvre aux Golden Gloves, car, dit-il, "au moins", je suis certain de rencontrer les boxeurs de l'armée."

Si Jones a dû se contenter d'un championnat sans adversaire, son jeune frère Arthur, âgé de 16 ans seulement, a prouvé qu'il avait déjà de la classe en ébranlant fortement le champion canadien et représentant olympique Marcel de Bellefeuille, de la Palestre Nationale. Arthur Jones, un autre porte-couleurs de l'Immaculée-Conception, a sans doute été une des grandes vedettes de la semaine à la boxe. La décision fut partagée et Bellefeuille l'emporta mais rarement a-t-on vu une foule de spectateurs manifester de façon si éloquent leur désaccord avec les juges de ce combat. La majorité des observateurs étaient assurés d'une victoire

concedée à Jones.

Il en fut de même d'ailleurs mardi dernier, quand Salvatore Spina, qui livrait combat à Jacques Leduc, s'est vu ravir la victoire par décision partagée. On a parlé, là encore, de décision fort douteuse.

Tout ceci prouve que Jacques Chevrier, instructeur depuis nombre d'années au Centre Immaculée-Conception, n'a pas fini de faire parler de lui. S'il a fourni les Cleroux, Durelle, Sarrazin, il revint aujourd'hui encore avec de nouvelles figures qui demain, s'arracheront les honneurs sur le plan international.

Fait curieux, Ronald Jones, le deuxième vainqueur de l'Immaculée-Conception, a remporté la palme sans même les gains ! Il semble — et les faits sont là pour appuyer cette impression — que ce jeune pugiliste inspire une crainte à tous les boxeurs de sa catégorie. Personne ne veut lui faire face. Il faut dire que Jones a battu K.O. à son crédit en 9 combats qu'il a tous gagnés d'ailleurs. Mais on peut être assuré de le voir à l'oeuvre aux Golden Gloves, car, dit-il, "au moins", je suis certain de rencontrer les boxeurs de l'armée."

Si Jones a dû se contenter d'un championnat sans adversaire, son jeune frère Arthur, âgé de 16 ans seulement, a prouvé qu'il avait déjà de la classe en ébranlant fortement le champion canadien et représentant olympique Marcel de Bellefeuille, de la Palestre Nationale. Arthur Jones, un autre porte-couleurs de l'Immaculée-Conception, a sans doute été une des grandes vedettes de la semaine à la boxe. La décision fut partagée et Bellefeuille l'emporta mais rarement a-t-on vu une foule de spectateurs manifester de façon si éloquent leur désaccord avec les juges de ce combat. La majorité des observateurs étaient assurés d'une victoire

concedée à Jones.

Il en fut de même d'ailleurs mardi dernier, quand Salvatore Spina, qui livrait combat à Jacques Leduc, s'est vu ravir la victoire par décision partagée. On a parlé, là encore, de décision fort douteuse.

Tout ceci prouve que Jacques Chevrier, instructeur depuis nombre d'années au Centre Immaculée-Conception, n'a pas fini de faire parler de lui. S'il a fourni les Cleroux, Durelle, Sarrazin, il revint aujourd'hui encore avec de nouvelles figures qui demain, s'arracheront les honneurs sur le plan international.

Fait curieux, Ronald Jones, le deuxième vainqueur de l'Immaculée-Conception, a remporté la palme sans même les gains ! Il semble — et les faits sont là pour appuyer cette impression — que ce jeune pugiliste inspire une crainte à tous les boxeurs de sa catégorie. Personne ne veut lui faire face. Il faut dire que Jones a battu K.O. à son crédit en 9 combats qu'il a tous gagnés d'ailleurs. Mais on peut être assuré de le voir à l'oeuvre aux Golden Gloves, car, dit-il, "au moins", je suis certain de rencontrer les boxeurs de l'armée."

concedée à Jones.

Il en fut de même d'ailleurs mardi dernier, quand Salvatore Spina, qui livrait combat à Jacques Leduc, s'est vu ravir la victoire par décision partagée. On a parlé, là encore, de décision fort douteuse.

Tout ceci prouve que Jacques Chevrier, instructeur depuis nombre d'années au Centre Immaculée-Conception, n'a pas fini de faire parler de lui. S'il a fourni les Cleroux, Durelle, Sarrazin, il revint aujourd'hui encore avec de nouvelles figures qui demain, s'arracheront les honneurs sur le plan international.

Fait curieux, Ronald Jones, le deuxième vainqueur de l'Immaculée-Conception, a remporté la palme sans même les gains ! Il semble — et les faits sont là pour appuyer cette impression — que ce jeune pugiliste inspire une crainte à tous les boxeurs de sa catégorie. Personne ne veut lui faire face. Il faut dire que Jones a battu K.O. à son crédit en 9 combats qu'il a tous gagnés d'ailleurs. Mais on peut être assuré de le voir à l'oeuvre aux Golden Gloves, car, dit-il, "au moins", je suis certain de rencontrer les boxeurs de l'armée."

Si Jones a dû se contenter d'un championnat sans adversaire, son jeune frère Arthur, âgé de 16 ans seulement, a prouvé qu'il avait déjà de la classe en ébranlant fortement le champion canadien et représentant olympique Marcel de Bellefeuille, de la Palestre Nationale. Arthur Jones, un autre porte-couleurs de l'Immaculée-Conception, a sans doute été une des grandes vedettes de la semaine à la boxe. La décision fut partagée et Bellefeuille l'emporta mais rarement a-t-on vu une foule de spectateurs manifester de façon si éloquent leur désaccord avec les juges de ce combat. La majorité des observateurs étaient assurés d'une victoire

concedée à Jones.

Il en fut de même d'ailleurs mardi dernier, quand Salvatore Spina, qui livrait combat à Jacques Leduc, s'est vu ravir la victoire par décision partagée. On a parlé, là encore, de décision fort douteuse.

Tout ceci prouve que Jacques Chevrier, instructeur depuis nombre d'années au Centre Immaculée-Conception, n'a pas fini de faire parler de lui. S'il a fourni les Cleroux, Durelle, Sarrazin, il revint aujourd'hui encore avec de nouvelles figures qui demain, s'arracheront les honneurs sur le plan international.

Fait curieux, Ronald Jones, le deuxième vainqueur de l'Immaculée-Conception, a remporté la palme sans même les gains ! Il semble — et les faits sont là pour appuyer cette impression — que ce jeune pugiliste inspire une crainte à tous les boxeurs de sa catégorie. Personne ne veut lui faire face. Il faut dire que Jones a battu K.O. à son crédit en 9 combats qu'il a tous gagnés d'ailleurs. Mais on peut être assuré de le voir à l'oeuvre aux Golden Gloves, car, dit-il, "au moins", je suis certain de rencontrer les boxeurs de l'armée."

Si Jones a dû se contenter d'un championnat sans adversaire, son jeune frère Arthur, âgé de 16 ans seulement, a prouvé qu'il avait déjà de la classe en ébranlant fortement le champion canadien et représentant olympique Marcel de Bellefeuille, de la Palestre Nationale. Arthur Jones, un autre porte-couleurs de l'Immaculée-Conception, a sans doute été une des grandes vedettes de la semaine à la boxe. La décision fut partagée et Bellefeuille l'emporta mais rarement a-t-on vu une foule de spectateurs manifester de façon si éloquent leur désaccord avec les juges de ce combat. La majorité des observateurs étaient assurés d'une victoire

concedée à Jones.

Il en fut de même d'ailleurs mardi dernier, quand Salvatore Spina, qui livrait combat à Jacques Leduc, s'est vu ravir la victoire par décision partagée. On a parlé, là encore, de décision fort douteuse.

Tout ceci prouve que Jacques Chevrier, instructeur depuis nombre d'années au Centre Immaculée-Conception, n'a pas fini de faire parler de lui. S'il a fourni les Cleroux, Durelle, Sarrazin, il revint aujourd'hui encore avec de nouvelles figures qui demain, s'arracheront les honneurs sur le plan international.

Fait curieux, Ronald Jones, le deuxième vainqueur de l'Immaculée-Conception, a remporté la palme sans même les gains ! Il semble — et les faits sont là pour appuyer cette impression — que ce jeune pugiliste inspire une crainte à tous les boxeurs de sa catégorie. Personne ne veut lui faire face. Il faut dire que Jones a battu K.O. à son crédit en 9 combats qu'il a tous gagnés d'ailleurs. Mais on peut être assuré de le voir à l'oeuvre aux Golden Gloves, car, dit-il, "au moins", je suis certain de rencontrer les boxeurs de l'armée."

Si Jones a dû se contenter d'un championnat sans adversaire, son jeune frère Arthur, âgé de 16 ans seulement, a prouvé qu'il avait déjà de la classe en ébranlant fortement le champion canadien et représentant olympique Marcel de Bellefeuille, de la Palestre Nationale. Arthur Jones, un autre porte-couleurs de l'Immaculée-Conception, a sans doute été une des grandes vedettes de la semaine à la boxe. La décision fut partagée et Bellefeuille l'emporta mais rarement a-t-on vu une foule de spectateurs manifester de façon si éloquent leur désaccord avec les juges de ce combat. La majorité des observateurs étaient assurés d'une victoire

concedée à Jones.

Il en fut de même d'ailleurs mardi dernier, quand Salvatore Spina, qui livrait combat à Jacques Leduc, s'est vu ravir la victoire par décision partagée. On a parlé, là encore, de décision fort douteuse.

Tout ceci prouve que Jacques Chevrier, instructeur depuis nombre d'années au Centre Immaculée-Conception, n'a pas fini de faire parler de lui. S'il a fourni les Cleroux, Durelle, Sarrazin, il revint aujourd'hui encore avec de nouvelles figures qui demain, s'arracheront les honneurs sur le plan international.

Fait curieux, Ronald Jones, le deuxième vainqueur de l'Immaculée-Conception, a remporté la palme sans même les gains ! Il semble — et les faits sont là pour appuyer cette impression — que ce jeune pugiliste inspire une crainte à tous les boxeurs de sa catégorie. Personne ne veut lui faire face. Il faut dire que Jones a battu K.O. à son crédit en 9 combats qu'il a tous gagnés d'ailleurs. Mais on peut être assuré de le voir à l'oeuvre aux Golden Gloves, car, dit-il, "au moins", je suis certain de rencontrer les boxeurs de l'armée."

Si Jones a dû se contenter d'un championnat sans adversaire, son jeune frère Arthur, âgé de 16 ans seulement, a prouvé qu'il avait déjà de la classe en ébranlant fortement le champion canadien et représentant olympique Marcel de Bellefeuille, de la Palestre Nationale. Arthur Jones, un autre porte-couleurs de l'Immaculée-Conception, a sans doute été une des grandes vedettes de la semaine à la boxe. La décision fut partagée et Bellefeuille l'emporta mais rarement a-t-on vu une foule de spectateurs manifester de façon si éloquent leur désaccord avec les juges de ce combat. La majorité des observateurs étaient assurés d'une victoire

concedée à Jones.

Il en fut de même d'ailleurs mardi dernier, quand Salvatore Spina, qui livrait combat à Jacques Leduc, s'est vu ravir la victoire par décision partagée. On a parlé, là encore, de décision fort douteuse.

Tout ceci prouve que Jacques Chevrier, instructeur depuis nombre d'années au Centre Immaculée-Conception, n'a pas fini de faire parler de lui. S'il a fourni les Cleroux, Durelle, Sarrazin, il revint aujourd'hui encore avec de nouvelles figures qui demain, s'arracheront les honneurs sur le plan international.

Fait curieux, Ronald Jones, le deuxième vainqueur de l'Immaculée-Conception, a remporté la palme sans même les gains ! Il semble — et les faits sont là pour appuyer cette impression — que ce jeune pugiliste inspire une crainte à tous les boxeurs de sa catégorie. Personne ne veut lui faire face. Il faut dire que Jones a battu K.O. à son crédit en 9 combats qu'il a tous gagnés d'ailleurs. Mais on peut être assuré de le voir à l'oeuvre aux Golden Gloves, car, dit-il, "au moins", je suis certain de rencontrer les boxeurs de l'armée."



KITCHENER. — La jeune équipe de la Nouvelle-Ecosse a profité d'un moment de détente de la Saskatchewan dans les derniers bords, hier soir, et a vaincu le quatuor favori des Prairies, 11-4, causant une grosse surprise à mi-chemin du championnat canadien de curling.

La défaite en cinquième ronde était la deuxième des champions canadiens et mondiaux 1959-60 dans ce tournoi de dix parties à la ronde. La Nouvelle-Ecosse en était à sa deuxième victoire.

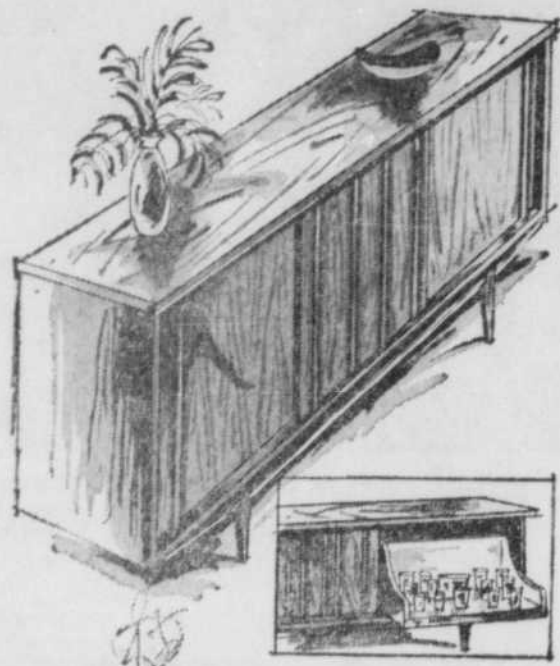
Dans les autres parties, l'Ontario a percé le mythe du Nouveau-Brunswick par un triomphe écrasant de 13-3 ; le Manitoba a doublé le pointage sur Terre-Neuve, toujours sans victoire, 10-5 ; la Colombie britannique a eu raison de Québec

OUVERT CE SOIR 9h.
ET VENDREDI JUSQU'A 9h.**Dupuis**

94^e ANNIVERSAIRE

VALEURS INCOMPARABLES

7 étages remplis d'aubaines sans pareilles

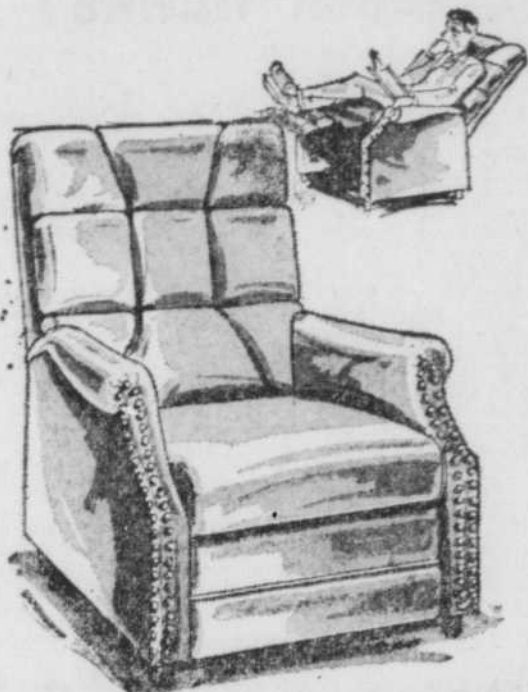
**BAHUT "BUFFET A BOISSONS"**

Avec 14 pièces "verrière"

Ord. 109.00
SPECIAL

Pour vous-même ou pour un cadeau de NOCES. En noyer fini huilé main. Intérieur à 2 divisions avec tablettes se plaçant à volonté aussi division "boissons". Panneaux coulissants. — Hauteur 30", surface 72 x 16".

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 710

94⁹⁴**FAUTEUILS INCLINABLES**

"Repos" très moelleux

Ord. 109.00

Le rembourrage de caoutchouc-mousse donne encore plus de confort aux dossier/siège/accoudoirs. Tout le fauteuil est recouvert de VINYLE de teintes modernes populaires. Ce fauteuil à dossier inclinable à l'angle voulu — appui-pieds qui avance.

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 710

94⁹⁴94⁹⁴P
R
I
X

V
E
D
E
T
T
E**MOBILIER TON NOYER SURFACE POLIE MAIN**

Un vrai beau mobilier de 3 pièces — Un bas prix exceptionnel. Merisier solide, surface fini noyer poli main. Tiroirs à guide central et queue d'aronde. Poignées cuivrées. BUREAU DOUBLE 47 x 17" avec MIROIR INCLINABLE de 38 x 38". COMMODE DE 4 TIROIRS. UN LIT DOUBLE A PANNEAUX.

Ord. 139.00

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 710

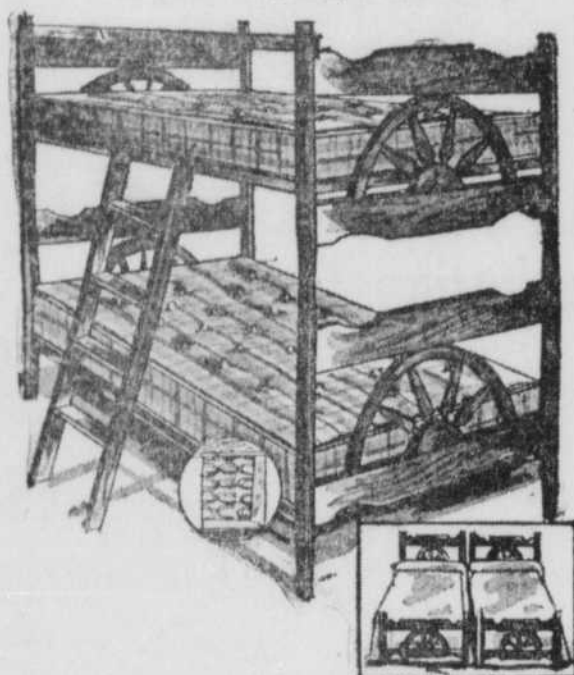
94⁹⁴**CUISINE MODERNE TABLE et 6 CHAISES**

La surface de la table "ARBORITE" à l'épreuve des plats chauds

Valeur supérieure vs prix inespéré. Pour cuisine, dinette ou petit appartement. "ARBORITE" imitation noyer rebord de cuivre de 2 pouces. Cadre des meubles fini ton brun, les sièges solidement recouverts de plastique beige.

Ord. 119.00 LES 7 PIÈCES

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 711

94⁹⁴**LITS SUPERPOSES "SINGER"**

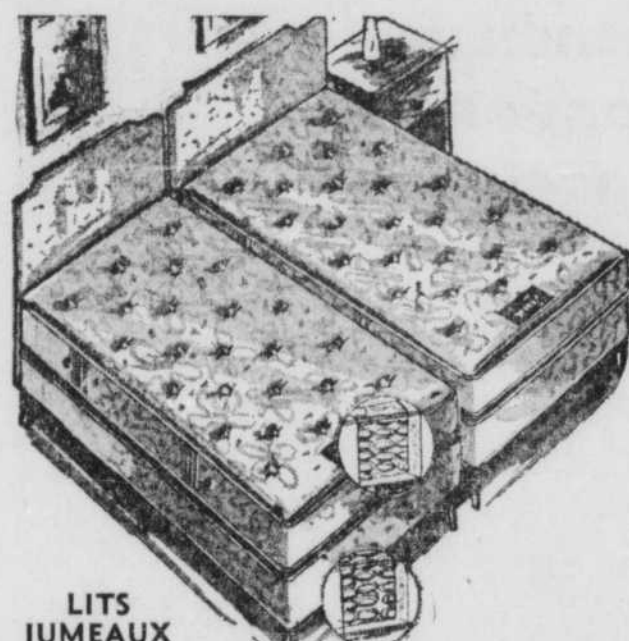
Avec matelas à ressorts

Ord. 139.95
LES 8 PIÈCES

Façon la plus pratique d'agrandir la chambre des jeunes. Les deux lits de bois franc avec pieds. Deux sommiers lames bien tendues et 2 MATELAS A RESSORTS PORTANT GARANTIE 5 ANS.

Surface des matelas plaid écossais. • Un côté protection • Une échelle. FINIS ERABLE ROUGE OU ANTIQUE

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 711

94⁹⁴

LITS JUMEAUX

2 ENSEMBLES "CONTINENTAL" COMPLETS

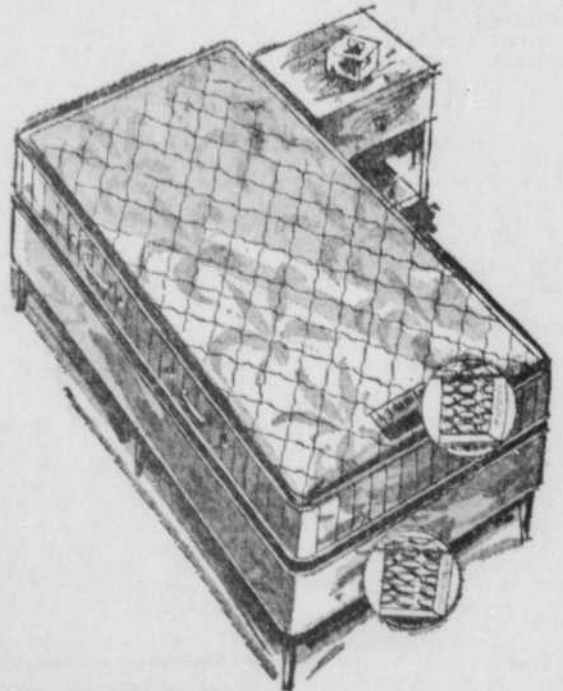
Largeur 36" seulement

Ord. 129.00

LES MATELAS A 252 RESSORTS isolés sous une double couche de SISAL et feutre. Enveloppe de couil motifs tissés. LES TÊTES DE LIT capitonnées, plastique beige. LES SOMMIERS-TAPISSIERS chacun avec 6 pieds de bois.

1 SEUL ENSEMBLE COMPLET SI DÉSIRE 47.47

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 711

94⁹⁴**UN "CONTINENTAL" SIMMONS**

Largeur 39" seulement

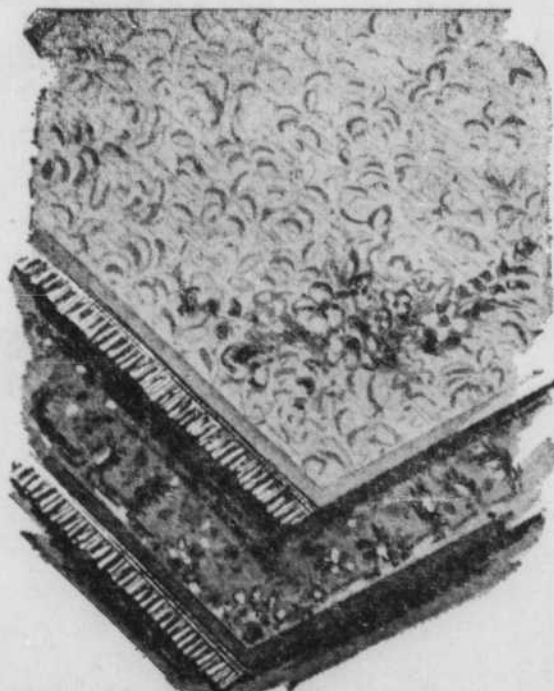
Ord. 149.00

LE MATELAS RECOUVERT DE CAOUTCHOUC-MOUSSE SOUS LE TISSU A SURFACE PIQUÉE

Matelas de 312 ressorts recouverts de SISAL et deux épaisseurs feutre blanc pressé, plus 1 épaisseur caoutchouc-mousse sur les 2 faces.

Le sommier-tapissier pour convenir sur 6 pieds en bois.

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 711

94⁹⁴**CARPETTES "AXMINSTER"**

Dessin oriental fond rouge
Dessin moderne fond gris, beige et vert

Ord. 119.95

Environ 9 x 12 pieds
Pois de laine et de rayonne plus résistants dans une texture serrée et souple. Pour salon, salle à manger, bureau professionnel.

DUPUIS — SIXIEME, RAYON 701

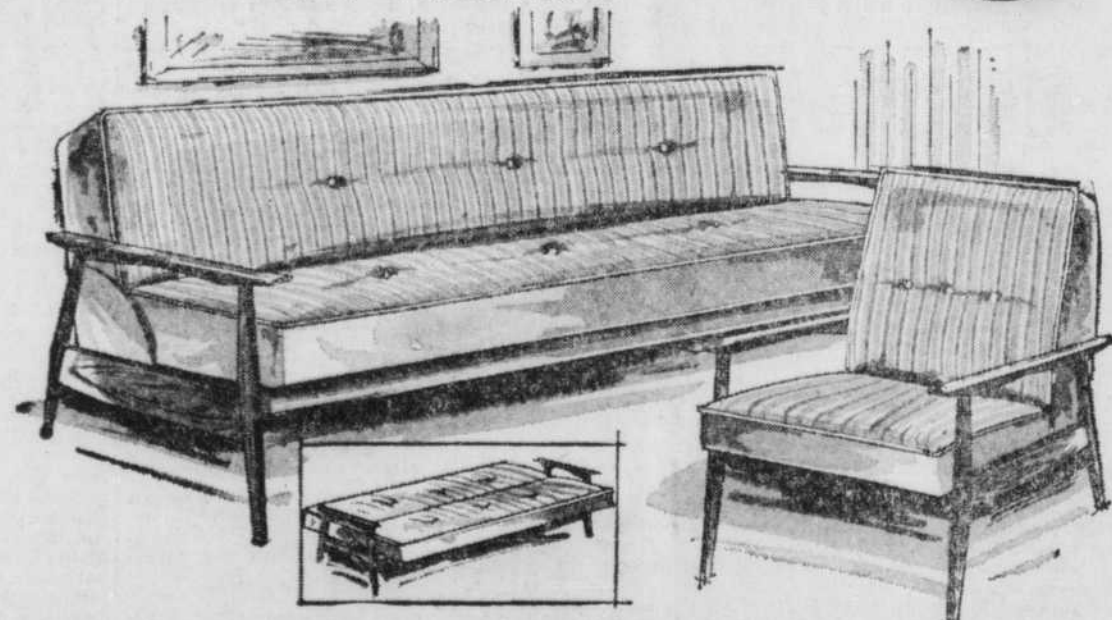
94⁹⁴QUI SIGNIFIE
UNE RARE
ECONOMIE
DANS CHAQUE CASMARCHANDISE
MISE DE
COTE
JUSQU'A
DEMANDEAUCUN
VERSEMENT
COMPTANT
JUSQU'A
36 MOIS
POUR PAYER+
MAINTENEZ
VOTRE
CROIX-ROUGE
A L'OEUVRE**"CHESTERFIELD" ORDINAIRE OU FORMANT LIT**

Rembourrage caoutchouc-mousse "POLYFOAM" tellement confortable

Deux meubles splendides rendant le vivre encore plus accueillant. Fabrication à ressorts sur cadre de bois franc. Longueur du sofa 75 pouces — deux larges coussins moelleux. Le fauteuil est de même style. Le tout recouvert riches tissus d'ameublement. Brun, beige corail, turquoise.

Ord. 139.00 Avec le fauteuil

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 710

94⁹⁴**LE STYLE 'DANOIS' DAVENPORT DEUX MEUBLES**

... De plus en plus en demande pour habitations modernes ...

Fabrication extra robuste et à ressorts bien isolés. Ebénisterie au fini noyer sobre. Ouverture de tissu d'ameublement à deux tons et dans les nuances beige, brun, tangerine ou bleu, le sofa illustré avec un fauteuil droit formant l'ensemble.

Ord. 139.00 LES 2 MEUBLES

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 711

94⁹⁴